

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE

DU 8 JUILLET 2010

PROCES-VERBAL

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69

www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| PRESENCES DU 8 JUILLET 2010 | 3 |
| MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE | 4 |
| ORDRE DU JOUR DEFINITIF | 6 |
| OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT | 17 |
| APPROBATION DES PROCES-VERBAUX | 17 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. HUCHON | 17 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme DE LA GONTRIE – Finances et contractualisation | 17 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. PLACE – Transports et mobilités | 23 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. PLANCHOU – Développement économique, emploi, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), tourisme, innovation, économie sociale et solidaire (ESS) | 30 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme GASSIN – Environnement, agriculture, énergie | 55 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. DRAY – Culture | 63 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme SABBAN – Personnel, administration générale et marchés publics | 68 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme LECHATELLIER – Action sociale, formations sanitaires et sociales, santé et handicap | 73 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme COSSE – Logement, habitat, action foncière | 77 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. PARNY – Sport et loisirs | 80 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme ZOUGHEBI – Lycées | 82 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. MAUREL – Formation professionnelle, apprentissage et alternance | 91 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Citoyenneté | 96 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Sécurité | 101 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Politique de la ville | 104 |
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme THIS SAINT-JEAN – Enseignement supérieur, recherche | 106 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. AMEDRO – Aménagement du territoire, coopération interrégionale et contrats ruraux | 112 |
| SECTEUR PRESENTE PAR M. KALTENBACH – Affaires internationales et européennes | 118 |
| Vote de l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure de vote global | 121 |
| ANNEXES | 122 |

**COMMISSION PERMANENTE
DU 08 JUILLET 2010**

ONT SIGNE LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Marie-Dominique AESCHLIMANN, Marie-Pierre BADRE, Nadia BRAHIMI, Marie-Josée CAYZAC, Marie-Carole CIUNTU, Emmanuelle COSSE, Béatrice DESMARTIN, Cécile DUFLOT, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Hélène GASSIN, Marie-Pierre de la GONTRIE, Sandrine GRANDGAMBE, Muriel GUENOUX, Chantal JOUANNO, Nabila KERAMANE, Aude LAGARDE, Pascale LE NEOUANNIC, Laure LECHATTELLIER, Marianne LOUIS, Céline MALAISE, Valérie PECRESSE, Catherine RIBES, Michèle SABBAN, Isabelle THIS SAINT-JEAN, Stéphanie VON EUW, Henriette ZOUGHEBI.

Messieurs Alain AMEDRO, Guillaume BALAS, Jean-Didier BERGER, Bruno BESCHIZZA, David DOUILLET, Julien DRAY, Eric DUBERTRAND, Pierre DUBREUIL, François DUROVRAY, Bernard GAUDUCHEAU, Hervé HOCQUARD, Jean-Paul HUCHON, Eric JEUNEMAITRE, Abdelhak KACHOURI, Philippe KALTENBACH, Patrick KARAM, Laurent LAFON, Pierre LARROUTUROU, Jean-Luc LAURENT, Augustin LEGRAND, Gabriel MASSOU, Emmanuel MAUREL, Francis PARNY, Jean-Vincent PLACE, Jean-Paul PLANCHOU, Eduardo RIHAN CYPEL, Pierre SERNE, Ali SOUMARE.

N'ONT PAS SIGNE LA FEUILLE DE PRESENCE :

Mesdames Dominique JOSSIC, Caroline MECARY.

Monsieur Abdelali MEZIANE.

**MODIFICATIONS INTERVENUES
DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 JUILLET 2010**

ORDRE DE PASSAGE DES VICES-PRESIDENTS :

L'ordre de passage des Vices-Présidents est le suivant :

Mme De la GONTRIE, M. PLACE, M. PLANCHOU, Mme GASSIN, M. DRAY, Mme SABBAN, Mme LECHATTELLIER, Mme COSSE, M. MAUREL, M. PARNY, Mme ZOUGHEBI, M. KACHOURI, Mme THIS SAINT-JEAN, M. AMEDRO, M. KALTENBACH

RAPPORT AJOUTE :

- **M. MAUREL – formation professionnelle, apprentissage, et alternance :**
- **CP 10-639 :** gestion du dispositif « Prime régionale versée aux employeurs d'apprentis » pour 2010 - affectation d'autorisation d'engagement – 2^{ème} rapport

RAPPORTS RETIRES :

- **MME COSSE – logement, habitat, action foncière :**
- **CP 10-514 :** Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement » - avenant à la convention liant la Région avec la Fnars Ile-de-France relative à la mise en œuvre d'un dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement
- **MME ZOUGHEBI – Lycées :**
- **CP 10-444 :** Lycée Marie Curie à Versailles - convention de servitude entre gaz reseau distribution France et la Région Ile-de-France
- **CP 10-455 :** Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - lycée des Pannevelles à Provins (77) restructuration d'ensemble et extension avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 04001 - **procédure d'urgence (avis de la CAO du 25 juin 2010)**
- **CP 10-627 :** Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics » - habilitation du président à signer les marchés attribués lors de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2010 - **procédure d'urgence (avis de la CAO du 25 juin 2010)**
- **M. KALTENBACH – Affaires internationales et européennes :**
- **CP 10-297 :** Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » - action à réaliser au titre du rayonnement international – « Nuits digitales à Singapour »

CHANGEMENTS VICE-PRESIDENTS :

- **MME GASSIN (anciennement M. PLANCHOU) – Environnement, agriculture, énergie :**
- **CP 10-520 :** Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » - soutien à l'agriculture spécialisée (maraichage, arboriculture, pépinière) : dispositif primheur - cotisation à l'assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles (AREFLH)
- **M. PLANCHOU (anciennement Mme THIS SAINT-JEAN) – Développement économique, emploi, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), tourisme, innovation, économie sociale et solidaire (ESS) :**
- **CP 10-559 :** Chapitre budgétaire 939 « Action économique » - aides aux projets incubes - programme 2010
- **CP 10-566 :** Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien aux projets coopératifs 2010 des pôles de compétitivité Advancity, Astech Paris-Région, cap digital Paris-Région, Medicen Paris-Région et system@tic Paris-Région – appels à projets du fonds unique interministériel (AAP 9) et Feder (AAP 3)

- **MME DE-LA-GONTRIE (anciennement M. AMEDRO) – finances et contractualisation :**
 - **CP 10-568** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - 10 contrats régionaux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-de-Marne, Val-d'Oise) 4 contrats de territoire (Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis) 11 avenants à des contrats régionaux

- **M. KACHOURI (anciennement Mme LECHATILLIER) – citoyenneté :**
 - **CP 10-613** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « conseil régional » - deuxième formation action en direction des partenaires et des bénéficiaires des dispositifs régionaux à la lutte contre les discriminations - affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif

ORDRE DU JOUR DEFINITIF**SECTEUR PRESENTE PAR M. HUCHON**

Information sur l'usage par le président de la délégation pour signer les marchés passés en procédure adaptée et leurs avenants en application de l'article I. 4231-8 du CGCT - juillet 2010

SECTEUR PRESENTE PAR Mme DE LA GONTRIE – Finances et contractualisation

1. **CP 10-568** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - 10 contrats régionaux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-de-Marne, Val-d'Oise) 4 contrats de territoire (Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis) 11 avenants à des contrats régionaux

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLACE – Transports et mobilités

2. **CP 10-298** : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 825 « Sécurité routière » - sécurité routière sur le réseau de voirie secondaire - programme 2010 - première affectation
3. **CP 10-518** : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 823 « Voirie départementale », chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », chapitre budgétaire 907 « Environnement », code fonctionnel 77 « Environnement des infrastructures de transports » - mise en œuvre des contrats région-départements - aménagement des infrastructures de voirie - programme 2010
4. **CP 10-523** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », code fonctionnel 78 - affectation de subventions au titre des réseaux verts et des équipements cyclables - programme 2010 – 3^{ème} affectation
5. **CP 10-472** : Chapitre budgétaire 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs » - versement de la contribution de la région à l'exploitation des transports publics franciliens – 2^{ème} affectation pour l'année 2010
6. **CP 10-502** : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 884 « Transports ferroviaires de marchandises » - schéma logistique départemental de la Seine-et-Marne - étude sur les sites logistiques à sauvegarder en zone urbaine dense et référentiel de mesures d'insertion environnementale – complément d'affectation - signature d'un avenant à la convention de groupement de commande et de financement pour la réalisation de l'enquête transport de marchandises en ville
7. **CP 10-529** : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires » - amélioration de l'accès aux gares
8. **CP 10-537** : Chapitres budgétaires 908 et 938 « Transports », sous fonction 81 « Transports en commun de voyageurs » - réseau PAM Ile-de-France : participation au fonctionnement du réseau PAM Ile-de-France – 2^{ème} affectation pour 2010 - avenant à la convention PAM 94 - acquisition et renouvellement de véhicules du réseau PAM 77
9. **CP 10-578** : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - plan de déplacements urbains : axes mobiliers et pôles d'échanges - plan « Espoir banlieues » volet bus
10. **CP 10-586** : Chapitre budgétaire 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs » - versement de cotisations à divers organismes dans le domaine des transports
11. **CP 10-619** : Chapitre budgétaire 908 « Transport », code fonctionnel 811 « Transport ferroviaire régional de voyageurs »

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLANCHOU – Développement économique, emploi, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), tourisme, innovation, économie sociale et solidaire (ESS)

12. **CP 10-359** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Actions économiques transversales » - plateforme francilienne d'appui aux projets à fort potentiel de création d'emplois - affectations pour le fonctionnement 2010
13. **CP 10-446** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme « Actions en faveur de l'emploi » - appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi : reconduction du marché n° 09M0322 « Cycle d'échanges de pratiques sur la relation avec les entreprises à destination des acteurs de l'emploi »

14. **CP 10-456** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - aides à l'artisanat – appui régional à la commercialisation artisanale francilienne
15. **CP 10-458** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat commerce et autres services » - le carrousel des métiers d'art et de création 2010
16. **CP 10-492** : Chapitre budgétaire 939, sous fonction 91, programme HP 91-002 « Appui au développement économique des territoires », Action « Aide à la constitution de réseaux d'entreprises et de groupements d'employeurs » - appui expérimental aux réseaux d'acteurs économiques franciliens collaborant à des chantiers de démonstration sur la construction et la réhabilitation durable d'immeubles : Batireco affectation 2010
17. **CP 10-513** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - soutien aux pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique du pôle d'Orly, de Val-de-France et du Grand Roissy
18. **CP 10-519** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », codes fonctionnels 91 « Interventions économiques transversales » pour l'ARD et l'Atelier 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » pour le CERVIA - organismes associés bénéficiant des concours de la région (Ard, Cervia, Atelier) affectation du solde de subvention 2010
19. **CP 10-542** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - appui régional aux groupements d'employeurs soutien au développement du groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification « Artisanat du bâtiment » soutien au démarrage du groupement d'employeurs « Reso 75 »
20. **CP 10-543** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - soutien à l'aménagement et au développement économiques des territoires - soutien à l'immobilier d'entreprises : construction de locaux d'activités dans les franges de l'Ile de France à Chaintreaux (77)- requalification de zones d'activités économiques : la vigne aux loups et du val par la communauté d'agglomération europ'essonne (91) - mise en œuvre du pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique de plaine commune : requalification de la zone d'activités Mermoz à la Courneuve (93)
21. **CP 10-546** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - pour une nouvelle politique régionale de soutien à l'insertion par l'activité économique - dispositif « Passe IAE »
22. **CP 10-551** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - appui à la mise en place de réseaux d'entreprises : - réseau d'entreprises éco-industrielles de plaine commune - réseau fontaine o'livres - réseau plato vallée scientifique de la Bièvre - réseau durapole
23. **CP 10-552** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - appui à la mise en place de programmes de développement économique local cibles dans le cadre des pactes et des filières : filière des professionnels de la création d'objets artistiques et artisanaux - valorisation économique et développement des ressources touristiques du territoire nord est seine et marnais - pôle audiovisuel cinéma multimédia du nord parisien - développement d'une filière ecobatiment
24. **CP 10-554** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - soutien aux chantiers école en Ile-de-France – 2^{ème} affectation pour 2010
25. **CP 10-557** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - adoption du pacte pour l'emploi la formation et le développement économique sur le territoire de la seine aval et première mise en œuvre (soutien au programme leader seine aval)
26. **CP 10-582** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », programme HP 91-008 - programme régional emplois-tremplin
27. **CP 10-593** : PM'UP : avenants de transfert pour les subventions aux entreprises
28. **CP 10-601** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - site portail internet régional grand public sur la création et la reprise d'entreprises « www.creersaboite.fr » : affectation en vue de l'affermissement de la troisième et dernière tranche conditionnelle du marché n° 05S0032 attribué à l'agence pour la création d'entreprises
29. **CP 10-550** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - économie sociale et solidaire - soutien à des expérimentations d'intérêt régional – 1^{ère} série d'affectations 2010
30. **CP 10-600** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - créateurs d'entreprises en Ile-de-France accompagnés et financés par l'ADIE - attribution de primes régionales - juillet 2010

31. **CP 10-612** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - économie sociale et solidaire - filières insertion par l'activité économique, éducation populaire et services à l'environnement - association Fnars IDF - association Ardie IDF - association Urei IDF - association Pades inter-réseau Amap IDF-terre de liens-gab - association Finansol - conventions triennales - adoption des plans d'action 2010-2011
32. **CP 10-564** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - affectation d'autorisations d'engagement pour le salon Pollutec 2010 et pour d'autres actions conduites par la direction du développement économique et de l'emploi
33. **CP 10-522** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique » - application du schéma régional du tourisme affectation d'autorisations de programme en faveur des pôles touristiques régionaux affectation d'une autorisation d'engagement en faveur des CART (centres d'accueil régionaux du tourisme) pour le fonctionnement des points d'accueil dans les aéroports parisiens
34. **CP 10-607** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme » - application du schéma régional du tourisme - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'accessibilité des sites et produits touristiques aux personnes en situation de handicap - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'hébergement touristique
35. **CP 10-460** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » - participation au financement d'une étude relative à l'aménagement numérique du Val-de-Marne (contrat particulier Région - département du Val-de-Marne)
36. **CP 10-560** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique » - deuxième affectation 2010 en faveur du lieu du design en Ile-de-France
37. **CP 10-572** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires » - soutien au projet académique Marguerite (nuage académique régional pour stockage & calcul massif)
38. **CP 10-580** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien au centre francilien de l'innovation « Le passage de l'innovation » pour l'année 2010 : seconde affectation en fonctionnement et subvention d'investissement
39. **CP 10-631** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » - soutien à l'établissement public de coopération interdépartemental Debitex pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques haut débit sur 27 communes de plaine de France (phase II)
40. **CP 10-638** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme « Actions en faveur de l'emploi » - élaboration de la stratégie régionale de développement économique (SRDE) 2011-2014
41. **CP 10-640** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme « Soutien aux pôles de compétitivité » - soutien à la troisième édition du forum mondial du livre
42. **CP 10-642** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - avis sur l'avenant n° 8 à la convention pour la création et l'exploitation d'Eurodisney en France du 24 mars 1987 affectation de crédits
43. **CP 10-559** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique » - aides aux projets incubés - programme 2010
44. **CP 10-566** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien aux projets coopératifs 2010 des pôles de compétitivité Advancity, Astech Paris-Région, cap digital Paris-Région, Medicen Paris-Région et system@tic Paris-Région – appels à projets du fonds unique interministériel (AAP 9) et Feder (AAP 3)

| |
|--|
| SECTEUR PRESENTE PAR Mme GASSIN – Environnement, agriculture, énergie |
|--|

45. **CP 10-422** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets » - affectation de subvention pour l'Ordif - solde de l'affectation
46. **CP 10-432** : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », sous-fonction 73 « Politique de l'air » - affectation de subventions à Airparif
47. **CP 10-433** : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », sous-fonction 78 « Autres actions » - affectation de subventions à Bruitparif
48. **CP 10-475** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme - mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable - cinquième affectation (contrat particulier seine et marne)

49. **CP 10-476** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », code fonctionnel 78 « Autres actions » - affectation d'autorisations de programme pour la mise en œuvre d'actions de prévention du bruit dans l'environnement, 1^{er} rapport pour l'année 2010
50. **CP 10-479** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales » - éducation à l'environnement vers un développement durable - signature de conventions – affectation de subventions (juillet 2010)
51. **CP 10-480** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », sous-fonction 71 « Actions transversales » - emplois d'insertion environnement - signature de conventions affectation de subventions (juillet 2010)
52. **CP 10-482** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales » - évaluation du dispositif régional éducation à l'environnement vers un développement durable
53. **CP 10-489** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement » - affectation de subvention : politique de soutien à la gestion des déchets – rapport n°3
54. **CP 10-503** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme dans le cadre de la politique de l'eau - protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau - dépollution des eaux usées et des eaux pluviales - études préopérationnelles de faisabilité et de programmation
55. **CP 10-504** : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - contrat de bassin de l'orge aval (91) contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques 2010 2015
56. **CP 10-507** : Stratégie régionale pour la biodiversité année 2010 - troisième rapport
57. **CP 10-508** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », chapitre budgétaire 937 « Environnement » - organismes extérieurs bénéficiant des concours de la région - affectation du solde de la subvention de fonctionnement 2010
58. **CP 10-603** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement » - affectation d'autorisations d'engagement pour la réalisation de missions d'assistance dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets
59. **CP 10-604** : Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire : aide aux propriétaires particuliers – 3^{ème} rapport pour l'année 2010
60. **CP 10-606** : Affectation d'autorisations de programme et d'engagement pour des travaux et des études dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables – 3^{ème} rapport pour l'année 2010
61. **CP 10-611** : Agriculture et environnement : plan végétal pour l'environnement - agriculture biologique : introduction de produits bio dans la restauration collective - adaptation de l'aide régionale au maintien de l'agriculture biologique - agriculture périurbaine : analyse fonctionnelle des espaces ouverts de marne et chanteraine - programme agri-urbain de marne et gondoire : aide de fonctionnement au plan d'action 3^{ème} rapport d'affectations 2010
62. **CP 10-624** : Elaboration du schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France 2010-2012
63. **CP 10-625** : Approbation de la convention constitutive de l'Aten (atelier technique des espaces naturels)
64. **CP 10-630** : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », chapitre budgétaire 939 « Action économique », sous-fonction 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » - versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement
65. **CP 10-520** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » - soutien à l'agriculture spécialisée (maraichage, arboriculture, pépinière) : dispositif primheur - cotisation à l'assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles (AREFLH)

| |
|---|
| SECTEUR PRESENTE PAR M. DRAY – Culture |
|---|

66. **CP 10-453** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport, loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP313-004 « Développement du patrimoine en région » - convention de partenariat pour l'inventaire du patrimoine culturel d'Ile-de-France
67. **CP 10-466** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - soutien à la permanence artistique et culturelle – 1^{ère} année des conventions triennales - deuxième affectation pour l'année 2010

68. **CP 10-467** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - soutien à la réalisation de diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant (troisième affectation pour 2010) soutien aux réseaux culturels franciliens (deuxième affectation pour 2010)
69. **CP 10-524** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - soutien à la permanence artistique et culturelle 2^{ème} ou 3^{ème} année des conventions triennales 2^{ème} affectation pour l'année 2010
70. **CP 10-548** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - évaluation des conventions de permanence artistique et culturelle conclues en juillet 2006 et arrivées à échéance - affectations au titre d'un nouveau conventionnement triennal – 2^{ème} affectation pour l'année 2010
71. **CP 10-575** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques », chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », sous-fonction 41 « Santé », chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », sous-fonction 56 « Technologies de l'information et de la communication », chapitre budgétaire 939 « Action économique », sous-fonction 95 « Tourisme et thermalisme » - affectation de subventions 2010 en faveur des organismes associés à l'action régionale
72. **CP 10-583** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques » - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - troisièmes affectations 2010
73. **CP 10-608** : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Enseignement artistique », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », code fonctionnel 313 « Patrimoine » - aménagement culturel en Ile-de-France - deuxième affectation pour 2010 – tome 1
74. **CP 10-609** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - politique régionale du livre - aide aux revues - soutien à la vie littéraire - aide aux actions collectives et interprofessionnelles - aide à la librairie indépendante - aide à l'édition indépendante résidences d'écrivains - troisième affectation
75. **CP 10-610** : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - soutien aux arts plastiques - troisième affectation pour 2010 soutien aux arts numériques - deuxième affectation pour 2010
76. **CP 10-635** : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs », codes fonctionnels 311 « Enseignement Artistique » et 312 « Activités culturelles et artistiques » - diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les territoires locaux, dispositif webpass, deuxième affectation pour 2010

SECTEUR PRESENTE PAR Mme SABBAN – Personnel, administration générale et marchés publics

77. **CP 10-471** : Chapitre budgétaire 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » - acquisition d'un outil de gestion des marchés liés à la formation professionnelle continue – projet Safir – 2^{ème} affectation
78. **CP 10-442** : Chapitres budgétaires 930 et 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » et d'autorisations de programme sur le chapitre budgétaire 900 « Services généraux » pour la communication institutionnelle – 2^{ème} rapport en 2010
79. **CP 10-451** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 « Communication institutionnelle » - Adhésion de la Région Ile-de-France à l'association communication publique
80. **CP 10-459** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202 - 011 « Charges liées aux immeubles » - troisième affectation provisionnelle d'une autorisation d'engagement sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux »
81. **CP 10-587** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - affectation du deuxième acompte de la subvention en faveur de la Secrif
82. **CP 10-622** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux » - diverses dispositions relatives aux ressources humaines, quatrième rapport
83. **CP 10-636** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202, « Autres moyens généraux », code nature 616 « Assurances » - habilitation du président du conseil régional à lancer la consultation relative aux prestations de services d'assurances IARD pour les besoins de la Région Ile-de-France - lots n° 1 et 5 - et à signer les marchés pour lesdits lots

SECTEUR PRESENTE PAR Mme LECHATTELLIER – Action sociale, formations sanitaires et sociales, santé et handicap

- 84. **CP 10-461** : Convention de partenariat pour l'organisation des formations en soin infirmier conduisant à la collation du grade de licence
- 85. **CP 10-463** : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 41 « Santé » - lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie l'action régionale dans le domaine de la santé deuxième affectation pour 2010
- 86. **CP 10-561** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - formations sanitaires et sociales - subventions de fonctionnement 2010 - formation continue niveau V - aides aux élèves et étudiants
- 87. **CP 10-585** : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », sous- fonction 40 « Services communs » - lutter contre les inégalités sociales et de sante et pour l'autonomie - l'action régionale dans le domaine du développement social - troisième affectation pour 2010
- 88. **CP 10-632** : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale » - lutte contre les discriminations - troisième affectation pour 2010

SECTEUR PRESENTE PAR Mme COSSE – Logement, habitat, action foncière

- 89. **CP 10-452** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat logement », programme 154004 « Aide au parc privé », action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » - aide au parc prive - troisième affectation pour 2010
- 90. **CP 10-495** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » « Actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales » du budget 2010 - approbation d'une convention de financement pluriannuelle pour la mise en œuvre de l'action en faveur du logement des femmes victimes de violences conjugales et familiales
- 91. **CP 10-501** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat – logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes » - aide en faveur du logement étudiant - aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis - troisième affectation pour 2010
- 92. **CP 10-505** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires » - renouvellement urbain - troisième affectation pour 2010
- 93. **CP 10-512** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement », Programme HP 54-002 « Développement du parc locatif social » - aide à la création de logements locatifs sociaux - troisième affectation
- 94. **CP 10-514** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement » - avenant à la convention liant la Région avec la Fnars Ile-de-France relative à la mise en œuvre d'un dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement - **RETIRE**

SECTEUR PRESENTE PAR M. MAUREL – Formation professionnelle, apprentissage, et alternance

- 95. **CP 10-493** : Organisation des 41èmes olympiades des métiers - finales nationales à Paris les 3-4-5 février 2011
- 96. **CP 10-497** : L'accès aux parcours de formation professionnelle des publics en insertion - partenariat avec le conseil général du Val-d'Oise
- 97. **CP 10-534** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - affectation des crédits pour l'opération régionale pédagogique, culturelle et de promotion de l'apprentissage « les apprentiscenes » édition 2010-2011
- 98. **CP 10-539** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - affectation des aides régionales aux apprentis des CFA franciliens pour l'année scolaire 2010-2011 et soldes pour les années précédentes

99. **CP 10-545** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - dispositif relatif à l'aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage - déclinaison de l'ACOM
100. **CP 10-549** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - développeurs de l'apprentissage - solde 16^{ème} campagne - réaffectation de poste 17^{ème} campagne - complément d'individualisation 17^{ème} campagne
101. **CP 10-589** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - professionnalisation des personnels de CFA - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 25 juin 2010)**
102. **CP 10-614** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - soutien à l'orientation professionnelle des actifs 2010 « Ambassadeurs des métiers » - CREPI Ile-de-France
103. **CP 10-615** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle, apprentissage et alternance », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - renouvellement de convention portant création de CFA - aménagements de convention portant création de CFA - création de CFA - rapport juillet 2010
104. **CP 10-616** : Promotion sociale et professionnelle - programme 2010-2011 - centres d'enseignement du conservatoire national des arts et métiers
105. **CP 10-617** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs » - égalité femmes/ hommes et lutte contre les discriminations – 3^{ème} rapport pour 2010
106. **CP 10-618** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage » - financement du dispositif d'accès à l'apprentissage : première autorisation d'engagement 2010
107. **CP 10-526** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs » - versement de la cotisation à la société française de l'évaluation au titre de l'année 2010
108. **CP 10-527** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - affectation d'une dotation de fonctionnement au groupement d'intérêt public - centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Ile-de-France (Gip Carif)
109. **CP 10-584** : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (3^{ème} rapport pour 2010)
110. **CP 10-639** : Gestion du dispositif « Prime régionale versée aux employeurs d'apprentis » pour 2010 - affectation d'autorisation d'engagement – 2^{ème} rapport

SECTEUR PRESENTE PAR M. PARNY – Sport et loisirs

111. **CP 10-494** : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 32 « Sports » - équipements sportifs d'intérêt régional - affectation d'autorisations de programme en faveur de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la construction d'un vélodrome et d'un bmx couverts - approbation de la convention avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) - équipements sportifs, touristiques et de loisirs - échange de terrains avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)- affectation d'autorisations de programme pour honoraires et frais d'enregistrement des actes
112. **CP 10-510** : Chapitres budgétaires 903 et 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « sports » - soutien de la région Ile-de-France à l'organisation d'événements sportifs - dispositif des ambassadeurs du sport francilien et de l'olympisme : affectation d'autorisations d'engagement – équipements sportifs d'intérêt régional – affectation d'autorisation de programme au profit : - du comité Ile-de-France d'escrime – de la ligue Ile-de-France d'aviron
113. **CP 10-555** : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs » - affectation d'autorisations de programme au profit des smeag des bpal de Bois-le-Roi (77), Créteil (94), Draveil Port-aux-Cerises (91), Etampes (91), Jablines-Annet (77) et Saint-Quentin-en-Yvelines (78) - affectation prévisionnelle d'autorisations de programme pour le fonds d'urgence en faveur des bpal de Vaires-Torcy (77)- affectation d'autorisations de programme et d'un avenant à un marché en cours - bpal de la Corniche des Forts (93) affectation d'autorisations de programme et approbation de l'avenant n° 2 la convention du 8 janvier 2001 fixant les conditions d'intervention de l'AFTRP en qualité de mandataire de la Région d'Ile-de-France pour la maîtrise foncière

SECTEUR PRESENTE PAR Mme ZOUGHEBI – Lycées

114. **CP 10-474** : Affectation d'autorisations de programme en vue du lancement de la consultation relative à la fourniture, livraison, et mise en service d'équipements sportifs destinés aux lycées de la Région d'Ile-de-France
115. **CP 10-478** : Equipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - troisième rapport de l'année 2010
116. **CP 10-485** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - mise en œuvre du schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 : actions de soutien à la vie lycéenne - sensibilisation des lycéens la sécurité routière 2010/2011 - aide régionale aux associations Olympio (92), Marne la Vallée racing (77), aide régionale à la commune d'Etampes (91)

117. **CP 10-496** : Autorisation donnée au président du conseil régional de lancer une consultation et de signer le marché relatif à la création et à la rénovation des laboratoires multimédia installés dans les lycées de la Région d'Ile-de-France
118. **CP 10-531** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - mise en œuvre du schéma de formations 2007 – 2013 « Ouverture sociale »
119. **CP 10-535** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - mise en œuvre du schéma des formations, projets réussite pour tous – 3^{ème} rapport 2010
120. **CP 10-540** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - mise en œuvre du schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 : sensibilisation des lycéennes, lycéens et apprenti(e)s inscrit(e)s dans des CFA franciliens à l'histoire de la Shoah - convention avec le mémorial de la Shoah - avenant n°1 (pour l'année scolaire 2010-2011)
121. **CP 10-620** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - actions de soutien à la vie lycéenne « Projet passion, lycéens en action » année scolaire 2009/2010 compte rendu du comité de validation du 26 mai 2010
122. **CP 10-621** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - sensibilisation des lycéens à l'environnement - convention avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - direction régionale Ile-de-France
123. **CP 10-443** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics » - convention entre la ville de Choisy-le-Roi et la Région Ile-de-France pour la participation financière de la ville aux travaux de mise en conformité de la sécurité incendie de l'école élémentaire et du lycée Jean-Macé
124. **CP 10-444** : Lycée Marie Curie à Versailles - convention de servitude entre gaz réseau distribution France et la Région Ile-de-France - **RETIRE**
125. **CP 10-449** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-006 « Travaux de maintenance » - convention de participation financière entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris pour le remplacement du système incendie de l'ensemble immobilier Roger-Verlomme à Paris 15^{ème}
126. **CP 10-450** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-001 « Installations sportives à l'usage des lycéens » - aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées - 3^{ème} rapport de l'année 2010 - budget 2010 Malakoff, Rosny-sous-Bois, Villepinte, Nogent-sur-Marne, Clamart, Sartrouville
127. **CP 10-470** : Convention d'accueil d'un institut de formation de soins infirmiers au lycée René-Auffray à Clichy
128. **CP 10-484** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 223 « Lycées privés » - forfaits d'externat des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2009/2010 - deuxième rapport - budget 2010
129. **CP 10-486** : Attribution de dotations par la région aux EPLE sur le fonds commun régional des services d'hébergement - 3^{ème} rapport 2010
130. **CP 10-490** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes » - dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires du second degré – ajustements - dotations aux E.P.L.E. pour maintenance immobilière - contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires - marchés déménagement et reprographie - budget 2010
131. **CP 10-498** : Désaffectation ancien lycée Jean Quatre Paris 19^{ème}, annulation d'une désaffectation partielle au lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes (91)
132. **CP 10-499** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », programme 224 « Participation à des cités mixtes » - travaux dans les cités mixtes régionales de la région Ile-de-France - budget 2010 – 3^{ème} rapport de l'année 2010
133. **CP 10-500** : Transfert à la Région des propriétés des biens immobiliers de lycées situés dans le 77 et dans le 92, appartenant à l'état
134. **CP 10-517** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - travaux dans les EPLE - budget 2010 3^{ème} rapport de l'année 2010
135. **CP 10-541** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics » - programme METP - budget 2010
136. **CP 10-596** : Communication : compte rendu annuel de l'utilisation des crédits alloués dans le cadre de la procédure du fonds d'urgence année 2009
137. **CP 10-634** : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Programme » HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800403 « Gratuité des manuels scolaires » - fonctionnement des établissements scolaires, 1^{er} rapport d'aide régionale à la gratuité des manuels scolaires, livrets d'exercices dits « Consommables » aux élèves de second cycle année scolaire 2010-2011
138. **CP 10-454** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - lycée Emilie du Chatelet à Serris (77) - construction avenant n°2 au marché de travaux n° 08S0216
139. **CP 10-455** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - lycée des Pannevelles à Provins (77) restructuration d'ensemble et extension avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 04001 - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 25 juin 2010) - RETIRE**
140. **CP 10-623** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics » - lycée fustel de Coulanges à Massy (91) restructuration d'ensemble et extension avenant n°1 au marché de travaux n° 09001 – lot 1 « Démolition – désamiantage – bâtiments provisoires – gros œuvre – clos et couverts – VRD – espaces verts – second œuvre – mobilier »

141. **CP 10-627** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics » - habilitation du président à signer les marchés attribués lors de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2010 - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 25 juin 2010) - RETIRE**

SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Citoyenneté

142. **CP 10-462** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » au titre de la démocratie régionale et jeunesse
143. **CP 10-491** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Ile-de-France – 1^{ère} affectation pour 2010
144. **CP 10-571** : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 31 « Culture », chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - soutien aux radios et télévisions locales en Ile-de-France (2^{ème} affectation)
145. **CP 10-576** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France – 3^{ème} affectation pour 2010
146. **CP 10-595** : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 40 « Services communs » - fonds régional de développement de la vie associative – 3^{ème} affectation pour 2010
147. **CP 10-613** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « conseil régional » - deuxième formation action en direction des partenaires et des bénéficiaires des dispositifs régionaux à la lutte contre les discriminations - affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif

SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Sécurité

148. **CP 10-509** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme 57-004 « Actions de prévention et de sécurisation » - opérations de fonctionnement - actions de prévention et sécurisation - sécurité-justice-prévention - première affectation pour l'année 2010
149. **CP 10-511** : Chapitres budgétaires 902 « Enseignement » et 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 27 « Sécurité » et 37 « Sécurité » - rapport sécurité lycées, propriétés régionales - deuxième affectation pour l'année 2010

SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Politique de la ville

150. **CP 10-516** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville » - animation sociale des quartiers - animation locale et insertion : actions contractualisées - quatrième affectation pour l'année 2010
151. **CP 10-532** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville » - animation sociale des quartiers - opérations non contractualisées d'intérêt régional - cinquième affectation pour l'année 2010

SECTEUR PRESENTE PAR Mme THIS SAINT-JEAN – Enseignement supérieur, recherche

152. **CP 10-328** : Contrat de projets 2007-2013 - institut de physique du globe de paris - reconstruction – réhabilitation - avenant n°1 à la convention de fonds de concours »
153. **CP 10-445** : Aménagement de la nouvelle bibliothèque universitaire de l'illustration à Bobigny (93) pour l'université Paris 13 – nord affectation d'une autorisation de programme complémentaire
154. **CP 10-447** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » - contrat particulier 2007-2013 avec le département de Seine-et-Marne bâtiment des licences professionnelles à Lieusaint (77) étude de programmation - affectation d'autorisation de programme
155. **CP 10-448** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme PJ 92-001 « Soutien à la recherche hors pôles de compétitivité et DIM », action 392001074 « Allocations de recherche hors pôles de compétitivité et domaines d'intérêt » - contrat de projets 2007-2013 chaires internationales de recherche de très haut niveau « Chaires Blaise Pascal » promotion 2010
156. **CP 10-506** : Chapitres budgétaires 939 et 909 « Action économique », sous fonction 92 « Recherche et innovation » - soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne en Ile-de-France 2010 - modification de la délibération n° CP 09-1193 « Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation »
157. **CP 10-521** : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - contrat de projets état région 2007/2013 - université Paris ouest Nanterre la Défense - construction d'un bâtiment d'enseignement « Formation initiale et continue » affectation d'autorisation de programme

158. **CP 10-538** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - 1. Dim agrosociétés, territoires, écologie, alimentation - soutien au réseau astrea - programme 2010 - 2. réalisation d'une étude de définition et de faisabilité du projet de création de plateforme francilienne de recherche et d'échange dédiée à l'agriculture biologique
159. **CP 10-544** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - questions de sciences, enjeux citoyens - programme d'actions 2010
160. **CP 10-558** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM problématiques du genre - soutien à l'institut Emilie du châlelet - programme 2010
161. **CP 10-563** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM atomes ultra-froid - soutien à l'IFRAF - programme 2010
162. **CP 10-569** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien au DIM logiciels et systèmes complexes - programme 2010
163. **CP 10-570** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - contrat de projets état région 2007-2013 - construction d'un bâtiment de recherche dans le domaine de la microbiologie alimentaire au service de la santé humaine (Micalis) à Jouy-en-Josas (78) institut national de la recherche agronomique
164. **CP 10-574** : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - Espace habitat - logements pour chercheurs en mobilité - création de logements sur le site de la ZAC de la gare de Rungis à Paris (75013)
165. **CP 10-577** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - dotation de fonctionnement au GIP Genopôle – 2^{ème} affectation 2010
166. **CP 10-581** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM « Problématiques transversales aux systèmes complexes » soutien à l'institut des systèmes complexes (ISC) Paris Ile-de-France programme 2010
167. **CP 10-592** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM maladies cardiovasculaires, obésité et diabète - soutien au Coddim - programme 2010
168. **CP 10-594** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes - soutien au DIM Malinf - programme 2010 - avenant à la convention n°IF 06 357/R entre la région Ile-de-France et le centre national de la recherche scientifique relative au soutien au centre de compétences en nanosciences de l'Ile-de-France (c'nano IDF) pour son programme 2006
169. **CP 10-598** : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM cellules souches et médecine cellulaire - soutien au stem-pole - programme 2010
170. **CP 10-599** : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - attribution d'allocations de recherche doctorales hors Dim 2010 de la région Ile-de-France

SECTEUR PRESENTE PAR M. AMEDRO – Aménagement du territoire, coopération interrégionale et contrats ruraux

171. **CP 10-525** : Appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » deuxième session - sélection des projets lauréats - modification de la convention-type « Nouveaux quartiers urbains »
172. **CP 10-553** : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » - affectation de crédits en faveur des parcs naturels régionaux de la haute vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais français, Oise-pays de France, du projet de parc de la Brie et des deux Morin et au titre des actions inter-parcs
173. **CP 10-565** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous fonction 53 « Espace rural et autres espaces de développement » - 28 contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise) 6 avenants à des contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise) fonds d'intervention, aménagement et équipement de l'espace rural
174. **CP 10-591** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) conventions de réalisation relatives au : territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-pontoise, au sein du territoire d'intérêt régional et national de l'ensemble seine aval à Cergy - territoire de cohésion et d'innovation de centre Essonne Seine Orge (CESO) affectation de crédits sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » programme PJ 52-001 « Programme territoires prioritaires et stratégiques »
175. **CP 10-597** : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs » - affectations d'autorisations d'engagements sur le chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires » pour le lancement d'une consultation dans le cadre des ateliers de création urbaine
176. **CP 10-641** : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PJ 52-001 « Programme territoires prioritaires et stratégiques » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) sur le territoire d'intérêt régional et national de la plaine de France •réalisation de la passerelle sur la tangentielle nord à Villeteuseuse (93) • maillage et réalisation de parc sur la pointe ¼ entre deux à Sarcelles (95) •requalification de la ZAE Mermoz à la Courneuve (93) •étude fort d'Aubervilliers (93) •centre culturel franco berbère de Drancy (93) •restructuration de la trame viaire du centre-ville à Tremblay-en-France (93)

SECTEUR PRESENTE PAR M. KALTENBACH – Affaires internationales et européennes

177. **CP 10-297** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » - action à réaliser au titre du rayonnement international – « Nuits digitales à Singapour » - **RETIRE**
178. **CP 10-464** : Chapitres budgétaires 900 et 930 « Services généraux », codes fonctionnels 044 « Aide publique au développement » 048 « Autres actions internationales » - fonds régional de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale - affectation des subventions à attribuer (1^{er} rapport 2010)
179. **CP 10-468** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 042 « Actions européennes » - affaires internationales et européennes opérations directes - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement
180. **CP 10-483** : Chapitres budgétaires 900 et 930 code 44 - actions de coopération décentralisée à réaliser sur les zones prioritaires de coopération - Beyrouth (Liban)
181. **CP 10-547** : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 042 « Actions européennes » - organisme extérieur bénéficiant des concours de la région subvention de fonctionnement à l'association Ile-de-France Europe – solde 2010
182. **CP 10-562** : Chapitres budgétaires 900 et 930 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement » - actions de coopération décentralisée à réaliser sur les zones prioritaires de coopération - Afrique de l'Ouest : Kayes (Mali)

La séance est ouverte par M. le président HUCHON

M. le président – Mes chers collègues, je vous remercie de vous installer et de faire silence. Nous entamons la dernière séance de la commission permanente avant les vacances. Je vous rappelle la règle, fixée en conseil des présidents, avec le secrétaire général du conseil, de manière très précise. Au sein du dérouleur, des rapports apparaissent en marron. Ils s'inscrivent dans la procédure de vote global du règlement intérieur, article 31. Sous réserve d'une demande expresse de prise de parole, pouvant intervenir à tout moment en cours de séance, ils ne seront pas appelés. Pour mémoire, je rappelle que les groupes ont la possibilité de remettre au secrétaire général, durant la séance, leurs votes divisionnaires ou dissociés sur les rapports de leur choix, y compris ceux qui relèvent de la procédure de vote global.

Approbation des procès verbaux des séances du 28 janvier 2010 et du 27 mai 2010.

Je vais d'abord vous demander d'approuver les procès-verbaux de la commission permanente du 28 janvier 2010 et du 27 mai 2010. Avez-vous des demandes de rectification ? Oui, Mme LE NEOUANNIC.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A) – Pas de demande de rectification. Pour ma part, je voterai pour le compte-rendu de la séance où j'étais présente, mais pas pour celle du 27 janvier où je n'étais pas membre. Et je ferai donc NPPV.

M. le président – Les deux procès-verbaux sont approuvés, avec la remarque de Mme LE NEOUANNIC.

SECTEUR PRESENTE PAR M. HUCHON

Information sur l'usage par le président de la délégation pour signer les marchés passés en procédure adaptée et leurs avenants en application de l'article L. 4231-8 du CGCT - juillet 2010

M. le président – Vous avez une information sur l'usage pour signer les marchés passés en procédure adaptée. Inutile de la présenter, elle est sur table.

Je passe au secteur de Mme de la GONTRIE.

SECTEUR PRESENTE PAR Mme DE LA GONTRIE – Finances et contractualisation

183. CP 10-568 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - 10 contrats régionaux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-de-Marne, Val-d'Oise), 4 contrats de territoire (Yvelines, Essonne, Seine-Saint-Denis), 11 avenants à des contrats régionaux

Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – La majorité présidentielle m'a demandé la parole, je donne donc la parole à Mme PECRESSE.

DEMANDE DE PAROLE MP

Mme PECRESSE (MP) – Merci M. le président. Nous souhaitons mettre en avant quelques éléments avant la séance, parce qu'ils concernent l'ensemble des dossiers que nous allons examiner.

D'abord, un premier point de procédure. Il convient de rappeler que 20 des 180 rapports présentés en commission permanente aujourd'hui sont parvenus hors du délai réglementaire de 14 jours précédents la commission, prévu par notre règlement intérieur. Or, vous savez que pour les groupes de l'opposition, c'est un énorme travail d'examiner 180 rapports. Et si les délais ne sont pas respectés, nous n'avons pas les moyens de travailler correctement. Je rappelle que c'est un point de légalité de nos délibérations.

Sur un point global et commun à toutes les demandes qui vont être présentées, je note que l'exécutif souhaite modifier les modalités d'attribution des subventions aux organismes extérieurs (Airparif, Bruitparif, etc.), en passant de deux affectations annuelles – 60% / 40% – à trois – 60% / 35% / 5%. Au cours de cette présente commission, nous allons voter la deuxième affectation. Je voudrais que l'exécutif clarifie ses intentions ; je voudrais savoir si cette volonté de voter cette subvention en trois fois traduit la volonté de l'exécutif, peut-être, de supprimer 5% du montant des subventions annuelles attribuées aux associations. Auquel cas, l'exécutif du conseil régional viendrait appuyer la politique gouvernementale de réduction des dépenses de fonctionnement et d'intervention. Mais si c'est la volonté de l'exécutif, il serait intéressant qu'il nous explique la raison de ce changement d'attribution des subventions. Si vous voulez accompagner la politique de bonne gestion et

d'économie budgétaire du gouvernement, nous voudrions avoir aussi une petite précision : cette mesure sera-t-elle d'application générale pour concerner toutes les subventions de fonctionnement de tous les organismes financés par le conseil régional, ou si certains secteurs prioritaires seront épargnés par ces mesures d'économie souhaitables, nécessaires et bienvenues.

Lors de cette commission permanente, le groupe MP va globaliser ces réponses. Toutes les réponses que nous ferons constitueront la preuve qu'à moyens constants, dans cette CP, et mêmes inférieurs, nous pourrions mener une politique très différente de celle que vous nous proposez de mener, qui répondrait réellement aux priorités des Franciliens : transport, formation et santé. En économisant, comme nous allons le proposer dans cette séance, en particulier sur les dépenses de communication – 4,5 M€ de communication institutionnelle, auxquels s'ajoutent des crédits de communication dans de nombreux rapports pour un montant d'1,4 M€ au moins pour cette seule CP –, il serait possible de dégager des ressources importantes pour le financement des transports en commun, et notamment d'aligner l'augmentation de la contribution de la Région au STIF sur la hausse des tarifs des usagers demandée par le STIF, soit 3,9%. Cela correspondrait à 1,6 M€ en plus pour les transports et en moins pour les usagers. Nous pourrions ainsi développer les formations sanitaires et sociales en redonnant 6 M€ de plus à l'AP-HP ; le tout en économisant plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est la logique de tous les amendements que nous allons présenter dans cette séance. Redéployer l'argent pour faire une autre politique, qui s'appuie sur trois piliers : transport, formation, santé, et plus économe des deniers publics.

Enfin, le groupe MP parlera du parcours d'autonomie et prouvera qu'il se réduit à de l'affichage et ne profitera pas aux jeunes en difficulté.

M. le président – Je vois que cela commence de la meilleure manière... avec une intervention dont le caractère d'une cohérence globale est excellent. Par conséquent, je vous remercie d'avoir posé le « décor », en ce qui concerne votre formation politique. Mais la question que vous avez posée sur les organismes sera retrouvée un peu plus tard ; et un amendement de l'exécutif, présenté par Mme de la GONTRIE, lui donnera l'occasion de répondre à l'ensemble de votre questionnement.

Quant à savoir si, à l'orée de cette commission permanente, nous sommes tout à coup convertis à l'excellence de la politique du gouvernement, dont les ministres tombent un par un, ce sera une autre occasion de discussion entre nous.

Merci de l'esprit, Mme PECRESSE, dans lequel vous ouvrez cette séance, puisque tous les groupes se sont conformés à la règle ; je le disais avant votre prise de parole.

Sur les contrats régionaux, nous avons une demande de parole, je pense qu'il s'agissait de celle-là. Ensuite, nous avons un amendement de l'exécutif, présenté par Mme de la GONTRIE.

Amendement de l'exécutif

Mme de la GONTRIE – Je crois que vous l'avez tous sur table, et donc pas besoin d'explications supplémentaires.

M. le président – Puis-je le mettre aux voix ?

Mme PECRESSE (MP) – Nous demandons une explication de vote.

M. le président – L'amendement concerne Pontault-Combault. Il faut reconnaître qu'il a été mis sur table un peu tardivement ; le dossier a été traité difficilement entre les services et la mairie.

Mme PECRESSE (MP) – Nous le voterons, mais ce ne sont pas de très bonnes pratiques.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Sur cet amendement de l'exécutif, mon groupe s'abstiendra. Vous le savez, nous souhaitons une remise à plat des critères sur l'ensemble d'attribution des subventions dans le cadre des contrats ruraux et régionaux. Comme nous n'avons pas pu examiner ce dossier, nous considérons que la meilleure manière est de s'abstenir vis-à-vis de l'exécutif.

M. LAFON (NC et app) – Nous allons le voter, car il s'agit d'un petit amendement technique suite à un problème de transmission entre les services et la ville concernée, mais il est délicat de recevoir, à chaque fois, ce type d'amendements trois minutes avant le vote. En l'occurrence, il n'est pas très engageant, donc nous allons voter. Merci à l'exécutif de les présenter *a minima* en commission ; il sera ainsi plus facile de se positionner.

M. le président – Je pense que je peux maintenant le mettre aux voix.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FDG, FDG et A.

ADOPTION

M. le président – Merci, il est adopté.

Amendement n° 21 (FdG, FdG et A.)

M. MASSOU (FdG) – Cet amendement n'est pas nouveau, puisque nous avons déjà eu ce débat lors de la précédente commission sur quelques communes. Nous pensons que la Région doit évidemment assumer toutes ses responsabilités au niveau de ses compétences. Quand c'est un libre choix d'aider des communes dans des équipements locaux (rénovations d'écoles primaires, ou des équipements qui ne relèvent pas de notre responsabilité directe), il faudrait se poser la question : « aidons-nous des communes qui ne sont pas éloignées de nos ambitions régionales, notamment des ambitions contenues dans le SDRIF et qui concernent le logement social. Des communes dans les rapports sont hors de la loi SRU, que les préfets pointent, pénalisent même pour certaines. Caricaturale, la commune d'Ormesson accueille 0,43% de logements sociaux, dont le taux d'efforts demandé par le préfet n'a été respecté qu'à hauteur de 11%. Sur des politiques choisies librement, je ne vois pas pourquoi nous accepterions de cofinancer des équipements municipaux de ces communes, tant qu'elles ne respectent pas la loi SRU. Nous en pointons ici trois : Jouy-en-Josas, Ormesson et Villennes-sur-Seine. Voilà le but de l'amendement.

M. le président – Dans le débat, avant que Mme de la GONTRIE ne réponde, Mme DUFLOT et M. DUBERTRAND.

Mme DUFLOT (EELV) – Oui, M. le président, c'est une proposition de sous-amendement ou de vote dissocié, parce que nous souhaitons adhérer au vote de cet amendement uniquement sur la commune d'Ormesson. Je souhaite ajouter un élément très important à nos yeux. Nous voterons pour le reste l'ensemble des décisions sur les contrats, mais il nous semble absolument indispensable que le processus de critérisation que nous nous sommes engagés à mettre en place aille à son terme avant la fin de l'année pour ne pas se retrouver à arbitrer (c'est assez regrettable) sur des positions en commission permanente. La commune d'Ormesson est un cas extrêmement particulier, où les logements sociaux sont en effet à 0,43% et où l'objectif n'a pas du tout été atteint. Le constat de carence a été établi en 2009 et la préfecture a été attaquée par le maire, qui parallèlement s'est vanté de préférer payer l'amende qu'engager le plan de réalisation de logements sociaux. Le deuxième point est que le contrat que nous proposons vise à financer l'installation des services municipaux, et notamment d'un service urbanisme. Aider la commune d'Ormesson est donc un peu cocasse, qui refuse de remplir ses obligations en matière de logements sociaux à financer les travaux des services municipaux, et notamment l'installation du service urbanisme. Il ne nous semble pas incohérent de ne pas vouloir participer à cette opération. Merci beaucoup.

M. DUBERTRAND (PS et app) – Merci M. le président, mes chers collègues. Ce sujet de la contractualisation, que la Région met en œuvre dans le cadre partenarial avec les communes et les territoires depuis un certain nombre d'années (il s'agit bien de solidarité avec les territoires), sur une base de critères qui a fixé plusieurs interventions et permis de choisir certaines opérations, est important. Dans le cadre des priorités fixées par la Région, avec le rapport proposé aujourd'hui, il nous paraît difficile de revenir sur ce qui a été engagé dans le cadre de critères et principes que nous avons tous collectivement votés lors de la session précédente. En revanche, nous avons aussi cette préoccupation de pouvoir aller au-delà, et en particulier sur la question de la solidarité envers les territoires et la prise en compte des réalités sociales et économiques sur chacun d'eux. Certaines villes ne respectent pas, en effet, les 20% de logements sociaux : cette situation est un vrai souci. Aujourd'hui, la question est de savoir comment, dans nos politiques à venir, au cours de cette mandature, nous pouvons faire évoluer en particulier les critères qui permettent d'attribuer les subventions aux collectivités. Notre groupe considère que cette réforme est indispensable ; elle est déjà acceptée par l'exécutif et nous allons travailler ensemble sur ses modalités. Ce travail est devant nous mais, comme vous le disiez, il faudra qu'il s'achève avant la fin de l'année car il doit être pris en compte par le prochain budget. Néanmoins, les amendements que vous formulez aujourd'hui ne peuvent pas être acceptés puisque nous ne pouvons remettre en cause les engagements pris par la Région en direction de ces collectivités dans le cadre de cette contractualisation. Pour répondre à M. MASSOU et bien positionner le groupe socialiste, nous considérons qu'il faut voter la délibération proposée et que les amendements ne peuvent pas être recevables en l'état. En revanche, une réforme doit s'engager, et nous sommes prêts à faire évoluer la politique de contractualisation et le soutien aux territoires. Merci.

Mme EUSTACHE-BRINIO (MP) – M. le président, merci. Effectivement, aujourd'hui, le conseil régional ne stipule pas que les subventions régionales doivent s'appliquer exclusivement aux communes qui respectent la loi SRU. Je partage une partie de l'analyse qui vient d'être faite, parce que nous serons en effet très acteurs dans une réflexion, que vous pourrez mener, M. le président, sur des critères différents pour les années qui viennent. Mais en tous cas, aujourd'hui, cet amendement n'a pas lieu d'être. A notre sens, il fait preuve d'un méconnaissance totale des situations locales, que nous ne pouvons que dénoncer. Il est aisé de critiquer les communes qui n'atteignent pas les 20%, mais certaines comme Jouy-en-Josas, Villennes-sur-Seine, Ormesson, font des efforts pour atteindre ces 20%. Non pas par obligation, mais parce que les maires, quelle que soit leur politique, font du logement social une priorité. Ils ne font pas preuve de mauvaise volonté, mais sont souvent confrontés à de réelles difficultés pour trouver du foncier : telle est la réalité de nos communes actuellement en Ile-de-France.

A Jouy-en-Josas par exemple, la plupart des terrains étant en sites classés, la rareté des terrains est bien réelle, qui permet au maire, compte-tenu du prix du foncier, de créer des logements sociaux. La commune de Villennes-sur-Seine ne compte que peu de logements sociaux en 2004 elle aussi, mais sa situation géographique n'est pas si simple, et pour les mêmes raisons, le maire y travaille aujourd'hui. Contrairement à ce qui est annoncé, l'objectif de réalisation pour la période 2005-2007 a été de 92% et non de 11%. C'est d'ailleurs parce que le maire avait rempli cet objectif et qu'il fait encore preuve aujourd'hui de

volontarisme que le préfet des Yvelines n'a pas augmenté la pénalité pour sa commune. Quelques mots également sur la commune d'Ormesson, qui avait effectivement très peu de logements sociaux sur sa commune. Depuis, 22 logements ont été créés, 42 le seront à la fin de l'année. Face à cet engagement, la commission départementale de la loi SRU a décidé de supprimer le doublement de la pénalité, votée en avril 2009.

Comme vous pouvez le constater, ces communes font preuve de bonne volonté. C'est pourquoi nous voterons contre cet amendement, qui ne tient compte d'aucune réalité sur un certain nombre de communes citées dans ce rapport.

M. le président – Je vous remercie.

Mme CIUNTU (MP) – Tout a été dit. Je voulais simplement rappeler que la commune d'Ormesson, qui se trouve dans une communauté d'agglomération à laquelle j'appartiens, remplit ses objectifs. Elle a des problèmes de foncier très sérieux. La communauté de communes regroupe de toutes petites communes, dont Ormesson. Au niveau de la communauté de communes nous sommes à 30%.

M. le président – Merci Mme CIUNTU. Je donne la parole à Mme de la GONTRIE pour répondre.

Mme de la GONTRIE – Le débat qui vient de se dérouler est très intéressant, puisque si nous voulons être positif, nous retenons que tous les groupes sont intéressés par la mise en place de critères d'affectation des contrats régionaux. Ce débat nous a mobilisé pendant le mandat précédent, nous avons avancé de manière inégale, sans aboutir à ce qui est évoqué aujourd'hui.

Cela étant, pourquoi ces communes citées ont été néanmoins retenues ? Pourquoi l'amendement, pour ma part - je l'ai dit en commission des finances - n'est pas recevable ? Si nous voulons critériser les contrats - j'y suis personnellement favorable - si nous considérons que les contrats sont un levier de mise en place d'une politique régionale sur laquelle nous avons des réflexions, des positions et des priorités, il faut introduire une modulation des critères, plus ou moins rigide, incitative, restrictive. A partir de là, il est trop tôt pour arrêter nos objectifs. Nous l'avons tous dit : la question du logement est première. La question du respect de la loi SRU est très importante (donc l'amendement du FdG). Mais d'autres paramètres sont tout aussi importants que la loi SRU : la question du potentiel des collectivités – je ne souhaite pas d'une réforme simplement segmentée, des villes sont « pauvres, d'autres « riches » –, la prise en compte de la question écologique. Nous voyons les trois grands objectifs ; nous allons mener cette réforme ensemble. Mon ambition est de la faire voter avant le budget. Je ne sais si nous nous retrouverons sur ces grands objectifs. Si je me permets d'être un peu longue, M. le président, c'est parce que cet amendement du FdG est déposé sur plusieurs rapports, et je sais que plusieurs vice-présidents, avec qui nous avons eu cet échange, souhaitaient que nous traitions cette question une fois pour l'ensemble de la commission permanente, sans vouloir être désobligeante à l'égard des auteurs de l'amendement.

Si j'ai retenu les communes d'Ormesson et de Villennes néanmoins, quelle que soit leur situation à l'égard de la loi SRU, que le quota n'a pas été atteint et que le logement étudiant entre ou non en considération, qu'il existe des problèmes de foncier avec RFF, c'est pour leur potentiel financier. Elles ont un potentiel de taxe professionnelle qui est d'un tiers moindre de la moyenne des villes de la région. Attention, cela n'est pas suffisant, mais j'ai trouvé aujourd'hui, alors que nous sommes dans une politique qui existe déjà, qu'en raison de leur capacité financière, elles pouvaient être toutefois retenues. Nous sommes en train de dessiner un avenir. Encore une fois, je vous solliciterai tous dans les semaines qui viennent, pour aboutir, ou en tous cas, solder ce débat, positivement je l'espère, de manière à sa mise en œuvre au prochain budget.

Voilà pourquoi je ne souhaite pas retenir l'amendement du groupe FdG, et Mme DUFLOT, même si j'apprends que vous êtes défavorable à une des villes, voilà pourquoi cette commune a été retenue : elle a une taxe professionnelle d'un tiers moindre que les autres villes de la région.

M. le président – Je donne la parole à M. MASSOU. N'hésitez pas à lever la main... ainsi que Mme LE NEOUANNIC. Et j'aurai quelque chose à dire à la fin, sur ce sujet.

M. MASSOU (FdG) – Je vais expliquer pourquoi, dans ce débat, cet amendement nous paraît devoir être maintenu, même s'il n'est pas aujourd'hui majoritaire. J'entends bien le débat sur la critérisation, et nous l'aurons, nous l'avons déjà eu dans le mandat précédent et il faut le poursuivre pour prendre en compte les critères fiscaux, sociaux, environnementaux. A condition que le but ne soit pas de construire une « machine à gaz » incompréhensible et illisible. Différents gouvernements ont déjà essayé de travailler là-dessus ; des entrées tiennent compte parfois de certaines situations. Mais je souhaite que nous ne mélangions pas le débat global sur la critérisation – qui est un constat de l'état des territoires, des populations et de leurs difficultés – et le débat sur la loi SRU. Une ville qui a un potentiel fiscal élevé et une ville qui a des populations pauvres doivent respecter la loi. La loi SRU a été mise en place par un gouvernement de gauche qui voulait tirer l'ensemble des communes vers un niveau de construction de logements sociaux ; cette loi est aujourd'hui mise en œuvre par un gouvernement de droite, avec des préfets dans les départements qui ne fixent tout de même pas des objectifs aux communes inatteignables. Les préfets nommés par votre gouvernement sont chargés de mettre en œuvre la loi et définissent tous les ans les objectifs à atteindre. Ils ne sont pas ultra-révolutionnaires, voulant mettre ces communes en difficulté ; les objectifs sont atteignables. Quelques communes le font, même une majorité, d'autres refusent d'entrer dans ce processus. Sommes-nous spectateurs au moment où

la crise du logement social est aussi forte ? Nous sommes tous les jours interpellés sur le manque de logements ; nous validerions la politique de ces communes en les aidant sur des coopérations qui ne sont pas, pour nous, obligatoires.

Nous maintenons donc cet amendement car, au-delà du débat sur la critérisation, il existe un débat spécifique qui pointe des sujets tels « nous manquons de foncier », alors que dans le même temps, il se construit des immeubles de luxe, des immeubles de bureaux et sièges sociaux. Mais il manque de terrains pour les logements sociaux parce qu'ils n'en veulent pas !

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Pour cet amendement que nous avons déposé en commun, nous avons déjà, lors de la précédente commission permanente, alerté sur la question de la non application de la loi SRU. Je tiens d'abord à remercier M. le président et Mme la vice-présidente de prendre avec attention ce sujet, qui est pour nos deux groupes une question essentielle que nous avons porté pendant la campagne électorale. Je sais comment, dans d'autres collectivités, le tri se fait. Dans le département des Hauts-de-Seine, « le dossier n'est pas complet »... Beaucoup de villes de gauche, dans ce département, sont obligées d'envoyer leur dossier avec accusé de réception, pour avoir la garantie que l'administration ne fasse pas comme si les dossiers n'étaient pas arrivés.

La commission permanente est souveraine. Nous le verrons sur les délibérations sur les organismes extérieurs. Un vote du budget a eu lieu. La précédente majorité (j'en faisais partie) donnait un budget fixé aux organismes. Nous avons là des délibérations qui modifient ces règles. Nous proposons donc d'anticiper ce qui nous paraît être juste. Pas simplement parce qu'il s'agit d'une question politique, mais nos concitoyens franciliens savent que sur la question du logement une inégalité existe. Je remercie le groupe EELV d'appuyer sur la question d'Ormesson, parce que cette commune est hors-la-loi, mais leur maire le revendique et préfère payer des amendes. Il choisit, pour des questions électorales, de payer ces amendes que de construire des logements sociaux. Nous devons avoir ce débat politique ; c'est la raison pour laquelle cet amendement a une légitimité. Nous avons la possibilité de dire que ces trois villes n'ont pas, à l'heure actuelle, besoin d'avoir de la part de la Région le soutien financier.

M. le président – Je note que l'amendement est maintenu. Je voulais juste intervenir quelques instants sur ce sujet important. Il porte la parole de la Région et montre si cette dernière est respectée et respecte ses partenaires.

Premier point, je dis tout de suite que j'ai toujours été un fan des contrats. Je trouve cette procédure excellente ; plus elle est simple, mieux c'est. Le rapport de la Région avec les maires est un élément très important de l'image et de la solidité de l'institution régionale. Donc, pendant des années, je le dis franchement, je me suis opposé à toute réforme de ce système mis en œuvre par mes prédécesseurs, que je considère comme excellente *a priori* dès lors qu'elle est simple et permet un accès égal de tous les maires et ne conduit pas à une procédure administrative infernale. Nous sommes une grande institution, avec de grands services, de très bons fonctionnaires, mais suivre une procédure complexe n'est pas toujours facile pour des maires, même sur des villes moyennes. Je le sais, j'ai été maire d'une ville moyenne. La qualité des services n'est pas en cause, mais ces maires sont souvent un peu perdus face à l'institution régionale, d'autant qu'elle s'est renforcée.

Deuxièmement, il n'est pas facile de critériser. Je représentais la Région au comité des finances locales il y a deux jours où l'on a pu constater l'échec absolu à critériser intelligemment la péréquation entre régions ou départements riches, régions ou départements pauvres, la prise en compte des critères de potentialité fiscale et financière : aucune décision n'a pu être prise. Composé de membres extrêmement brillants, comme M. Gilles CARREZ, M. Martin MALVY, M. Jean-Claude BOULARD, venant de tous horizons politiques, M. Philippe LAURENT, un des meilleurs spécialistes en finances locales, personne n'arrive à critériser. C'est vous dire qu'il nous faudra un travail approfondi.

Je remarque une troisième chose : tout le monde, autour de la table, semble d'accord pour avancer sur des critères et prendre en compte la bonne application de la loi SRU. A partir de ce moment, je lève mes réserves sur la critérisation, parce qu'une réforme aussi importante ne peut être votée qu'avec un consensus important. Ne serait-ce que parce que l'image et le rapport de la Région aux maires est très important. Ce consensus doit même être plus fort, puisqu'il doit être également pris en compte dans la politique des départements, qui généralement viennent à notre appui, notamment en grande couronne. Il faut aussi faire un accord avec, si possible, un maximum des départements. Je suis d'accord et considère que cette commission permanente donne à Mme de la GONTRIE tous les éléments pour lancer les prémices de cette réforme avec les groupes.

Nous verrons, autour de la table, ce vers quoi nous pouvons aller. Je rappelle qu'en matière de loi SRU, je distingue plusieurs catégories de maires : ceux qui l'appliquent, ceux qui sont très au-delà, ceux qui font d'énormes progrès pour l'appliquer (par exemple, tout à l'heure nous avons vu le dossier de Pontault-Combaut, qui est la ville « maillot jaune » dans l'effort de rattrapage des logements sociaux – elle n'est pas encore au niveau des logements sociaux ; dans ma ville de Conflans, je me suis battu plusieurs années pour parvenir à ces 20%, avec les péniches, etc.) mais certaines villes font des efforts, et ceux enfin qui font des efforts mais rencontrent des difficultés et ceux en constat de carence. A tout le moins, les villes en constat de carence, il faut leur expliquer qu'une autre politique est possible. Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues. Il me semble que la procédure est bonne, qu'elle peut être améliorée, que tout le monde veut l'améliorer.

Malgré tout, si l'amendement est maintenu, je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 21 (FdG, FdG et A.)

POUR : FdG, PRG-MUP, FdG et A.

CONTRE : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC

REJET

M. le président – Il est donc repoussé, mais je pense que le débat avec Mme de la GONTRIE est ouvert et qu'elle a les données du dossier en main. Je fais voter maintenant le dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-568

POUR : PS et app, MP, EELV (les autres opérations), FdG (les autres opérations), NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : FdG (Communes Villennes-sur-Seine, Nanteuil-les-Meaux, Ormesson-sur-Marne, Jouy-en-Josas)

NPPV : EELV (Commune d'Ormesson-sur-Marne)

ADOPTION

M. le président – Je constate une unanimité. Je vous remercie.

Mme de la GONTRIE interviendra à nouveau, sans doute, sur la question des organismes.

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLACE – Transports et mobilités

184. CP 10-298 : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 825 « Sécurité routière » - sécurité routière sur le réseau de voirie secondaire - programme 2010 - première affectation

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-298

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

185. CP 10-518 : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 823 « Voirie départementale », chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », chapitre budgétaire 907 « Environnement », code fonctionnel 77 « Environnement des infrastructures de transports » - mise en œuvre des contrats région-départements - aménagement des infrastructures de voirie - programme 2010

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-518

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

186. CP 10-523 : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », code fonctionnel 78 - affectation de subventions au titre des réseaux verts et des équipements cyclables - programme 2010 – 3^{ème} affectation

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-523

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous passons au dossier de M. PLACE. Le premier dossier que nous avons à discuter est le 10-472. Une demande de la MP.

187. CP 10-472 : Chapitre budgétaire 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs » - versement de la contribution de la région à l'exploitation des transports publics franciliens – 2^{ème} affectation pour l'année 2010

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement n° 7 (MP)

M. DOUILLET (MP) – Merci Monsieur le président. Lors du conseil du 29 mai dernier, le STIF a voté l'augmentation de 3,9% des tarifs des transports pour les usagers, ce que disait Mme la ministre Valérie PECRESSE tout à l'heure. Aujourd'hui, il nous est proposé d'adopter une deuxième affectation de la Région au STIF, pour un montant de 144 451 250 €, soit 25% de la contribution globale. Nous constatons que cette hausse est de 2,72%. Dans un souci de cohérence, il nous paraît logique de porter au même niveau que la contribution de la Région au STIF l'augmentation que les usagers ont subie. Nous proposons donc de passer cette contribution de 144 M€ à 146 M€, soit 1,7 M€ d'augmentation, pour plus de justice dans ce financement.

M. le président – Merci beaucoup. Je passe maintenant la parole à M. LAFON.

M. LAFON (NC et app) – Monsieur le président, lors de la réunion de la commission des finances, dans le cadre de la discussion sur cette contribution au STIF a été abordé un sujet important et sensible, celui du tarif unique. Nous le savons, lors de la campagne électorale, vous avez annoncé votre volonté d'aller vers un tarif unique. Le vice-président PLACE, dont nous savons que la voix porte dans cette assemblée, a annoncé à la commission des finances que ce tarif unique serait de 80 €. Je

voulais vous demander tout d'abord si vous confirmiez ce tarif, et si tel est le cas, le calendrier annoncé de juillet 2012 est toujours d'actualité. Puisque le principe du tarif unique a l'air d'être acté, son montant quasiment fixé, pour quelles raisons attendons-nous deux ans pour le mettre en place ?

M. le président – Merci. Monsieur SERNE, puis Madame LOUIS et Monsieur MASSOU.

M. SERNE (EELV) – Monsieur le président, chers collègues, sans vouloir préempter la réponse que M. PLACE fera à l'évidence sur ces sujets, je veux juste revenir à la question de l'amendement. Nous sommes passés sur le tarif unique, même si je n'ai pas entendu M. PLACE parler d'un tarif unique à hauteur de 80 € lors de la séance de la commission des finances ; nous ne devons pas entendre exactement les mêmes choses, mais il le précisera tout à l'heure.

Pour revenir à l'amendement du groupe MP, d'abord, d'un point de vue strictement formel, je suis étonné d'entendre parler d'une hausse de 3,9% qui se traduit au final par 1,7 M€. Les pourcentages me paraissent donc fluctuants. De toute façon, quand un amendement crée une dépense, il est plutôt de bon ton de la gager sur une recette. Et je ne vois pas du tout la recette dans celui-ci qui permet d'abonder cette nouvelle dépense.

Sur le fond, en tant que président de la commission de l'offre de transport du STIF, je suis à l'évidence extrêmement pour que le STIF dispose de marges de manœuvre supplémentaires, mais le budget du STIF est voté, et devient les recettes et les dépenses sont obligatoires et fixées une fois pour toute.

L'augmentation tarifaire du 1^{er} juillet permettait d'arriver exactement au budget voté en début d'année pour le STIF. Créer tout à coup une recette supplémentaire en milieu d'année, qui n'est pas au budget du STIF, n'engendrerait que de la confusion. En revanche, le groupe EELV est très favorable à une augmentation conséquente de la dotation de la Région au STIF au budget 2011. Nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du budget 2011, et j'espère qu'à ce moment la MP sera toujours favorable à cette augmentation et poussera aussi à un versement transports qui permettrait de dégager des marges de manœuvre encore plus importantes que ne le peuvent les collectivités, surtout en cette période, et que la modification des règles régissant le règlement transports devienne aussi plus conséquent à l'avenir.

Mme LOUIS (PS et app) – Je vous remercie Monsieur le président. Juste quelques réactions : la MP propose d'augmenter la contribution au STIF au même niveau que l'augmentation tarifaire, comme s'il s'agissait d'une évidence. Je voudrais, à mon tour, rappeler quelques évidences. D'abord, le groupe de la MP, fort bien représenté au conseil du STIF par sa présidente Mme PECRESSE, doit savoir que la contribution des collectivités est votée à l'année et non en cours d'année ; première évidence. Il faudra peut-être revenir sur ce sujet, mais au bon moment. Ensuite, si la contribution régionale devait augmenter, alors les contributions des autres collectivités locales devraient, elles aussi, augmenter, notamment celles des conseils généraux. Aucun conseil général ne serait épargné, pas plus celui des Hauts-de-Seine que celui des Yvelines. Or, le conseil général des Hauts-de-Seine, comme celui des Yvelines et de tous les autres départements franciliens, sont aujourd'hui confrontés à des difficultés financières majeures, à cause des transferts de charges non-compensées par l'Etat. La MP a ouvert cette séance en ne faisant pas toujours preuve d'une grande cohérence dans ses argumentations, je ne peux manquer de faire remarquer que cette question tarifaire et cet amendement présentent un caractère un peu démagogique et de calendrier. Je ne suis pas sûre que les Franciliens soient plus déstabilisés de participer financièrement à l'amélioration des transports en commun que de voir, sans contrepartie, les APL, les aides pour les gardes d'enfants, et le nombre d'enseignants encore une fois réduits drastiquement à la rentrée.

Nous ne cédon pas, quant à nous, à l'amendement de calendrier et de démagogie. Nous voterons contre cet amendement.

M. MASSOU (FdG) – Sur ce sujet, nous avons besoin, les uns et les autres, d'essayer de trouver un peu de cohérence dans nos comportements. En ce qui nous concerne (le groupe FdG), nous n'avons pas voté l'augmentation de 3,9% au Conseil d'administration du STIF. Nous n'allons donc pas voter aujourd'hui une augmentation de 3,9% de la contribution proposée par la MP. Parce que, au CA du STIF ou avec cet amendement, la question posée est celle des ressources, que nous ne pouvons pas prendre, bout par bout, un jour aux usagers, un autre aux collectivités. Nous avons besoin d'une réflexion lourde, et de ressources pour les transports collectifs en Ile-de-France. Dire à la Région, sans lui avoir attribué de ressources nouvelles (elles ne dépendent que de vous : le FARIF, vous pouvez nous le transférer quand vous le voulez, ce qui ferait une ressource pérenne pour les transports), d'augmenter le versement, déjà acté dans le budget du STIF et de la Région, cela correspond encore une fois à une décentralisation qui ne donne pas les moyens aux collectivités d'assumer leur responsabilité.

Deuxième point, le STIF a besoin de ressources. nous proposons une mesure simple : mettre le versement transports dans toute la région à 2,6% à Paris et dans les Hauts-de-Seine (800 M€ par an). Ici, les marges sont différentes que celles, petites, proposées dans le budget régional. Nous devons prendre globalement tous ces débats avec l'attente de la loi de finances qui annoncera des ressources nouvelles (je pense qu'elles ne seront pas au niveau). Madame PECRESSE, vous êtes bien placée au gouvernement, essayez de faire que le versement transport soit profondément réformé, que sa maîtrise soit confiée au STIF, qu'il soit augmenté à 2,6% en l'uniformisant dans toute la région. Les ressources seront alors peut-être au niveau nécessaire.

M. le président – Je donne la parole à Monsieur PLACE, sauf si Madame PECRESSE veut intervenir.

Mme PECRESSE (MP) – Une petite précision pour le groupe MP, car des choses ont été dites sur lesquelles je voudrais revenir. Où sont les recettes que nous pouvons affecter à ce 1,7 M€ pour augmenter les dépenses ? C'est tout l'objet de cette

CP. Vous verrez que tout au long de celle-ci, nous allons supprimer des crédits, ou proposer de les supprimer. Nous aurons le gage et supprimerons le 1,7 M€ dans la communication du Conseil régional. Cette proposition est faite à budget constant.

La deuxième réponse pour ma collègue (Mme LOUIS) : je ne fais pas la même interprétation que vous du décret de la répartition des charges du STIF. Si cette dernière est fixée par décret à 51% de la quotité de la Région et, en pourcentage, celle des autres collectivités, le décret dit aussi que la quotité de la Région Ile-de-France ne peut être inférieure à 51%. Si la Région respecte ces 51%, elle peut, dans sa grande générosité et sa vision, décider de donner davantage, et à tout moment, contrairement à ce qui vient d'être dit, même si le budget du STIF est voté. Rien n'empêche la Région – surtout après l'élection triomphale d'une nouvelle équipe – de changer sa politique et d'augmenter la contribution obligatoire aux transports, qui représentent la première source de préoccupation des Franciliens, comme vous le savez, Monsieur le président. Malheureusement, les chiffres communiqués au STIF sur la régularité des transports en commun aux heures de pointe étaient très inquiétants. Au lieu de faire de la communication, il nous semble que la Région devrait faire des investissements dans les transports en commun. Elle peut le faire à tout moment, sans augmenter les contributions des départements, en baissant ses moyens de communication et en réorientant un certain nombre de crédits. Aujourd'hui, vous avez le pouvoir de le faire ; si vous ne voulez pas le faire, c'est un choix politique, et non une impossibilité réglementaire ou financière.

M. le président – Madame PECRESSE, je vous remercie d'avoir salué le caractère triomphal de notre élection. Je ne m'y attendais pas de votre part. L'été est plein de promesses ; je donne la parole à M. PLACE.

M. PLACE – Je remercie l'ensemble des intervenantes et intervenants, en particulier Mme LOUIS et M. SERNE. La délibération a été votée au STIF en décembre 2009. Elle fixe pour chacune des collectivités locales le montant de leur subvention. Pour cela, il faut une décision modificative du STIF. Il s'agit d'un point de forme.

Sur l'exposé des motifs lui-même, c'est-à-dire le souci de parallélisme, M. DOUILLET et Mme PECRESSE seront satisfaits d'entendre que j'y suis plutôt favorable pour l'an prochain. Dans cette affaire des transports, je pense qu'effectivement tout le monde doit être mobilisé. Je pourrais vous rappeler que depuis quatre ans, les concours des collectivités locales a augmenté d'environ 63 %, tandis que les tarifs augmentaient de 15,8%. La réalité des chiffres est celle-ci. Pour l'avenir, il s'agit d'avancer ensemble, sans chercher particulièrement de coupable – RFF, RATP, SNCF : honnêtement, la gouvernance est invraisemblable dans ce secteur des transports. Pour ce faire, j'ai deux sujets : le plan de mobilisation des transports que M. le président a proposé et le PASS Navigo à tarif unique.

Il faut faire ce plan de mobilisation. Ensuite, nous pouvons prioriser : faut-il faire « Arc Express », Grand huit », l'existant – comme le dit la SNCF du RER C et D, etc. – voici nos choix. Mais pour les réaliser, il faut de l'argent. Je ne peux pas accroître l'offre, les services, la régularité, etc., sans argent. Les montants évoqués ne sont pas du tout en jeu (de 2,72% à 3,9%). Il faut 300 à 400 M€ de plus par an (je ne reviens pas sur le fait que le gouvernement ait reculé sur la taxation poids lourds). Il faut trouver des sources de financement. J'en vois trois. Nous assumons la hausse des tarifs ; les +3,9% de hausse vont rapporter 118 M€ sur une année. Sur les collectivités locales, pour l'année prochaine, je suis favorable à ce que la contribution STIF augmente de 3,9%. Nous devons aussi mobiliser les autres collectivités, y compris la Ville de Paris (+3,9% également). Tout le monde doit participer : usagers et collectivités, mais aussi les entreprises (200 M€).

Je reçois, jour après jour, l'ensemble des élus d'Ile-de-France, qui en ont assez de cette lenteur de réalisation des travaux. Mais il nous faut 350 à 400 M€. Je pense même que le gouvernement serait intelligent de procéder ainsi, y compris pour lui-même, pour sa propre majorité. J'appelle de mes vœux cette mobilisation.

Dans ce cadre des 3,9% l'an prochain, je vous invite aujourd'hui à retirer votre amendement, avec la discussion que nous venons d'avoir.

Au-delà du plan de mobilisation des transports, je pense que plus de justice dans la tarification doit exister. C'est pourquoi le président de la Région a présenté aux électrices et électeurs, au deuxième tour des élections régionales, l'idée du PASS Navigo à tarif unique. Je crois qu'il y est très attaché. Il l'a présenté car il sait que la mesure est bonne, juste, équitable, et doit être efficace pour accroître la participation des usagers à l'utilisation des transports collectifs. Evidemment, elle ne peut se faire que dans le souci d'augmenter le budget du STIF. Il est de 7,4 Mds € ; il nous faut aller au-delà. Nous ne devons pas baisser la participation des usagers au STIF, qui est 3,2 Mds €. Je souhaite mettre en place la dynamique – le PASS Navigo à tarif unique – l'an prochain (car je veux une mobilisation et un débat autour du versement transports et de ces contributions). Avec l'étude du président et moi-même que nous lançons au STIF, qui doit permettre d'analyser très finement la question du report modal en grande couronne et dans la zone dense, car le prix sera effectivement inférieur à 80 €. Ceux qui sont au-dessus des 80 €, nous aurons un report modal qu'il faudra analyser. Et incontestablement, dans la zone 1-2, nous aurons aussi un débat sur le report modal. J'assume de le dire. Nous devons procéder finement et intelligemment. C'est pourquoi nous avons sagement prévu (par le président de la Région lui-même) ce PASS Navigo à tarif unique en juillet 2012.

Voici donc mes volontés. Je vous invite, Madame la ministre, à retirer votre amendement, et pourquoi pas, le représenter en décembre.

M. le président – Madame PECRESSE.

Mme PECRESSE (MP) – Nous ne retirerons pas notre amendement. Mais je pense qu'il est intéressant de poser dès maintenant les bonnes questions. Le vice-président PLACE les a posées. Qui paye et pour quoi faire ? Nous n'avons pas encore abordé cette deuxième partie de la question. Vous êtes assez fort pour faire payer – nous aurons le débat sur

l'augmentation des contributions publiques et fiscales, et notamment celles de l'Etat, mais aussi celles des entreprises et les usagers – mais il faudra en connaître les objectifs. Cela dit, vous auriez pu avoir un geste extrêmement constructif, une main tendue, que nous aurions appréciée, au lieu de faire voter des budgets de communication, voter une augmentation du budget du STIF identique pour la Région à celle imposée aux usagers franciliens. Symboliquement, le geste aurait été très fort. Nous aurons à nouveau cette discussion au budget du STIF l'année prochaine.

M. le président – Je pense pouvoir passer au vote. Sans doute certains ne l'ont pas pris en compte, mais les contributions publiques au STIF depuis la décentralisation 2006 ont plus que doublé. Le problème est que nous ne sommes pas seuls. Mais lorsque nous augmentons les contributions publiques, il faut obtenir de la Ville de Paris et des autres départements, une augmentation complémentaire. La loi fixe le rapport à 51% pour la Région. Je suis président du STIF depuis 2006, ne m'apprenez pas mon métier. Je ne vous apprends pas à travailler sur l'université. Madame PECRESSE, l'augmentation des contributions publiques concerne tout le monde. De toute manière, ces contributions publiques ont considérablement augmenté et je suis obligé de regarder mes partenaires en permanence, car je pense que le STIF ne doit pas être entièrement dominé par la Région, mais que la loi Raffarin a voulu que les départements soient présents. D'une manière générale, je m'en félicite, car les départements en grande couronne (ou petite) sont souvent extrêmement responsables, raisonnables, et qui ont le plus besoin d'une amélioration des transports.

Deuxièmement, je donnerai largement raison à M. MASSOU sur la nécessité d'obtenir, avant toute chose (avant même de parler des contributions publiques et des usagers), une amélioration du versement des entreprises. Il est évident aujourd'hui que les principaux bénéficiaires des transports publics – ils le savent et nous le disent – sont les entreprises quand leurs salariés arrivent à l'heure, avec moins de stress, etc. Pour cela, il est normal que les entreprises contribuent plus qu'auparavant, puisque dans certaines zones, les taux du versement transports (VT) sont tout à fait ridicules par rapport à l'urbanisation et la demande de transports.

J'ai réuni ici, dans cette salle, un soir, un certain nombre de patrons d'entreprises publiques et du CAC 40 ; je m'attendais à une discussion sur la fiscalité régionale... ils m'ont juste demandé de construire des logements et d'améliorer les temps de transports pour les salariés. Ces avancées-là les intéressent en priorité. J'ai rencontré le MEDEF Ile-de-France, le président de la Chambre de commerce : ils sont prêts à en discuter. Alors Madame PECRESSE, je vais vous faire une proposition honnête : si vous pensez, comme moi, qu'il faut améliorer le financement des transports en Ile-de-France, que cette amélioration est à portée de main ; si vous pensez comme le président de la République qui m'a reçu à déjeuner et m'a dit que le versement transports serait en principe dans la loi de finances cet été (et j'avais des témoins : M. Claude GUEANT, M. Christian BLANC et mon ami M. Bertrand DELANOË), faites au moins comme M. Roger KAROUTCHI au moment de l'entrée au STIF (nous sommes allés voir le ministre du budget tous les deux, alors M. Jean-François COPE, et avons plaidé pour une compensation en direction du STIF et avons été, très partiellement mais quand même, entendus) et venez avec moi rencontrer les décideurs afin que nous obtenions un résultat.

Mme PECRESSE (MP) – Nous en rediscuterons parce que vous le savez, une société va se créer, présentée en conseil des ministres hier, « la société du Grand Paris » ; elle a aussi vocation à financer des infrastructures de transports. Cette question du versement transports que vous évoquez tous ici s'appréciera aussi au regard de « qui construit quoi ». Nous aurons un débat public l'année prochaine, mais je suis tout à fait prête à discuter évidemment de toutes ces questions avec vous Monsieur le président dans le cadre de la création de cette société du Grand Paris.

M. le président – Pour la fin du débat public, mais pour la loi de finances, ce sera avant. Je vous renouvelle donc ma proposition, mais il vous appartient de juger.

Je mets aux voix l'amendement.

Vote de l'amendement n° 7 (MP)

POUR : MP, NC et app

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

REJET

M. le président – Il est repoussé. Je fais voter le dossier lui-même.

Vote du projet de délibération CP 10-472

POUR : PS ET APP, MP, EELV, FDG, NC ET APP, MRC, PRG-MUP, FDG ET A

ADOPTION

M. le président – Il est adopté à l'unanimité, merci.

188. CP 10-502 : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 884 « Transports ferroviaires de marchandises » - schéma logistique départemental de la Seine-et-Marne - étude sur les sites logistiques à sauvegarder en zone urbaine dense et référentiel de mesures d'insertion environnementale – complément d'affectation - signature d'un avenant à la convention de groupement de commande et de financement pour la réalisation de l'enquête transport de marchandises en ville

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-502

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

189. CP 10-529 : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 812 « Gares et autres infrastructures ferroviaires » - amélioration de l'accès aux gares

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-529

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

190. CP 10-537 : Chapitres budgétaires 908 et 938 « Transports », sous fonction 81 « Transports en commun de voyageurs » - réseau PAM Ile-de-France : participation au fonctionnement du réseau PAM Ile-de-France – 2^{ème} affectation pour 2010 - avenant à la convention PAM 94 - acquisition et renouvellement de véhicules du réseau PAM 77

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-537

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

191. CP 10-578 : Chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - plan de déplacements urbains : axes mobiliens et pôles d'échanges -plan « Espoir banlieues » volet bus

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-578

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

192. CP 10-586 : Chapitre budgétaire 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs » - versement de cotisations à divers organismes dans le domaine des transports

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-586

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Je continue à circuler dans les dossiers de M. PLACE, et nous arrivons au CP 10-619.

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Je vois une motion de renvoi n° 6 du FdG et A., ainsi qu'un amendement n° 23.

Motion de renvoi n° 6 (FdG, FdG et A.)

Amendement n° 23 (FDG, FDG ET A.)

M. MASSOU (FdG) – Je vais les regrouper.

M. le président – Si vous le pouvez, mon cher collègue, c'est formidable.

M. MASSOU (FdG) – Cet amendement et cette motion de renvoi ont été déposés en début de semaine. Hier a eu lieu le conseil d'administration du STIF. Ce rapport est le financement de la Région sur un certain nombre de projets, dont la ligne 14. Le rapport présenté sur ligne 14, suite au débat public, ne nous satisfait toujours pas au regard du contenu du rapport et des réalités de terrain (en participant à plusieurs débats publics concernant la ligne 14, j'ai lu des motions adoptées par plusieurs conseils municipaux ; la commission du débat public en a peu tenu compte...). La commission du débat public écoute, elle organise des rencontres, mais nous attendons toujours les évolutions du rapport.

Nous aimerions que ce que nous avons entendu dans le débat public ne soit pas abandonné après l'adoption de ce rapport. Est venu fortement le doute – car personne n'est contre le prolongement de la ligne 14 – sur la pertinence pour « désaturer » la ligne 13. Ce projet est donc pertinent, mais subsiste ce doute. De plus, le trafic de la ligne 13 va augmenter. Un des grands pôles de développement de la Région, le port de Gennevilliers (notamment au point de vue transfert modal), devra un jour être desservi par la ligne 13. Cela rejoint tous les débats sur « Le Havre », « le Grand Paris », « Livraison marchandises » ; c'est un port stratégique, qui n'est pas aujourd'hui desservi par les transports collectifs. La ligne 13 peut le faire, puisqu'elle a déjà été prolongée jusqu'au bord de l'autoroute A86. Cette zone est, en outre, en fort développement économique. Enormément d'entrées nous font donc présumer une forte augmentation de la fréquentation d'une ligne déjà invivable au jour le jour. Dans la publication du STIF sur les critères permettant de dire si nous nous sommes dans une situation de « bonus » ou « malus », la ligne 13 est la plus catastrophique. Il suffit de la prendre tous les jours pour s'en rendre compte.

Nous avons donc souhaité que l'adoption de ce rapport soit tout de même accompagnée d'une étude du STIF sur l'évolution de cette fréquentation, qui peut continuer à valider l'idée que nous aurons un jour besoin de reposer la question du dédoublement. Suite à l'amendement adopté et voté par une large majorité au CA du STIF, qui améliore fortement le rapport initial, notre motion de renvoi et notre amendement n'ont plus de sens à la CP. En effet, nous finançons ici un rapport qui a été amendé et qui nous convient. La CP ne doit donc revenir sur le contenu de ce rapport.

Nous retirons la motion de renvoi et l'amendement, que nous avons déposés par précaution, au cas où le CA du STIF n'aurait pas été raisonnable.

La motion de renvoi n° 6 et l'amendement n° 23 (FdG et FdG et A.) sont retirés

M. le président – M. PLACE

M. PLACE – Effectivement, dans l'exposé des motifs de la motion de renvoi et de l'amendement, la priorisation de la ligne 14 pour le groupe FdG était moins claire que de la façon dont vous venez de le dire. Je me réjouis que vous considérez l'allongement de la ligne 14 comme un élément positif, qui va désaturer la ligne 13, mais pas suffisamment. Je souhaite développer les transports en Ile-de-France le plus rapidement possible, en y intégrant néanmoins les éléments de complexité et de concertation. Le prolongement de la ligne 14, le plus vite possible (vers 2017), vers Puteaux - Cardinet (plus pertinent que Rome) et porte de Clichy, mairie de Saint-Ouen. Il ne faut donc pas ajouter trop de complexité. Les arguments développés hier au STIF, par M. COHEN, ont convaincu la majorité des administratrices et administrateurs sur l'étude d'un « débranchement ». J'y ai souscrit, ainsi que Mme PETIT, maire adjointe de Paris en charge des transports. Vu le vote du STIF, je suis très content de voir cette motion et cet amendement tomber. Nous veillerons que l'étude se déroule réellement.

M. le président – Excellente réponse de M. PLACE.

M. DUROVRAY (MP) – Je voulais intervenir sur la motion et l'amendement, mais il est vrai qu'un large débat a eu lieu hier au CA du STIF. Le groupe MP rejoint les préoccupations évoquées à l'instant. Nous nous réjouissons de l'amendement fait hier.

Sur ce rapport, je discerne une prolongation du débat que nous avons eu lors de la dernière CP sur le tramway Villejuif - Juvisy, où nous voyons là aussi une évolution positive, puisque (contrairement à la délibération que vous aviez proposée au mois de

mai prévoyant un seul tracé) vous avez élargi quelque peu le spectre du tracé du tramway pour qu'il puisse desservir par la suite Evry.

Nous approuverons ce rapport dont nous avons demandé le renvoi lors de la dernière CP. Je souhaite simplement que l'étude que vous appelez de vos vœux soit sincère et que l'ensemble des hypothèses soit évoqué (celle, initiale, du passage par le parc de l'hôtel de ville de Juvisy, mais aussi celles portées par des associations locales et des élus qui permettraient, grâce à un tracé plus simple, de desservir davantage de population).

M. PLACE – Merci aussi, M. DUROVRAY, de ce propos, parce qu'effectivement, lors de la CP précédente, vous et Mme LOUIS étiez intervenus dans ce sens pour réfléchir au prolongement du T 7.

Avec le plan de mobilisation transports et le PASS Navigo à tarif unique, nous tentons – et nous nous devons – d'écouter davantage les élus locaux. C'est aussi pour cela que je suis favorable à davantage d'AOP, notamment en grande couronne. J'ai reçu un courrier en ce sens de M. VALLS et M. BAUDET. Sur les questions locales, il est très important d'avoir d'avantage de visions locales, plus à même de définir l'endroit pour faire passer un autobus, etc.

Sur la question d'Evry, j'en ai parlé avec M. MONGIN, qui suit l'affaire de très près, y compris sur le tracé (le long de la nationale N7). J'ai mis en place avec la commission des transports et des administrateurs et administratrices du STIF une vision républicaine et participative des débats. Au lieu des clivages droite - gauche, nous devons, sur cette question des transports, voir la réalité des territoires et travailler ensemble. Je crois que le vote a été unanime à la commission permanente du conseil général il y a quelques jours. C'est un exemple de bonne gouvernance pour ce secteur qui nous préoccupe.

M. le président – Je propose de mettre aux voix le dossier lui-même, qui portait sur la question de la ligne 14 et la ligne 13. la motion de renvoi et l'amendement ont été retirés par M. MASSOU.

Vote du projet de délibération CP 10-619

POUR : PS ET APP, MP, EELV, FDG, NC ET APP, MRC, PRG-MUP, FDG ET A

ADOPTION

M. le président – Le dossier est adopté à l'unanimité. Nous quittons les transports de M. PLACE pour le développement économique avec M. PLANCHOU. Beaucoup de rapports sont en vote global. Nous abordons donc le CP 10-519.

SECTEUR PRESENTE PAR M. PLANCHOU – Développement économique, emploi, nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), tourisme, innovation, économie sociale et solidaire (ESS)

194. CP 10-359 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Actions économiques transversales »
- plateforme francilienne d'appui aux projets à fort potentiel de création d'emplois - affectations pour le fonctionnement 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-359

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

195. CP 10-446 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme « Actions en faveur de l'emploi » - appui régional à la professionnalisation des acteurs de l'emploi : reconduction du marché n° 09M0322 « Cycle d'échanges de pratiques sur la relation avec les entreprises à destination des acteurs de l'emploi »

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-446

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

CONTRE : FdG et A

ADOPTION

196. CP 10-456 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - aides à l'artisanat – appui régional à la commercialisation artisanale francilienne

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-456

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

197. CP 10-458 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat commerce et autres services » - le carrousel des métiers d'art et de création 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-458

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

198. CP 10-492 : Chapitre budgétaire 939, sous fonction 91, programme HP 91-002 « Appui au développement économique des territoires », Action « Aide à la constitution de réseaux d'entreprises et de groupements d'employeurs » - appui expérimental aux réseaux d'acteurs économiques franciliens collaborant à des chantiers de démonstration sur la construction et la réhabilitation durable d'immeubles : Batireco affectation 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-492

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP

ADOPTION

199. CP 10-513 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - soutien aux pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique du pôle d'Orly, de Val-de-France et du Grand Roissy

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-513

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

200. CP 10-519 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », codes fonctionnels 91 « Interventions économiques transversales » pour l'ARD et l'Atelier 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » pour le CERVIA - organismes associés bénéficiant des concours de la région (Ard, Cervia, Atelier) affectation du solde de subvention 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis défavorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Mme PECRESSE, souhaitez-vous à nouveau intervenir ? Une demande de parole a été faite pour toute une série de dossiers.

DEMANDE DE PAROLE MP

Mme PECRESSE (MP) – J'ai, en effet, pris la parole au début, j'ai exprimé mon questionnement sur les nouvelles règles de financement des organismes par le conseil régional, mais vous ne m'avez pas répondu, pour me dire si ces 5% allaient être supprimés ou non, et pourquoi vous voulez changer ces modes de financement.

M. le président – je ne vous ai pas répondu sur le moment, mais j'avais annoncé que nous vous répondrions maintenant. Je donne la parole à Mme de la GONTRIE puis à M. PLANCHOU pour répondre aux amendements spécifiques au dossier.

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547)

Mme de la GONTRIE – Merci M. le président. Je prends la parole à la fois pour présenter l'amendement – et mon amendement est une forme de réponse. L'amendement de l'exécutif est en effet une forme de réponse à l'amendement de Mme PECRESSE, mais aussi à celui du FdG et FdG et A. L'amendement ne porte que sur une dizaine de rapports, sur l'ensemble du mécanisme d'attribution des subventions aux organismes associés. Je rappelle que nous avons voté, lors du budget primitif, 109 M€ de subventions à une trentaine d'organismes associés. Il est proposé aujourd'hui, par cette deuxième tranche, d'en affecter 104 M€

Mme PECRESSE a rappelé, fort judicieusement, le mécanisme mis en place à la demande de son groupe, puisqu'un vote en deux cessions était désormais prévu désormais concernant les organismes associés (60% en janvier, 40% en juillet, car le groupe de l'opposition de l'époque avait estimé qu'avoir les comptes des associations, qui sont approuvés au 30 juin, était

utile). Dans cette première année d'un nouveau mandat, nous proposons que la dotation soit affectée à 95% aujourd'hui, et que les nouveaux élus puissent disposer des semaines qui restent pour s'approprier la politique de l'organisme, leur gestion – certains d'entre vous sont présidents depuis quelques jours – et aviser sur l'utilité ou pas de voter l'intégralité de la subvention (5%).

Si j'ai souhaité un amendement de l'exécutif, c'est parce que cette méthode d'un lissage de subventions en trois séquences pouvait ne pas être perçue par l'ensemble des groupes. Certains se sont inquiétés, ce que je comprends. Je l'ai dit en commission des finances, il n'est pas question de décider de manière péremptoire de la façon dont un organisme va pouvoir, à mi-exercice, fonctionner jusqu'à la fin de l'exercice, sachant que leurs situations sont extrêmement hétérogènes. Certains sont très anciens, d'autres très récents, ont ou pas une masse salariale très lourde ; certains ont une politique d'interventions externes importante pour lesquelles ils sont ou non engagés. Il nous a donc semblé pertinent de faire un mécanisme en deux temps. L'essentiel (35% des 40% restants) voté aujourd'hui et un travail mené avec les organismes, les vice-présidents, les commissions si ces derniers le décident, de manière à pouvoir voter le solde de 5% à la rentrée.

Je dirai simplement à Mme PECRESSE que je me doute, de la façon dont se passe la politique économique et budgétaire du gouvernement, que vous êtes désespérément à la recherche d'appui et de soutien. Vous n'en trouverez pas ici concernant la façon dont vous fonctionnez. Le plan présenté hier par M. BAROIN, l'intervention sociale du gouvernement sacrifiée et ce que vous avez accepté (le sacrifice d'une grande violence à l'égard des étudiants : 700 000 étudiants vont souffrir d'une décision de ne plus permettre de bénéficier de l'allocation au logement), les emplois aidés sacrifiés (nous savons très bien qu'en période de crise, le secteur de l'emploi aidé est fondamental), le report de la revalorisation de l'allocation handicap, votre conception de l'économie budgétaire Mme PECRESSE : nous ne partageons pas cette façon de faire. Je note que vous manifestez un soutien émouvant sur les organismes associés – j'en suis ravie – et je dis simplement qu'aujourd'hui nous votons 95% des dotations des organismes, que nous allons travailler, peut-être avec des membres de votre groupe, sur la façon dont ces organismes mènent leurs missions ; et certains veulent parfois les redéfinir. C'est une nouvelle assemblée et nous nous retrouverons à la rentrée pour délibérer pour les organismes qui ont besoin que les 5% soient affectés et ils le seront donc à ce moment là.

Voilà l'amendement de l'exécutif proposé et les motifs qu'il contient en réponse à celui du FdG et FdG et A., très homothétique.

Mme GUENOUX (PRG-MUP) – Merci M. le président, Mme la vice-présidente. Je voulais vous remercier d'avoir écrit cet amendement. Nous sommes un des groupes à s'être fortement mobilisé sur le sujet, ce qui nous permet aujourd'hui de vous suivre favorablement, même si la méthode utilisée est un peu difficile à comprendre. Nous devons en effet profiter du début de mandature pour se questionner à nouveau dans la façon dont fonctionnent nos organismes. Il est important d'assurer à ceux-ci les financements nécessaires.

M. le président – D'autres demandes de parole sur l'amendement de l'exécutif ? Mme MALAISE.

Amendement n° 31 (FdG)

Mme MALAISE (FdG) – Nous avons déposé une série d'amendements à ce sujet, que nous allons retirer suite à l'amendement de l'exécutif. J'ajoute juste un petit point de détail important. Je constate une limite du montant initialement prévu pour l'exercice 2010. Nous pourrions imaginer des organismes où la gestion montrerait que les 5% restants ne doivent pas être utilisés, ou le cas inverse, où un montant supérieur devrait être utilisé.

Nous retirons nos amendements et prenons acte de l'amendement de l'exécutif.

L'amendement n° 31 (FdG) est retiré

| |
|---------------------|
| EXPLICATION DE VOTE |
|---------------------|

Mme PECRESSE (MP) – M. le président. Je reprends la parole pour explication de vote. Tout commençait bien, ce matin, dans un climat d'harmonie. Vous me proposiez d'aller avec vous, plaider la cause des transports franciliens auprès du ministre du budget. Je suis désolée que cela s'efface derrière une volonté de caricaturer la politique du gouvernement auquel j'appartiens. Sur les aides au logement, pardon de faire une digression que je ne souhaitais pas faire, mais puisque vous m'interpellez là-dessus, sachez que les 700 000 étudiants qui bénéficient d'une APL vont continuer de bénéficier d'une APL l'année prochaine. Le problème est le principe du choix entre l'APL et la demi-part fiscale. Mais les 700 000 étudiants pourront continuer à avoir leur APL, contrairement à ce qui a été dit. Elle ne sera absolument pas supprimée. D'ailleurs, nous avons calculé que la plupart des foyers choisiront de garder les aides aux logements parce qu'elles sont effectivement plus avantageuses que la plupart des aides fiscales directes versées par le budget de l'Etat. Ensuite, la Région ne doit pas s'excuser d'adopter des règles de bonne gestion qui sont celles que l'Etat a mis en œuvre pour son propre budget, qui consiste à avoir 5% de la dotation votée en toute fin d'année au regard de l'exécution des budgets. C'est une règle de très bonne gestion, qui permettra de les annuler pour vous mettre en conformité avec la nécessité de réduire tous déficits et dettes des collectivités publiques. C'est une priorité pour notre pays, ni de droite ni de gauche, cher président, car vous le savez bien, les gouvernements de gauche européens adoptent exactement la même politique ; et nous sommes tous aujourd'hui dans une volonté d'adopter des règles de bonne gestion.

M. le président – Avant de mettre aux voix l'amendement de l'exécutif, M. LAFON pour une explication de vote.

M. LAFON (NC et app) – Nous allons voter l'amendement de l'exécutif, mais je m'étonne que ce débat ait lieu maintenant, et non lors de l'élaboration du règlement budgétaire et financier. C'est typiquement une décision que nous aurions pu mettre dans ce cadre. Envisagez-vous de modifier le règlement budgétaire et financier pour l'inscrire ?

Mme de la GONTRIE – Le règlement budgétaire et financier est fait pour fixer des règles qui s'appliquent à l'ensemble des délibérations. Nous sommes en l'espèce dans des situations particulières, qui peuvent se retrouver sur des dossiers. Je suis plutôt contre le corsetage du fonctionnement budgétaire, en début de mandat, avec des règles qui s'appliquent de manière intangible. A chaque secteur d'adapter ou non ce qui relève de l'exécution du budget cette année. L'année prochaine, l'exécution du budget dans tel secteur ou tel autre justifiera, pour une raison encore inconnue, de le séquencer. Lorsque votre opposition de l'époque avait souhaité que nous coupions en deux temps les subventions, nous n'avions pas pour autant souhaité l'intégrer. C'est notre façon de gérer le budget.

M. le président – Je mets aux voix l'amendement de l'exécutif.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Tout le monde vote pour l'amendement de l'exécutif ; merci. J'en viens à l'amendement de la majorité présidentielle, présenté par Mme AESCHLIMANN.

Amendement n° 8 (MP)

Mme AESCHLIMANN (MP) – Merci M. le président, mes chers collègues. Cet amendement est un peu emblématique et symbolique de ce que nous dénonçons régulièrement en termes de dépense inutile, redondante, ou de gaspillage. Reconnaissez nos préventions à l'égard de certains organismes associés à la Région. L'amendement propose la suppression de l'article 3 de cette délibération. Nous considérons en effet que le versement d'une deuxième tranche de subventions au centre de ressources régional d'économie sociale et solidaire, plus communément appelé l'Atelier, pour plus de 336 000 € n'est pas justifié, pour plusieurs raisons : ce n'est pas en raison de la matière mais plutôt de la nature et de cet organisme en particulier parce que nous estimons que tant les missions que la portée de l'Atelier mérite d'être précisées, car en l'état actuel des choses, ces missions sont vraiment floues. En tout état de cause, si vous considérez que ces missions étaient suffisamment définies, nous observons que les missions de l'Atelier font double emploi avec une autre structure, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), au regard des missions d'information à l'égard du public, collectivités publiques, opinions publiques, partenaires de l'économie sociale et solidaire, mise en relation de ces acteurs notamment. Plus généralement, nous considérons que la Région ne doit pas multiplier les subventions et les crédits à des organismes divers et variés, dans une période où le contexte budgétaire doit nous appeler à privilégier l'efficacité de la dépense publique au moment d'allouer des subventions à des organismes. Je vous remercie.

M. PLANCHOU – Mme AESCHLIMANN, nous tombons d'accord sur au moins un point. Nous n'avons pas à multiplier les subventions à des organismes qui ne sauraient remplir de rôle utile. Hélas, par rapport à votre démonstration, l'Atelier répond à nos yeux, de façon pleine et entière (organisme récent), à la demande des besoins des structures de l'économie sociale et solidaire.

Deux raisons justifient l'existence de l'Atelier, par rapport à la CRESS. L'Atelier est une plate-forme support, un centre de ressources pour l'ensemble des structures de l'économie sociale et solidaire franciliennes, qui promeut notre politique, la politique du conseil régional au bénéfice de l'économie sociale et solidaire sous tous ses aspects. Alors que la chambre régionale n'est que représentative des mutuelles et autres structures par rapport à la Fédération Nationale Représentative des entreprises d'insertion, et par rapport aux emplois générés par les prêts d'honneur, notamment par un organisme que nous connaissons bien : France active. L'ensemble de ces organismes, différents et représentatifs chacun d'une branche de l'économie sociale et solidaire sont participants au conseil à l'assemblée de l'Atelier et vivent cette présence comme un vrai partenariat utile. J'étais encore au conseil de l'Atelier voilà quelques semaines et les représentants des organismes que je viens de citer, tous honorablement connus et utilement reconnus, se sont félicités et se félicitent du rôle émergent de l'Atelier en tant que centre de ressources.

J'en demande au retrait ou au rejet.

Mme AESCHLIMANN (MP) – J'ai bien entendu vos arguments. Un point sur lequel nous sommes d'accord est un bon début. En revanche, sur le fond, vous évoquez effectivement les missions de promotion. Avec ce que nous votons régulièrement, les campagnes d'information et de communication de la Région pour promouvoir précisément l'action de la Région sont suffisantes à elles-mêmes ; nous n'avons pas besoin d'un nouvel organisme pour promouvoir l'action de la Région en matière d'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi je maintiens mon amendement. Merci.

M. le président – Je le mets donc aux voix.

Vote de l'amendement n° 8 (MP)

POUR : MP, NC et app

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

REJET

M. le président – Il n'est pas adopté. Je propose donc de voter sur le rapport 519 proposé par M. PLANCHOU, amendé par l'amendement de l'exécutif. Mme AESCHLIMANN, explication de vote ?

Mme AESCHLIMANN (MP) – Je précise que nous demandons un vote dissocié : concernant l'article 3, d'autre part les articles 1 et 2. Merci.

M. LAFON (NC et app) – Pour nous, ce sera une abstention sur l'article 3 ; et pour les articles 1 et 2.

M. le président – C'est donc légèrement différent. Très bien, vos votes dissociés sont enregistrés par le secrétariat. Nous passons donc maintenant au vote pour l'ensemble de ce dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-519

POUR : PS et app, MP (articles 1 et 2), EELV, FdG, NC et app (articles 1 et 2), MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP (article 3)

ABSTENTION : NC et app (article 3)

ADOPTION

201. CP 10-542 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - appui régional aux groupements d'employeurs soutien au développement du groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification « Artisanat du bâtiment » soutien au démarrage du groupement d'employeurs « Reso 75 »

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-542

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

NPPV : FdG et A

ADOPTION

202. CP 10-543 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - soutien à l'aménagement et au développement économiques des territoires - soutien à l'immobilier d'entreprises : construction de locaux d'activités dans les franges de l'Ile de France à Chaintreaux (77)- requalification de zones d'activités économiques : la vigne aux loups et du val par la communauté d'agglomération europ'essonne (91) - mise en œuvre du pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique de plaine commune : requalification de la zone d'activités Mermoz à la Courneuve (93)

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-543

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

203. CP 10-546 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - pour une nouvelle politique régionale de soutien à l'insertion par l'activité économique - dispositif « Passe IAE »

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Une demande de parole de la MP, Mme CIUNTU.

DEMANDE DE PAROLE MP

Motion de renvoi (MP)

Mme CIUNTU (MP) – Merci M. le président. Le groupe MP demande sur ce rapport le renvoi. Il constate que l'action régionale en faveur de l'insertion par l'activité économique, pour atteindre ses objectifs dans les meilleures conditions, avec les moyens qui lui sont alloués, devrait être réexaminée pour être simplifiée administrativement. Elle serait peut-être ainsi moins marqué par un saupoudrage : nous ne sommes pas sûrs que les moyens mis en œuvre concourent à l'activité économique.

Nous aimerions donc un renvoi pour ces raisons, pour une mise à plat de la politique de l'action régionale en faveur de l'insertion par l'activité économique.

M. le président – Est-ce une motion de renvoi ou un amendement ?

Mme CIUNTU (MP) – Une motion de renvoi.

M. le président – D'accord. La réponse de M. PLANCHOU.

M. PLANCHOU – Il ne s'agit pas de contester l'utilité par l'économique, simplement de critiquer *a priori* la politique de la Région par rapport à l'insertion par l'activité économique. Mais en quoi la Région intervient par elle-même dans l'insertion par l'économique ? Elle n'intervient que par les crédits qu'elle apporte aux diverses structures. Et au travers de votre propos, c'est un jugement négatif explicite que vous portez, à l'encontre de ce que vous ne voulez pas apparemment, c'est-à-dire les structures de l'insertion par l'économique. Or, l'efficacité – ce matin encore, je recevais les directeurs nationaux et régionaux de France active par exemple, dans un secteur très précis, l'aide à l'emploi, les prêts d'honneur, etc. – ou l'effet de levier de ces organismes est tout à fait remarquable. Sachez que, selon l'Adie, France active, les organismes qui n'interviennent pas tout à fait sur les mêmes publics – pour France active : plus de 82% de réussite, par rapport à des emplois en CDI et en CDD – la longueur de l'accompagnement est très important. Surtout, ces hommes et ces femmes veulent s'en sortir et s'accrochent. Néanmoins, l'efficacité est remarquable. Demander à être attentifs, vigilants, tous ensemble, par rapport à l'efficacité de notre dépense, cela nous honore, cela vous honore. Parce que cette efficacité maximale existe, je ne comprends guère votre propos. Je demanderai, lorsque vous présenterez l'amendement qui va dans le prolongement de vote propos liminaire, le retrait ou le rejet.

M. le président – Je rappelle à tous qu'il s'agit d'une motion de renvoi. Le groupe MP a modifié la nature de son intervention. Maintenez-vous cette motion de renvoi Mme CIUNTU ?

Mme CIUNTU (MP) – Oui. Sur les points précis soulevés, nous ne pouvons que suivre ces raisonnements. Il serait donc intéressant d'avoir cette discussion sur la multiplicité des aides et la complexité à s'y repérer. Ce n'est pas une critique *a priori* de l'ensemble des mesures qui sont prises, ni même une critique philosophique, mais simplement une demande de pouvoir analyser tous ensemble et prendre position qui contribue à la simplification des procédures, et peut-être un recentrage d'un certain nombre de dispositifs.

Eu égard à votre réponse, nous maintenons notre demande d'examen commun de l'insertion par l'économique.

M. PLANCHOU – Je comprends votre souci, cela ne nous exonère pas de regarder, pas à pas, l'efficacité de cette politique, et notamment dans le cadre de la commission de développement économique, particulièrement concernée. Néanmoins, je ne vois pas pourquoi nous pénaliserions une politique en particulier par rapport à ce souci.

C'est pour cette raison que très sincèrement, je souhaiterais fortement que votre groupe retire cette motion, même si votre souci peut être pris en compte.

M. le président – Vous maintenez votre motion de renvoi, je la mets donc aux voix.

Vote de la motion de renvoi (MP)**POUR** : MP, NC et app**CONTRE** : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A**REJET****M. le président** – Elle est repoussée. Je fais voter le dossier lui-même.**Vote du projet de délibération CP 10-546****POUR** : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ABSTENTION** : MP**ADOPTION**

204. CP 10-551 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - appui à la mise en place de réseaux d'entreprises : - réseau d'entreprises éco-industrielles de plaine commune - réseau fontaine o'livres - réseau plato vallée scientifique de la Bièvre - réseau durapole

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-551**POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP**ABSTENTION** : FdG et A**ADOPTION**

205. CP 10-552 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - appui à la mise en place de programmes de développement économique local cibles dans le cadre des pactes et des filières : filière des professionnels de la création d'objets artistiques et artisanaux - valorisation économique et développement des ressources touristiques du territoire nord est seine et marnais - pôle audiovisuel cinéma multimédia du nord parisien - développement d'une filière ecobatiment

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-552**POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ADOPTION**

206. CP 10-554 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - soutien aux chantiers école en Ile-de-France – 2^{ème} affectation pour 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-554**POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ADOPTION**

207. CP 10-557 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - adoption du pacte pour l'emploi la formation et le développement économique sur le territoire de la seine aval et première mise en œuvre (soutien au programme leader seine aval)

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable

Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : avis favorable

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-557

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous continuons dans les rapports de M. PLANCHOU, avec le rapport CP 10-582. Il s'agit du rapport, presque traditionnel sur les emplois-tremplin. Une demande de parole MP, mais je suppose que nous allons plutôt discuter les amendements. M. DUROVRAY.

208. CP 10-582 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », programme HP 91-008 - programme régional emplois-tremplin

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

DEMANDE DE PAROLE MP

M. DUROVRAY (MP) – M. le président. Je sais que c'est l'époque des festivals. Nous avons une pluie d'amendements, qui arrivent depuis ce matin sur nos tables. Nous avons effectivement déposé une motion de renvoi, mais il serait intéressant que l'exécutif, au regard de tous ceux-ci, puisse présenter le rapport et indiquer sa position. Je présenterai ainsi la motion de renvoi.

M. le président – Je vois, dans l'ordre, une motion de renvoi n° 8 du PS, une motion de renvoi n° 3 du groupe MP, un amendement n° 39 présenté par EELV.

Motion de renvoi n° 8 (PS et app)

M. BALAS (PS et app) – Cela nous permet aujourd'hui de parler un peu plus largement de la question de l'emploi, au vu du contexte social, économique et politique, avec notamment les interventions et annonces faites hier par le gouvernement par la voix de M. BAROIN. Il nous faut réfléchir globalement sur ces sujets à nos actions du point de vue de la politique économique. J'ai entendu dire tout à l'heure Mme PECRESSE que la politique budgétaire en France, et même dans toute l'Europe, ne posait aucune alternative car elle est la seule à répondre à la crise telle qu'elle se développe.

Permettez-moi de dire que j'ai plus que des incertitudes, voire des interrogations sur ce point. Il n'est pas évident que dans une période de crise telle que nous la vivons aujourd'hui, et l'histoire nous l'a montré, je pense à la grande crise des années 1930 et les plans de réductions budgétaires aux Etats-Unis avant l'élection de M. ROOSEVELT, qui avaient été catastrophiques, ce qui avait plongé l'économie européenne dans les affres que nous connaissons, une politique procyclique soit de bon sens. Le président OBAMA lui-même, au G20, a affirmé que ce ne sont pas les Etats-Unis qui paieront seuls la crise : la question de l'expansion et du soutien à l'activité était extrêmement importante. Il faut bien comprendre que si les Etats, et notamment l'Etat français aujourd'hui, optent pour cette politique, c'est un choix. Il ne s'agit pas de dire que les finances publiques n'existent pas, mais de ce point de vue je discerne plusieurs voies. Une autre politique d'expansion aurait pu être pensée, notamment posant la question de la dette et sa structure de manière différente.

Tout cela a une incidence immédiate sur la question de l'emploi, des emplois aidés notamment. Hier, des annonces faites par M. le ministre BAROIN sont très inquiétantes. Penser que ne pas aider l'emploi aujourd'hui, c'est rétablir les finances publiques pour que la situation s'améliore demain ; c'est faire que la consommation soit encore plus faible et que ce moteur, connaissant la situation de l'investissement, soit en panne. Au contraire, cet élément peut être aggravant de l'augmentation du chômage potentiel. C'est pourquoi le groupe PS et app a toujours soutenu la politique d'emplois-tremplin de la Région, une politique extrêmement sage qui a anticipé la crise d'aide à l'emploi pour faire en sorte de ne pas considérer que le seul marché soit en

capacité de créer de l'emploi. La Région a donc la nécessité d'agir. Il nous semble que cette politique d'emplois-tremplin est bonne et doit prendre en compte les effets de la réforme que nous avons introduit. La mise en place d'une accentuation des emplois d'insertion est une bonne chose.

Néanmoins, il nous semble aujourd'hui que ce qui est proposé, du point de vue du financement des emplois-tremplin pour 2010, ne peut pas être entièrement satisfaisant par rapport aux demandes acceptées de la part de structures qui aujourd'hui se retrouvent avec des réponses négatives, alors que leur dossier ont été jugés comme favorables par l'administration. Il faudrait retravailler le dispositif sur la question des emplois-tremplin, pour être sûrs de pouvoir répondre aux demandes, aujourd'hui, des structures d'insertion qui ont fait appel à nous auxquelles nous avons répondu favorablement dans un premier temps.

Merci aussi de nous éclaircir sur la question des lignes budgétaires au niveau associatif et d'emploi d'insertion, et comprendre où nous en sommes. Je vous remercie.

M. le président – Je propose à M. PLANCHOU de répondre, sauf si d'autres intervenants souhaitent s'exprimer avant.

M. LAROUTUROU (EELV) – M. PLANCHOU pourra ainsi faire une réponse groupée. Je rejoins beaucoup ce qu'a dit M. BALAS ; la politique du gouvernement nous paraît absolument catastrophique. Quand M. BAROIN expose une baisse du budget du logement et une suppression de 130 000 emplois aidés dans les deux ans. C'est un scandale. La cause fondamentale de la crise aujourd'hui est le fait d'un surplus déjà existant de chômeurs, de petits boulots, de précaires, et la part des salaires a trop diminué dans notre pays. Nous avons donc besoin de plus en plus de dettes pour nourrir notre économie. Le gouvernement va là aggraver la crise, ce qui est vraiment inquiétant. Nous avons l'impression qu'il ne comprend rien.

Nous avons été troublés dans les différentes commissions thématiques en voyant la diminution des lignes de crédits pour les emplois-tremplin. Nous avons entendu que ces affectations étaient réajustées ; nous ne comprenons pas très bien qu'elles soient à la baisse et cela nous apparaît comme une erreur. Nous demandons à la Région de revoir cette question, sinon nous ne pourrions pas voter cette ligne.

M. le président – Je donne alors la parole à M. PLANCHOU.

M. PLANCHOU – Merci M. le président. Si j'ai bien entendu les remarques faites, au travers des explications d'amendements, il s'agit de dire que ce dispositif a une vertu contracyclique. J'ai entendu la démonstration keynéso-polaniste de M. BALAS, qui aurait eu une bonne note à un oral. Incontestablement, l'efficacité du dispositif est réelle. Vous me demandez quelle est la situation. Je rappelle que dans l'exposé des motifs du projet de délibération nous retrouvons l'ensemble des éléments quantitatifs et qualitatifs (plus de 6 160 emplois-tremplin créés depuis le début du programme, toutes catégories confondues). L'aide aux emplois d'insertion par l'économie a pêché, en particulier cette année, par rapport aux autres catégories (la catégorie projet pour les associations et créateurs, par exemple). Néanmoins, le résultat est bon.

J'ai bien entendu les remarques faites par M. LAROUTUROU et M. BALAS ; nous sommes sensibles pour qu'avant la fin de l'année cette situation soit réexaminée. Nous reposerons cette problématique telle que vous l'avez présentée, notamment en insistant sur la priorité à donner sur la création d'emplois-tremplin d'insertion par l'économie. Je pense ainsi répondre aux soucis des uns et des autres. Je demanderai plutôt un retrait étant donné le dépôt de l'amendement de l'exécutif.

M. le président – M. BALAS.

M. BALAS (PS et app) – Merci car M. PLANCHOU est pour moi un professeur en keynésianisme, et le fait d'avoir une bonne note me satisfait pleinement ; j'ai compris que c'était pour retirer notre motion de renvoi. Les réponses qui sont apportées sont satisfaisantes suite au développement de mon argumentaire. Nous retirons donc notre motion de renvoi.

La motion de renvoi n° 8 (PS et app) est retirée

M. le président – Merci. Je prends la motion de renvoi n° 3 de la MP, puis l'amendement n° 39 d'EELV.

Motion de renvoi n° 3 (MP)

M. DUROVRAY (MP) – Oui, M. le président. Il est vrai que nous aurions pu avoir une discussion commune par rapport à l'amendement et à la motion de renvoi, même si l'objectif est un peu différent.

J'ai écouté M. BALAS avec beaucoup d'attention. Mais les élèves se dispersent et n'écoutent plus les interventions suivantes... Il indiquait ses propos d'une manière assez macroéconomique, pour reprendre les termes que vous avez employés les uns et les autres ; alors que ce dispositif, au-delà des chiffres, intéresse principalement des jeunes hommes et des jeunes femmes. Je crois que nous pourrions partager un constat : aujourd'hui, en France comme dans la plupart des pays européens, un problème d'insertion professionnelle des jeunes existe. Il faut des dispositifs publics appropriés, permettant de mettre le « pied à l'étrier » à ces jeunes pour accéder à la vie active. Or, un dispositif d'emplois-tremplin a été voté par votre majorité en 2004, avec un objectif de 10 000 emplois-tremplin, à l'époque. Vous annoncez que vous en êtes aujourd'hui à 6 000 : l'objectif est loin d'être atteint. Surtout, nous avons le sentiment que vous êtes partagés entre la volonté d'augmenter ces emplois-tremplin et (cela a

été évoqué par M. LAROUTUROU) et l'idée de ne pas aller trop loin au regard des incidences budgétaires. Nous ne connaissons donc pas exactement la politique de l'exécutif par rapport à ces emplois-tremplin de manière générale. Mais je voudrais faire une intervention, c'est l'objet de la motion de renvoi que je défends, de manière microéconomique, tenter de se placer du bénéficiaire de ces aides. Or aujourd'hui, nous n'avons aucune visibilité au travers de ce rapport sur l'efficacité de ces aides. Vous avez parlé des structures d'insertion, jamais des bénéficiaires des aides. Vous proposez aujourd'hui 778 postes. Nous n'avons jamais eu la possibilité, quel que soit le banc sur lequel nous siégeons, de savoir si les postes proposés à ces jeunes correspondaient à un cursus, un parcours personnel qu'ils assumaient avec ensuite une utilité économique et sociale. Parce que l'enjeu n'est pas l'emploi-tremplin, mais d'avoir une activité professionnelle qui puisse s'inscrire durablement. Encore beaucoup d'emplois jeunes et d'emplois-tremplin sont existants sur nos territoires et n'ont pas forcément d'utilité personnelle pour les jeunes, d'utilité économique et sociale pour la société. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette motion de renvoi : pour qu'un examen en commission de l'ensemble des dossiers ait lieu. Il faut regarder, au-delà des structures, les projets portés par chacun des jeunes afin de juger de la pertinence de ces projets et se prononcer. Faire plus, pourquoi pas, mais surtout faire mieux. Or nous ne sommes pas convaincus aujourd'hui de l'efficacité de ce dispositif.

M. le président – M. PLANCHOU s'exprime.

M. PLANCHOU – Oui M. le président. Vos propos ne font que prolonger ce qui était tenu par votre collègue sur ce dispositif : l'interrogation que vous formulez par rapport aux organismes concernés par la prise en compte de ces parcours.

Je le répète avec beaucoup de sincérité et non pas de manière rhétorique au cours de ce débat : je vous invite à approfondir votre approche et votre connaissance auprès de ces organismes eux-mêmes. Vous constaterez, si vous allez sur le terrain, un certain nombre de cas concrets tout à fait illustratifs de ce qui se passe en général. Je le répète : c'est plus de 80% de réussite. Lorsque nous finançons des emplois-tremplin par l'insertion par l'économique, nous aidons ces organismes avec des effets de levier extrêmement forts. Nous devons regarder l'efficacité de toute politique et ce qui est réalisé par ces organismes, mais je ne vois pas pourquoi la suspicion devrait être plus forte vis-à-vis de ces organismes plutôt que vis-à-vis d'autres, qui sont inscrits dans le marché. Plus une structure est dans le marché, plus elle est efficace, moins elle serait susceptible de gaspiller... vous pouvez le penser. En revanche, une structure à la marge du marché ne se soumettrait pas ou moins aux règles du marché : ces structures là s'y soumettent. Je vous prie d'avoir une approche plus équilibrée, juste et objective. Je vous assure que ces organismes font un travail particulièrement efficace. Nous pouvons toujours améliorer, mais je ne vois pas la justification de cette motion de renvoi et de ces amendements.

M. le président – Merci. Cette motion de renvoi est-elle maintenue ?

M. DUROVRAY (MP) – Oui, M. le président, cette motion de renvoi est maintenue. Nous entendons les explications du professeur PLANCHOU, qui sont évidemment très intéressantes. Ceci étant dit, je ne crois pas qu'il est donné réponse à mon interrogation. Il ne s'agit pas de remettre en cause les structures. Jamais mon propos ne contenait ce type de suspicion, mais il faut que notre collectivité s'interroge sur la pertinence et évalue ces dispositifs, de manière régulière par un examen plus approfondi et des demandes des opérateurs et des profils des bénéficiaires. J'ai le sentiment, en vous écoutant, que cette culture de l'évaluation n'est pas le fort de votre majorité.

Nous maintenons cette motion de renvoi et souhaitons, sur ce sujet concernant les jeunes, une rigueur encore accrue par rapport à d'autres dispositifs.

M. le président – Je mets aux voix.

Vote de la motion de renvoi n° 3 (MP)

POUR : MP, NC et app

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

REJET

M. le président – Elle n'est pas adoptée. Il me reste à aborder l'amendement n° 39, présenté par M. LAROUTUROU.

Amendement n° 39 (EELV)

M. LAROUTUROU (EELV) – Oui, je l'ai développé tout à l'heure. La réponse de M. PLANCHOU nous satisfait, en tous cas à court ou moyen terme. Nous retirons donc l'amendement.

L'amendement n° 39 (EELV) est retiré

Amendement de l'exécutif en réponse

M. le président – Merci à M. LAROUTUROU. Je peux donc appeler maintenant les explications de vote, si nécessaire ; mais après avoir voté l'amendement de l'exécutif, en réponse aux amendements proposés. Nous pouvons dire qu'il est présenté, même expliqué. Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement de l'exécutif en réponse**POUR** : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ABSTENTION** : MP, NC et app**ADOPTION**

M. le président – Nous revenons alors à l'explication globale.

M. LAFON (NC et app) – Nous allons nous abstenir sur cette délibération. D'abord, lors de la dernière séance, nous avons demandé qu'un bilan sur ces emplois-tremplin soit effectué. Et la séance d'aujourd'hui ne fait que confirmer la nécessité d'avoir ce bilan. Il n'est pas anodin que les principaux groupes de la majorité déposent des amendements pour demander que ces emplois soient revus dans leurs objectifs, leur répartition.

Il nous semble aussi que cette série de questions – de fond et de forme sur le rôle par rapport au contexte économique, sur la pérennisation des emplois-tremplin, sur la répartition des trois catégories d'emplois-tremplin ; sur certains emplois-tremplin désaffectés, ou sur certains d'entre eux acceptés par les services mais pas présentés aujourd'hui en commission permanente – justifie une vraie réflexion sur les emplois-tremplin. Je le dis d'autant plus librement que nous ne sommes pas opposés à ces emplois ; ils ont une vocation dans l'économie. Mais la situation actuelle fait qu'il nous semble déraisonnable d'ajuster le dispositif par voie d'amendement en CP. Il serait plus pertinent d'avoir une réflexion globale sur ces emplois-tremplin.

M. le président – Mme LE NEOUANNIC.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Dans le cadre des explications globales, nous avons voté contre cette délibération en commission, avec les arguments développés par le groupe socialiste sur sa motion de renvoi. Dans la situation politique et économique actuelle, nous considérons qu'il faut ajouter ce que nous appelons le bouclier social, c'est-à-dire : aider, encourager, l'insertion économique et sociale. Le dispositif des emplois jeunes sous le gouvernement JOSPIN, décliné dans le cadre de la région Ile-de-France dans le cadre des emplois-tremplin, est un des dispositifs à aider et développer.

L'amendement de l'exécutif a permis de montrer que la discussion, nécessaire entre la majorité et son exécutif, peut faire évoluer et renforcer un dispositif s'adressant à une population pas forcément jeune mais en recherche d'emploi et a besoin pour cela de trouver en la Région un interlocuteur susceptible de relayer les demandes d'emploi qui ont vocation à être pérennisés. C'est pourquoi nous voterons pour cette délibération à ce stade.

M. le président – Merci. M. DUROVRAY pour une explication de vote globale.

M. DUROVRAY (MP) – Oui, M. le président. Après les différentes interventions des orateurs, le groupe MP s'abstiendra sur ce rapport. Je voudrais, M. le président, que vous entendiez ce qui a été exprimé dans tous les rangs de notre assemblée. Au sein de votre propre majorité, des interrogations sur l'efficacité de ce dispositif subsistent : il apparaît nécessaire de le renforcer ou de le faire évoluer. Sur un sujet aussi important, nous vous demandons d'ouvrir le débat sereinement. Une évaluation partagée du dispositif doit avoir lieu, afin de porter collectivement une évolution de ce dispositif, car il doit manifestement évoluer.

M. le président – M. BALAS.

M. BALAS (PS et app) – Il ne faut pas tordre les arguments entendus. Je ne crois pas avoir exprimé aujourd'hui un doute sur la pertinence de l'action régionale dans le domaine de l'emploi aidé. Au contraire. Je crois avoir fait la démonstration que les socialistes pensaient pouvoir remettre à niveau le dispositif, parce que nous le pensons extrêmement utile et il fonctionne. Nous n'avons pas dit aujourd'hui que des dysfonctionnements existent. Quand on entend le milieu associatif et de l'insertion, il en réclame. Nous sommes ouverts à toute discussion, le vrai problème est de savoir, au-delà des collectivités territoriales, comment nous pouvons avoir une politique de l'emploi aidé dans une période de crise. Les socialistes soutiennent complètement les emplois-tremplin de la Région.

M. le président – Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Vote du projet de délibération CP 10-582**POUR** : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ABSTENTION** : MP, NC et app**ADOPTION**

209. CP 10-593 : PM'UP : avenants de transfert pour les subventions aux entreprises

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-593

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

210. CP 10-601 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - site portail internet régional grand public sur la création et la reprise d'entreprises « www.creersaboite.fr » : affectation en vue de l'affermissement de la troisième et dernière tranche conditionnelle du marché n° 05S0032 attribué à l'agence pour la création d'entreprises

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-601

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

211. CP 10-550 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - économie sociale et solidaire - soutien à des expérimentations d'intérêt régional – 1^{ère} série d'affectations 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-550

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

212. CP 10-600 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - créateurs d'entreprises en Ile-de-France accompagnés et financés par l'ADIE - attribution de primes régionales - juillet 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-600

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

213. CP 10-612 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - économie sociale et solidaire - filières insertion par l'activité économique, éducation populaire et services à l'environnement - association Fnars IDF - association Ardie IDF - association Urei IDF - association Pades inter-réseau Amap IDF-terre de liens-gab - association Finansol - conventions triennales - adoption des plans d'action 2010-2011

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-612

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

214. CP 10-564 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - affectation d'autorisations d'engagement pour le salon Pollutec 2010 et pour d'autres actions conduites par la direction du développement économique et de l'emploi

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-564

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

215. CP 10-522 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique » - application du schéma régional du tourisme affectation d'autorisations de programme en faveur des pôles touristiques régionaux affectation d'une autorisation d'engagement en faveur des CART (centres d'accueil régionaux du tourisme) pour le fonctionnement des points d'accueil dans les aéroports parisiens

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-522

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

216. CP 10-607 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme » - application du schéma régional du tourisme - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'accessibilité des sites et produits touristiques aux personnes en situation de handicap - affectation d'autorisations de programme en faveur de l'hébergement touristique

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-607

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

217. CP 10-460 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » - participation au financement d'une étude relative à l'aménagement numérique du Val-de-Marne (contrat particulier Région - département du Val-de-Marne)

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Je mets le rapport aux voix.

Vote du projet de délibération CP 10-460

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

M. le président – Je note qu'il est adopté à l'unanimité. Le dossier suivant est le rapport CP 10-560, pour le lieu du design. L'amendement de l'exécutif de tout à l'heure a été adopté. Nous votons simplement le dossier.

218. CP 10-560 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique » - deuxième affectation 2010 en faveur du lieu du design en Ile-de-France

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

Vote du projet de délibération CP 10-560

POUR : PS et app (-1 voix), MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP
CONTRE : FdG et A
NPPV : Mme LOUIS
ADOPTION

M. le président – Adopté également. Il faut exclure Mme LOUIS du vote. C'est normal, je le dis pour le procès-verbal.

219. CP 10-572 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires » - soutien au projet académique Marguerite (nuage académique régional pour stockage & calcul massif)

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable
Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-572

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

M. le président – Je continue sur le rapport CP 10-580. Nous sommes dans la même configuration ; je mets donc le dossier aux voix.

220. CP 10-580 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien au centre francilien de l'innovation « Le passage de l'innovation » pour l'année 2010 : seconde affectation en fonctionnement et subvention d'investissement

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

Amendement n° 26 (FdG)

L'amendement N° 26 (FdG) est retiré

Vote du projet de délibération CP 10-580

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Qui est pour le Centre Francilien de l'Innovation (CFI) avec la ville de Paris. Unanimité, merci.

221. CP 10-631 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » - soutien à l'établissement public de coopération interdépartemental Debitex pour le déploiement d'un réseau de communications électroniques haut débit sur 27 communes de plaine de France (phase II)

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-631

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

222. CP 10-638 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme « Actions en faveur de l'emploi » - élaboration de la stratégie régionale de développement économique (SRDE) 2011-2014

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – J'ai une motion de renvoi d'EELV, un amendement du FdG.

M. BALAS (PS et app) – Nous demandons une suspension de séance de cinq minutes.

M. le président – une demande de suspension de séance de cinq minutes ; elle est de droit.

La séance est interrompue à 12h08.

La séance reprend à 12h19.

M. le président – Mes chers collègues, excusez-nous de cette interruption. Nous reprenons. Merci de vous rasseoir. Donc, pour que tout le monde s'y retrouve, nous sommes au dossier CP 10-638. Une motion de renvoi va être explicitée par M. LAROUTUROU, une réponse de l'exécutif bien sûr, puis un amendement n° 36 présenté par le FdG.

Motion de renvoi n° 7 (EELV)

M. LAROUTUROU (EELV) – M. le président, chers collègues. Vous vous souvenez tous du premier discours de Mme LAGARDE à l'Assemblée nationale il y a trois ans : « assez penser ! ». Elle expliquait qu'en France, nous prenions trop de temps à réfléchir et qu'il faut être dans l'action. Trois ans plus tard, le gouvernement paraît encore plus dépassé. La crise s'aggrave et le gouvernement semble incapable d'y répondre. Le chômage a augmenté d'un million en 18 mois, le dérèglement climatique s'affole – la NASA vient de publier une étude montrant que nous vivons l'année la plus chaude depuis plusieurs siècles, et ce qui se passe en Louisiane montre bien la fin de l'énergie peu chère et la fuite en avant pour creuser toujours plus loin pour trouver encore plus de pétrole. Dans tous les domaines, les problèmes s'aggravent. Sur beaucoup de questions, nous sommes sur un point de rupture. N'en déplaise à Mme LAGARDE, il faut penser, il faut développer un nouveau système de développement, arrêter les demies mesures et inventer un nouveau modèle de développement intégrant la question économique, la question sociale, la question financière et la question Nord-Sud. Voilà pourquoi nous nous étions mis d'accord, avant le deuxième tour, pour lancer des Etats généraux de la conversion écologique et sociale. Prendre plusieurs mois de travail, de réflexion très concrète, pour savoir comment doit évoluer le modèle de développement en ce qui concerne l'Ile-de-France. Voilà pourquoi nous sommes très attachés à ces Etats généraux, et nous voudrions que vous clarifiiez votre position. Nous avons vu un document dans lequel ces Etats généraux semblaient réduits à quelques heures de débat, ce qui nous paraît très insuffisant.

Nous proposons donc aujourd'hui une motion de renvoi, tant que vous n'avez pas clarifié vos engagements en matière d'Etats généraux. Pour nous, ils correspondent à plusieurs mois de travail, une vision transversale, définir un nouveau modèle de développement, qui permettra d'enrichir la stratégie de développement de la Région. Merci.

M. le président – Je propose à M. PLANCHOU de répondre à cette intervention, qui pose un vrai problème.

M. PLANCHOU – Mon cher président, les problèmes sont faits pour être résolus.

M. le président – Bravo, c'est un très bon état d'esprit.

M. PLANCHOU – J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que vient de nous dire notre collègue M. LAROUTUROU.

Première précision, par rapport au texte lui-même de délibération, il ne s'agit que de la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage par rapport à l'organisation et l'animation d'un schéma régional du développement économique, qui est forcément un moment relativement long et exige, au-delà de ce que pourront faire nos services et de l'implication de l'association des représentants des élus de notre assemblée, et de façon privilégiée des élus de la commission de développement économique, il nous faut une structure qui puisse nous aider à faire ce travail de comptes-rendus, de synthèses, bilans. Je le répète, l'autorité politique nous reviendra collectivement.

Le schéma régional a été prolongé dans la loi de finances précédente; l'association des régions de France est en train de préparer le bilan des stratégies régionales de développement économique (SRDE) et nous intime très fortement à la réalisation de ces schémas régionaux. Il est donc absolument nécessaire d'engager cet automne la préparation du SRDE. Il est vrai, dans une audace administrative que nous ne saurions condamner, que dans l'exposé des motifs il fait référence à un moment de travail, d'études, d'échanges, sur ce que pourrait être la conversion écologique et sociale dans le domaine du tissu productif francilien. Quand on regarde les politiques de l'ensemble régional, les conditionnalités écologiques ont impacté, me semble-t-il, beaucoup d'entre eux. Mais nous attestons encore d'une faiblesse réelle dans le domaine économique incontestablement.

C'est dans cet esprit que j'avais évoqué avec les services, lorsque nous avons commencé il y a quelques jours, à envisager la préparation de ce SRDE. Toutefois, nous n'avons pas du tout défini – nous allons y travailler et faire des propositions à la commission de développement économique à tous les groupes politiques – les décisions utiles. Si vous pensez qu'il puisse y avoir un malentendu, je voudrais que vous preniez en compte mon engagement solennel, et je pense, celui du président aussi, que la spécification relative à la conversion écologique et sociale soit dissociée de cette délibération, qui n'est que la désignation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Parallèlement à la réalisation de ce SRDE, un travail approfondi sur cette conversion écologique et sociale, dont les modalités seront à préciser à la séance du 30 septembre-1^{er} octobre 2010, doit évidemment avoir lieu.

J'espère être clair sur les points développés.

M. le président – M. LAROUTUROU.

M. LAROUTUROU (EELV) – Merci pour cette réponse. Soyons clairs. Sur les 200 000€, nous souhaitons que les organismes associés puissent participer, en tout ou partie, du lourd travail à faire. Au lieu de diminuer un peu leur budget, nous souhaitons

qu'ils puissent répondre. Nous ne voulons pas valider l'idée d'Etats généraux réduits à la portion congrue. Votre réponse nous rassure sur ce point.

La première région de France doit être en avant sur ce point.

Vous engagez-vous au prochain conseil régional à une délibération, que nous pouvons travailler les uns et les autres durant la prochaine quinzaine, avec un calendrier, les acteurs, etc., des Etats généraux ? Dans ce cas, nous retirons notre amendement.

M. PLANCHOU – Je dis d'autant plus oui que dans mon esprit, l'idée était de procéder à ces Etats généraux de la façon que j'ai expliquée tout à l'heure, par rapport à une logique des filières économiques, etc. Je comprends parfaitement que l'approche doit être globale (mode de développement). Mais il faut garder aussi à l'esprit de mener ces travaux en parallèle, pour arriver au printemps 2011 à des conclusions communes.

M. LAROUTUROU (EELV) – Nous sommes d'accords.

M. PLANCHOU – Je ne me suis jamais prononcé sur les modalités de préparation de ce SRDE. Les organismes associés seront évidemment pleinement associés, comme la définition l'exige. Néanmoins, leur rôle n'est pas de pouvoir véritablement organiser ce SRDE.

M. LAROUTUROU (EELV) – Nous retirons donc notre motion de renvoi.

La motion de renvoi n° 7 (EELV) est retirée.

M. le président – M. LAFON.

M. LAFON (NC et app) – Le petit duo que vous nous avez offert, avec les tractations et conciliabules durant la suspension de séance, était un vrai moment de bonheur pour l'opposition. Je trouve assez extraordinaire que cette échéance, qui finalement se conclut bien, n'ait pas eu lieu avant.

M. le président – J'ai pour ma part vraiment apprécié votre intervention, venant après la formidable après-midi qui a eu lieu et la soirée au Sénat, où votre groupe s'est illustré par une très grande volonté de compromis. Vraiment merci M. LAFON de nous avoir rappelé à la réalité.

M. LAFON (NC et app) – Je trouve extraordinaire votre capacité, quand vous êtes pris en faute, de vous reporter sur nous.

M. le président – Je vais vous dire une chose claire. M. LAFON, une majorité existe ici. Elle a été largement élue et fait la preuve, chaque jour, de sa capacité à s'unifier. Quand nous avons des désaccords, nous ne les cachons pas. Mon travail consiste à faire travailler la majorité, chacun gardant son identité. Le débat auquel vous avez assisté, mené d'ailleurs avec beaucoup de talent par les deux protagonistes, ne doit pas effrayer les membres de la commission permanente mais plutôt entraîner leur respect. Vous avez la parole, M. BERGER.

M. BERGER (MP) – Merci M. le président. Je voudrais ajouter à ce que vous venez de dire que le talent doit s'accompagner de la concision. Il est déjà 12h35, nous sommes très peu avancés dans l'ordre du jour. Avancer plus rapidement serait une bonne chose, surtout lorsque les débats sont internes à votre majorité.

M. le président – Il faudra alors transmettre cette demande de concision à votre collègue M. DUROVRAY, qui tout à l'heure a parlé assez longtemps.

Amendement n° 36 (FdG)

Mme MALAISE (FdG) – L'amendement que nous présentons reprend une partie des exposés des motifs. Il parle du comité stratégique et de sa composition. Nous y trouvons juste une amélioration dans cet amendement : l'ajout des présidents de groupe, qui seraient associés au sein de ce comité, afin d'assurer la cohérence dans l'élaboration de cette stratégie régionale économique.

M. le président – Réponse de M. PLANCHOU.

M. PLANCHOU – Nous ne pouvons qu'être d'accords avec l'esprit de cet amendement. Cela se rapporte à l'exposé des motifs, puisque les modalités de préparation de ce schéma ne sont pas encore établies. Sauf si vous pensez qu'il faut préciser les choses immédiatement, je le veux bien.

M. MASSOU (FdG) – Le rapport précise ceux qui vont être associés au schéma stratégique. Il manque les représentations des groupes.

M. PLANCHOU – Nous sommes d'accords : il s'agit d'un oubli malheureux.

M. le président – Je fais voter l'amendement accepté par l'exécutif.

Vote l'amendement n° 36 (FdG)

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – C'est un grand succès, cher collègue : unanimité. Je fais donc voter l'ensemble du dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-638

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

223. CP 10-640 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme « Soutien aux pôles de compétitivité » - soutien à la troisième édition du forum mondial du libre

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-640

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous continuons avec M. PLANCHOU, sur un sujet qui va nécessiter quelques débats. Nous sommes sur le dossier village nature. Une demande de prise de parole du FdG et A. et de la MP si elle le souhaite.

224. CP 10-642 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », chapitre budgétaire 908 « Transports », code fonctionnel 818 « Autres transports en commun » - avis sur l'avenant n° 8 à la convention pour la création et l'exploitation d'Eurodisney en France du 24 mars 1987 affectation de crédits

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable

Commission de logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière : avis favorable

Commission des transports et des mobilités : avis favorable

Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

DEMANDE DE PAROLE FdG et A.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – M. le président. Ce dossier nous occupe et va permettre à chacun de s'exprimer. Note groupe est contre ce projet et voudrait en expliquer les raisons. Il est intitulé Village Nature : de notre point de vue il s'agit plutôt d'un village contre-nature, car il est dispendieux, il est le modèle même du gaspillage de la ville sur ce qui est un des projets défendus par le SDRIF de l'économie des espaces, de la garantie de maintien des espaces ruraux, dans un secteur où le modèle économique vanté par Eurodisney et village vacances nous pose problème. Nous sommes attendus sur ce secteur là, je ne me priverai donc pas de le faire. Eurodisney oublie souvent dans son bilan social de rappeler que l'an dernier, pour la première fois, plus d'accidents du travail ont eu lieu à Eurodisney que dans le secteur du bâtiment. Le nombre de suicides est en augmentation dans ce secteur ; le nombre de démissions et de chasses sur un certain nombre d'employés protégés par le droit social est en hausse de 20% entre 2008 et 2009.

Mais ce n'est pas simplement sur ces raisons que nous nous opposons au projet. Nous considérons que le mode d'urbanisation, gourmand en terme de consommation d'espace, dans son emprise et en dehors des prérogatives et des attendus que nous avons défendus au moment du SDRIF. A ce moment, une phrase disait que le territoire pouvait être ouvert à l'urbanisation si une réversibilité était possible. Or, les projets défendus ne maintiennent pas du tout cette idée de réversibilité. Surtout, ils s'accompagnent d'un modèle économique et social qui est à l'encontre de ce que nous considérons comme essentiel. En effet, le modèle économique sectorise le loisir dans cette zone. Et un secteur du logement ainsi qu'un secteur économique, se situeraient eux dans d'autres zones en Ile-de-France. Ce projet ne respecte pas la mixité des espaces. Dernier élément, mais notre vote est ferme et définitif, nous ne pouvons pas dire que la crise économique, sociale, environnementale existe et promouvoir un modèle du développement et de la croissance basé sur le gaspillage, voulue par les plus riches dans la société, sur l'idée d'un tourisme soi-disant « vert » offert à une partie de la population contre le projet de sobriété énergétique et d'espace. Pour ces raisons et beaucoup d'autres, nous voterons contre ce projet.

M. le président – Les explications de vote se font à la fin... La motion de renvoi n° 5 du FdG.

Motion de renvoi n° 5 (FdG)

M. MASSOU (FdG) – C'est un projet majeur : 520 ha sont concernés, par la surface donc, mais aussi par les conséquences du territoire sur lequel il s'implante, et notamment sur les communes situées dans le périmètre. Il se traduit par une évolution démographique majeure, qui devra nécessairement s'accompagner de créations d'équipements et d'infrastructures publiques pour la plupart des collectivités – dont la nôtre. Ce projet a connu, dans la dernière période, une accélération et est aujourd'hui proposé à la CP. Les collectivités, les élus - d'après les retours que nous avons eu sur le terrain – les forces vives, n'ont pas été assez consultées et associées à l'élaboration du projet. La critique de fond revient de ce territoire. Preuve en est l'amendement de l'exécutif suite à celui du groupe PS et app, où il est demandé une phase de concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le projet villages nature. Nous-mêmes reconnaissons que la phase précédente a été pauvre. Je ne vois donc pas pourquoi une meilleure concertation aurait lieu après l'adoption du rapport.

En outre, nous avons des questions sur des sujets de fond. Le taux prévu de 25% de logements sociaux n'est pas en phase avec les objectifs du SDRIF, puisque nous avons fixé la moyenne régionale à 30%. Il est impossible d'avoir une moyenne à 30% demain avec de tels projets aujourd'hui.

Un projet de transport, qui relie le site existant et le futur site ; mais quid de la desserte des territoires concernés ? Là aussi, les populations et les collectivités rencontrées sur le terrain auraient bien aimé être associées.

Dans le cadre du développement, nous nous demandons quel type de développement et quel type de formation pour le personnel ?

Nous pensons que ce projet mérite toute l'attention de la Région, mérite de réussir, à condition de le travailler avec les personnes concernées territorialement. Il faut prendre le temps pour ce faire.

Notre motion de renvoi à une commission permanente ultérieure vise l'obtention de la consultation évoquée, qui déboucherait sur quelques améliorations du contenu lui-même.

M. le président – Je propose donc à M. PLANCHOU de répondre à cette motion de renvoi.

M. PLANCHOU – Le plus brièvement possible bien sûr, pour répondre donc aux propos de M. MASSOU et Mme LE NEOUANNIC. La Région a suivi ce projet. Ce dernier a été pris en compte avec les conditionnalités voulues par le SDRIF. Dans la période préparatoire aux élections, il est vrai, la Région a été un peu moins impliquée mais est revenue en force dans la toute dernière période pour faire valoir un certain nombre de ces orientations. Nous estimons que le résultat, aujourd'hui, est appréciable et intéressant. Sur la seule question qui resterait en suspend, nous faisons valoir notre orientation et nous détenons le pouvoir d'édition en la matière. C'est un site d'industrie touristique qui prend de l'espace ; et c'est un choix. Convenons-nous de ce choix d'activités avec ces inductions ces applications diverses ou non ?

Quant aux éléments précis sur la question relative au logement, le SDRIF donne 30% + 5% en accession à la propriété, nous avons en l'espèce 25% + 15% en accession à la propriété. C'est un peu différent, mais un effort économique et de tourisme international existe néanmoins. Si vous nous demandez d'intervenir à nouveau avec force avec les promoteurs pour essayer d'améliorer la balance entre les logements sociaux et une réduction en proportion de l'accession sociale, je vous rappelle que cette démarche a déjà été faite, c'est un élément qu'il faut prendre en compte.

Le dossier a besoin d'être adopté dans la période.

Vote de la motion de renvoi n° 5 (FdG)

POUR : EELV, FdG, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, NC et app, MRC, PRG-MUP

REJET

M. le président – Je passe maintenant à l'amendement n° 38 du FdG.

Amendement n° 38 (FdG)

M. MASSOU (FdG) – Puisque la motion de renvoi est repoussée, nous allons rentrer dans l'amélioration du projet sans association des populations du territoire, mais nous ferons pour le mieux.

Cet amendement porte sur la question du logement (et j'attends avec intérêt la réponse de l'exécutif). Nous demandons l'ajout d'un alinéa formulé ainsi : « la Région demande à l'Etat de modifier le projet pour y porter le taux de logements sociaux réalisés à 25% conformément aux objectifs du SDRIF ».

M. PLANCHOU – Il vaut mieux se répéter plutôt que se contredire. J'ai donné l'explication tout à l'heure. Nous pouvons prendre en compte le fait d'aboutir à 30%, ou en tous cas à plus de 25% de logements sociaux, à condition de demander à nos interlocuteurs d'être moins ambitieux sur le plan de l'accession sociale. Mais au regard de la position que nous avons par rapport à ce dossier, je pense d'abord que nous n'avons pas le droit de le retarder. Nous sommes dans une position où nous ne pouvons pas prendre en compte les efforts faits par nos interlocuteurs dans la période qui vient de s'écouler, dans la mesure où, de plus, nous sommes à 8% de logements sociaux.

C'est un effort ici économique, et non pas d'habitat ou de logement, mais un effort réel dans le cadre d'un projet à la dimension particulière, sinon très spécifique. M. HUCHON comme moi-même nous engageons à presser nos interlocuteurs à faire mieux que 25%.

M. le président – L'amendement est-il maintenu ? Oui, alors je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 38 (FdG)

POUR : EELV, FdG, FdG et A

CONTRE : PS et app, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : MP

REJET

M. le président – Il n'est pas adopté. L'amendement n° 40 est présenté par le MRC, PS et app et FdG. M. BALAS l'expose.

Amendement n° 40 (PS et app, MRC, FdG)

M. BALAS (PS et app) – Je tiens à soulever quelques remarques liminaires pour dire deux choses.

D'abord, ce projet n'est pas un projet régional. Il est engagé avec l'Etat et n'est pas nouveau, puisqu'il avait été évoqué au moment même de la constitution du SDRIF. Par ailleurs, lorsque nous regardons le projet de départ, ce que disait M. PLANCHOU tout à l'heure), et le projet d'arrivée aujourd'hui, nous ne pouvons constater que des améliorations importantes.

Sur la question de l'emploi, dire que les emplois du Village Nature vont être les mêmes que ceux d'Eurodisney n'est pas juste ; la part de CDI est visiblement importante. D'autre part, ce ne sont pas des emplois d'animation, il s'agira de statuts beaucoup moins précaires.

Deuxième élément, sur la question environnementale : dès que nous agissons et aménageons, des conséquences environnementales indéniables existent. Mais j'ai lu, avec intérêt, la question d'« artificialisation » de la nature, l'activité humaine est une « artificialisation » de la nature à peu près constante, l'agriculture en est une. Je ne crois donc pas que, de ce point de vue, l'argument soit pertinent. Cela n'empêche pas que sur la question du développement économique, il nous faille une réflexion globale prenant en compte en effet des éléments de plus en plus préoccupants dans le domaine écologique mais aussi dans le domaine social. Cette discussion donnera les inflexions nécessaires.

Néanmoins, par rapport à ce projet, il nous semble que, sans être un projet parfait, sans correspondre à un projet dont le développement économique que le PS et app pourrait aujourd'hui promouvoir, mais nous sommes en présence d'une économie capitaliste. Nous ne pouvons qu'influer pour obtenir des garanties.

Je termine par quelques éléments à ajouter dans ce travail. Une référence claire, aujourd'hui, au schéma des formations aux métiers du tourisme doit exister. Nous sommes en plein dans l'activité qui va être développée, ce que nous devrions indiquer aujourd'hui dans le document.

M. le président – Je pense que M. PLANCHOU va donner une réponse positive.

M. PLANCHOU – Bien sûr, les formations ne sont pas méprisées par l'une des deux sociétés promotrices, puisque plus de 5% de la masse salariale est concernée. D'autres sociétés situées sur notre sol en font autant. Eurodisney a bien compris que, l'une des richesses est la formation, la fidélisation de ces personnels ainsi que leur compétitivité. Nous avons peu de souci à nous faire sur la volonté d'y parvenir. Mais vous avez entièrement raison : il n'est que meilleur de voir cette politique s'inscrire dans le cadre de notre schéma des formations, notamment des formations relatives au tourisme.

M. le président – Acceptation par l'exécutif de cet amendement. Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 40 (PS et app, MRC, FdG)**POUR** : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ABSTENTION** : MP**ADOPTION**

M. le président – Je donne à nouveau la parole à M. BALAS.

Amendement n° 41 (PS et app, MRC, FdG)

M. BALAS (PS et app) – Aujourd'hui, le SRDE donne des éléments pour le développement économique de notre région. Les pactes sont les déclinaisons locales de ce SRDE. Il nous faut intégrer le secteur géographique de Village-nature dans un pacte. Ainsi, nous pourrions veiller au respect des priorités régionales, notamment en matière d'économie sociale et solidaire (ESS).

M. PLANCHOU – De toute façon, l'exposé des motifs y fait référence. Nous ne pouvons qu'accepter cette mention d'amendement, plus explicite encore. De mon point de vue personnel, ce n'est pas le territoire le plus à même à recevoir un pacte. Je pense qu'un pacte particulier n'est pas nécessaire, mais que ce pacte territorial inclut à la fois le Nord-Est du département, c'est-à-dire celui du pays de Meaux qui est en train d'être préparé, et l'ensemble de Marne-la-Vallée. A mon avis, le devenir de ce grand secteur sera d'arriver à un véritable cluster du développement durable autour et à partir de Descartes et du pôle de compétitivité Advancity ; lié de façon consubstantielle à un vrai cluster de tourisme international et d'écotourisme. Le village nature ne serait qu'une partie d'un ensemble plus large à très forte exigence qualitative et un point d'application et d'illustration du cluster de développement durable, même si le développement durable ne relève pas évidemment que de cela. Je réponds par la même à l'interpellation de Mme LE NEOUANNIC que ce territoire serait une réserve à touristes (en étant un peu caricatural). Le tourisme est une activité économique que nous devons mener avec beaucoup de volonté ; cet ensemble de cohérence économique donnerait une identité très forte à ce territoire de l'Ile-de-France.

Dans la préparation régionale, nous aurons forcément à revenir sur les tenants et aboutissants des pactes, comme il nous était conseillé de le faire par rapport aux emplois-tremplin tout à l'heure.

M. le président – Accord de l'exécutif. Je mets aux voix l'amendement 41.

Vote de l'amendement n° 41 (PS et app, MRC, FdG)**POUR** : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ABSTENTION** : MP, NC et app**ADOPTION**

M. le président – J'en viens à l'amendement 42, dans la belle série présentée par M. BALAS, amendement déposé avec le MRC.

Amendement n° 42 (PS et app, MRC)

M. BALAS (PS et app) – Absolument M. le président. La question de la concertation a déjà été évoquée précédemment. Il nous semble en effet, qu'il faille faire attention spécifiquement aux petites communes, qui n'ont pas l'armature nécessaire pour faire entendre leurs voix de manière aussi audible que les grosses collectivités présentes. Or, la réussite du projet et du volet urbanisation est fortement conditionnée à l'investissement de toutes les collectivités locales. Nos collègues du conseil général de Seine-et-Marne ont émis l'idée que les communes et leurs groupements soient associés à toutes les phases du projet. Nous partageons donc ce vœu et insistons sur la nécessité de cette concertation complète.

Amendement de l'exécutif en réponse

M. PLANCHOU – Nous convenons de la nécessité d'une mission de concertation supplémentaire, en rappelant tout de même qu'elle dépend de l'Etat. Il s'agit donc d'une demande à ce que l'Etat convienne d'une concertation supplémentaire. Nous en avons les possibilités, même si M. MASSOU disait tout à l'heure qu'il vaut mieux faire avant qu'après, d'y associer la région et le département, ce dernier ayant voté à l'unanimité le projet d'ensemble que nous sommes en train d'examiner dans cette assemblée aujourd'hui. Nous convenons d'un amendement de l'exécutif, qui pourrait être une réponse à la motion de renvoi de nos collègues de la majorité présidentielle, qui est aussi un amendement en l'application de cette motion puisqu'elle porte sur la même préoccupation même si la formulation est quelque peu différente. C'est-à-dire le mode d'urbanisation des communes de Coutevroult, Montry.

M. le président – Pour éclairer les choses, il s'agit d'un amendement, n° 2, et non d'une motion de renvoi, de la part la MP. Il a peut-être été mal libellé, et le secrétariat a ramené à l'amendement.

M. PLANCHOU – Non, M. le président, nous avons certes une motion de renvoi n° 2, mais aussi un amendement n° 44, qui se rapporte au même sujet que celui du FdG.

M. le président – Je n'ai que le n° 2 et le n° 43. Nous sommes en train de développer un syndrome d'hypoglycémie ; donc je propose de voter sur l'amendement n° 42.

Mme BADRE (MP) – Explication de vote, s'il vous plaît.

M. le président – Oui Mme BADRE, allez-y.

Amendement n° 44 (MP)

Mme BADRE (MP) – Je devais présenter un amendement pour le groupe MP, qui va quasiment dans le même sens que celui qui vient d'être présenté par M. BALAS. Je suis issu du territoire, j'habite à deux kilomètres du territoire, élue de ce territoire ; quand j'entends, les uns et les autres, parler de ce territoire, vous imaginez combien je peux avoir des réflexions sur ce sujet. La motion était une demande d'insertion d'un article additionnel demandant la création d'un comité de suivi sur les projets d'organisation, incluant tous les élus concernés, et particulièrement deux communes qui ne font pas partie du secteur 4, Coutevroult et Montry, et qui n'ont pas été concertées lors de toutes les réunions préparatoires. A ce titre, vous venez de présenter un amendement de l'exécutif, auquel nous souscrivons si vous précisez bien que dans cet amendement sont incluses ces communes ; une appartenant à la communauté de communes du pays créçois, l'autre étant une commune isolée - ni dans le secteur 4, ni dans la communauté de communes - mais très impactée par l'agrandissement du FIG. Voilà ce que la MP propose.

M. le président – Je vais vous dire ce que j'ai compris. Un amendement n° 42 du PS et app a été accepté sous bénéfice d'un amendement de l'exécutif ; un amendement n° 2 de la MP auquel répond également l'amendement de l'exécutif.

Mme BADRE (MP) – Sous réserve de l'ajout des deux communes concernées.

M. le président – Oui. Que nous dit M. PLANCHOU là-dessus, qui connaît très bien ce territoire.

Mme BADRE (MP) – Il est un peu plus loin que moi, sur ce territoire.

M. PLANCHOU – Je veux aller totalement dans l'esprit, puisque cet amendement est voué à répondre à une telle demande. L'amendement de l'exécutif affirme bien la demande à l'Etat de prévoir en association avec la Région et le département une phase de concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales concernées par le projet Village-nature, au vu de leur contribution aux objectifs d'urbanisation. Donc, nous sommes au secteur 4 et au-delà.

Mme BADRE (MP) – Non, justement. Dans les deux communes dont je vous parle, Montry n'est pas dans le secteur 4. Et elle est terriblement impactée par le FIG.

M. PLANCHOU – Il faudrait donc ajouter : « ...ainsi que la commune de Montry ».

Mme BADRE (MP) – Par exemple. Oui, l'autre est impactée ; elle est dans le secteur 4.

M. PLANCHOU – D'accord.

M. le président – Maintenant, j'ai compris. En fait, il s'agit bien d'un amendement n° 44, qui est devenu amendement car la motion de renvoi a été requalifiée en amendement. Mon directeur général des services m'a expliqué cela. Par conséquent, M. PLANCHOU a présenté l'amendement de l'exécutif ; nous le votons.

M. MASSOU (FdG) – Une explication de vote, M. le président.

Je fais juste remarquer que nous acceptons ici un amendement qui demande une action à l'Etat, et que nous venons de refuser un amendement qui demandait à l'Etat de passer de 25% à 30% de logements sociaux.

Mme BADRE (MP) – Ce n'est pas la même chose, M. MASSOU.

M. MASSOU (FdG) – Ce n'est pas la même chose, mais ce ne sont que des demandes. Je ne vois pas pourquoi le Région s'est privée d'une demande de passer de 25% à 30%. Ensuite, sur la concertation, la discussion montre évidemment un problème ; elle n'a pas eu lieu correctement avant. Il ne suffit pas d'habiter dans ces territoires ; des élus dans ces territoires ont été consultés et le retour est que les communes n'ont pas été suffisamment associées. Pourquoi y a-t-il urgence à le voter, alors que la concertation est un besoin ? Je n'ai pas eu de réponse de l'exécutif là-dessus. Vous me renvoyez l'idée qu'il est

impossible de se concerter avant d'adopter, alors que vous proposez des amendements pour consulter après adoption. Pourquoi ne le renvoie-t-on pas à la CP de septembre ? Ces amendements sont des amendements d'habillage.

M. le président – Si cela peut rassurer M. MASSOU, je suis très sensible à la question du logement social ; encore que sur un projet touristique, il ne faut pas non plus trop bétonner une surface. D'autant plus s'il s'agit d'un projet nature... Mais je ferai mes meilleurs efforts possibles pour passer au-delà des 25%. Je fais voter l'amendement de l'exécutif en réponse aux amendements n° 42 et 44.

Vote de l'amendement de l'exécutif en réponse

POUR : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : FdG

ADOPTION

M. le président – Il reste l'amendement n° 43 du FdG, infatigable président MASSOU.

Amendement n° 43 (FdG)

M. MASSOU (FdG) – L'amendement est sur le projet de transports dans le rapport. Etant donné l'importance de l'investissement financier attendu de la Région, du département et du STIF, nous demandons une vraie consultation publique associant les populations et les collectivités pour améliorer le projet de transports tel qu'il est défini dans le rapport actuel.

M. le président – Merci M. MASSOU. Réponse de M. PLANCHOU.

M. PLANCHOU – En effet, la Région sera très vigilante sur ce point. Nous sommes tout à faits en accord avec ce projet d'amendement.

M. le président – Il est donc accepté par l'exécutif. Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 43 (FdG)

POUR : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP, NC et app

ADOPTION

M. le président – Je pense que je peux donc mettre aux voix l'intégralité du projet, qui a été assez amendé. Je le mets aux voix, avec explications de vote bien entendu, pour ceux qui le souhaitent.

Je remercie M. PLANCHOU d'avoir donné énormément de réponses à chacun sur ce sujet épineux. Je donne la parole à M. LAFON.

M. LAFON (NC et app) – Rapidement, puisque vous nous demandez de faire court, mais le sujet est important. Juste dire que nous voterons pour cette décision, car le projet touristique et économique sous-jacent est un projet d'envergure et d'ampleur, non seulement pour le secteur 4, mais au-delà du secteur 4. Pour l'Est parisien, le projet est attendu dans cette zone de la région. Il crée des emplois ; nous en avons besoin sur l'Est parisien. C'est pour cela que nous voterons pour cette délibération.

M. le président – Merci à M. LAFON. Mme RIBES.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme RIBES (EELV) – Merci M. le président. C'est bien une intervention. Je demande votre indulgence, car c'est la première fois que je prends la parole devant cette noble assemblée. Merci. Il nous est proposé aujourd'hui d'approuver le 8^{ème} avenant à la convention de 1987 pour la création et l'exploitation d'Eurodisney, concernant notamment la réalisation du projet touristique Village-nature, et d'engager la Région dans plusieurs opérations et études de transports liées à ce projet. Nous l'avons largement fait savoir, nous l'avons déjà exprimé dans les différentes commissions qui ont eu à examiner cette délibération, nous ne sommes pas favorables à ce projet porté par Eurodisney et Pierre & Vacances. Nous sommes même opposés à ce type de projet pour plusieurs raisons : vous me permettrez d'en exposer certaines aujourd'hui devant vous.

Ce projet est signalé dans le SDRIF en secteur d'urbanisation conditionnelle – ce qui est bien indiqué dans le rapport. En effet, des conditions strictes ont été introduites dans le SDRIF et notamment la question de la réversibilité des aménagements. La délibération mentionne en effet, dans son article 1, cette réversibilité. Il est demandé aux promoteurs de réaliser une étude de réversibilité. Mais comment faire croire que le projet village nature sera réversible si cette réversibilité n'a justement pas été pensée en amont ?

Sur le plan économique, ce projet va conforter le territoire dans sa dépendance au secteur touristique, confisquée par une seule entreprise. La mono-activité est source de fragilité pour l'équilibre du tissu économique du secteur de Marne-la-Vallée et de ses environs en général. La dépendance – voire la tutelle du territoire à une activité – à une entreprise fragilise les emplois créés. Quel devenir du territoire lorsque l'activité cesse ou lorsque l'entreprise délocalise ou fait faillite ? Vous le savez, le secteur du tourisme international est fragile et particulièrement sensible à la conjoncture économique ; et il est exposé, de plus, à la crise énergétique et climatique. En outre, les retombées des flux touristiques ne concernent pas la Seine-et-Marne. Ce département est fondamentalement rural. Il est riche d'un patrimoine naturel et bâti d'une très grande qualité. Aux portes de ce projet, un projet de parc naturel régional existe et doit mettre en avant un vrai tourisme de nature.

Sur le plan de l'emploi et sur le plan social, beaucoup d'imprécisions sur les chiffres circulent : 1 500 d'un côté, 4 500 d'un autre, ou encore 9 000 hier dans la presse. La qualité des emplois, le recours à l'emploi local, la formation du personnel : tous ces points ne sont pas aujourd'hui garantis. Nous avons l'exemple d'Eurodisney qui a rencontré quelques difficultés ces derniers temps. En période de crise, nous pensons qu'il faut être particulièrement attentif au mode de développement et à la qualité des emplois. La crise ne doit pas servir d'alibi au développement d'emplois précaires. Essayons au contraire de penser à long terme, pensons l'après crise.

Sur le plan environnemental strict, nous nous trouvons en face d'un projet de verdissement (greenwashing si vous préférez) qui présente tous les aspects du développement durable mais qui en est très loin en réalité. C'est une bonne vitrine, en revanche, pour l'entreprise et son image. Mais si nous prenons en compte l'aspect global de l'insertion territoriale du projet, de son volet social, de sa composante économique, de la conception du tourisme durable dont il se dit porteur, de la vision de la nature remodelée et artificialisée qu'il promeut, le compte n'y est pas. La cerise peut être sur le gâteau ; c'est l'étang tropical à 30°C toute l'année. Est-ce raisonnable aujourd'hui, dans le cadre d'une biodiversité accélérée, et dans cette année mondiale de la biodiversité où l'Union Mondiale pour la Nature (UCN) a confirmé le rôle prépondérant des collectivités territoriales dans la protection de cette biodiversité ?

Sur le plan des déplacements, nous avons également de nombreux doutes et inquiétudes. Alors que les transports – RER A et A4 – sont déjà saturés, l'objectif de 30 M de tourisme est insoutenable. De plus, les transports envisagés pour desservir ce village nature ne serviront pas aux habitants actuels et futurs. L'accompagnement de la construction du parc est un prétexte pour augmenter les capacités routières du secteur. Je ne vous parle pas des marchandises qu'il va falloir acheminer vers ce village nature et qui entraînera un nouvel afflux des camions dans le secteur.

Sur le plan du logement, les résidences de tourisme ne correspondent pas aux besoins des habitants du territoire et les objectifs de logements sociaux sont trop faibles. L'urbanisation qui va se faire au Sud de l'A4, outre qu'elle ouvre la possibilité à l'étalement urbain, va consommer des terres agricoles de grande qualité qui auraient permis le maintien de l'agriculture périurbaine et le développement de l'agriculture bio à laquelle la région est attachée. L'accélération soudaine du projet est liée à une opération de défiscalisation. Les élus du secteur ainsi que les populations sont mises devant le fait accompli.

J'ai été longue, mais je pourrai encore continuer longtemps. Vous l'aurez compris : nous voterons contre cette délibération. Merci de votre attention.

M. le président – J'avais noté comme intervenant Mme BADRE.

Mme BADRE (MP) – M. le président, mes chers collègues, simplement une explication de vote. Le groupe MP va voter pour ce projet, dont le but est une mise en scène de la nature – je vous l'accorde bien. Il est conforme malgré tout du Grenelle II en ce qui concerne le développement durable. Pour avoir personnellement assistée aux 17 réunions, je vous invite à aller voir ce qui a été fait en matière de développement durable. Nous sommes loin d'imaginer ce qui va se passer dans ce parc d'Eurodisney. Un soin particulier a été apporté pour résoudre les questions posées par la gestion des eaux. Nous avons été alertés par une association, que Mme DUFLOT connaît bien (Environnement 77), et un problème particulier sur l'eau a été pris en compte. Je précise que la nappe de Champigny ne sera pas touchée par les problèmes d'eau.

Je pense que ce projet est une chance inouïe pour le dynamisme du Nord du département, où nous avons perdu 21% d'emplois en 2009. Au-delà des contraintes qui existent, comme le rapprochement de la forêt de Cressy – je connais ce territoire par cœur et je l'aime autant que vous tous ici –, il me semble qu'il est de notre devoir à tous de voter pour un projet qui va dynamiser un département qui en a bien besoin, et qui permettra à chacun, des gens du département et du sud de venir y travailler. A ce titre, je suis fière de porter un vote favorable pour l'ensemble de mon groupe de la MP.

M. le président – Je crois que le débat a eu lieu de manière assez complète, avec beaucoup de discussions sur les amendements. Je vous propose de voter sur ce projet.

Vote du projet de délibération CP 10-642
POUR : PS et app, MP, NC et app, MRC, PRG-MUP
CONTRE : EELV, FdG et A
ABSTENTION : FdG
ADOPTION

M. le président – Il est adopté. Les choses sont claires. Il nous reste un dernier dossier ; cela devrait aller très vite. Une demande de parole du MRC.

225. CP 10-559 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique » - aides aux projets incubés - programme 2010

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

DEMANDE DE PAROLE DU MRC

Mme DESMARTIN (MRC) – Juste pour vous signaler que nous constatons que 90% de la subvention allouée sur ce rapport ira à des incubateurs localisés, notamment à Paris intra-muros et sur le plateau de Saclay, et 10% sera partagé dans le reste de l'Île-de-France. Or, cette répartition ne reflète pas la réalité et la répartition géographique des universités et des grandes écoles, qui se sont développées ces dernières années dans les villes nouvelles. Le bilan 2009 est assez mitigé quant à la création d'emplois, puisque, par exemple, Incub alliance a contribué à la création de 14 emplois pour 192 000 € ; alors qu'un plus petit incubateur, comme Val d'Oise Incubation, a contribué lui à la création de 12 emplois avec seulement 17 500 €. Par ailleurs, trois incubateurs financés par la Région sont très largement financés par l'Etat, par le Ministère de la recherche et les fonds européens (ils vont capter 61% de ces subventions). Nous ne nions pas que ces incubateurs portent des projets liés à la recherche publique ; nous ne demandons pas l'inexistence de ces subventions.

Toutefois, je tenais à attirer votre attention, M. le vice-président, à ce que de plus petits incubateurs puissent être subventionnés, suivis de manière un peu plus importante, car ils portent des projets et créent des emplois de haute technologie dans des zones difficiles.

M. le président – M. PLANCHOU.

M. PLANCHOU – Oui, M. le président, chers collègues. Pour vous satisfaire, une réflexion est entamée sur la politique régionale vis-à-vis de l'incubation. C'est une des dimensions. La dimension de simplification devrait répondre aux remarques faites par la MP. Tout cela sera inscrit dans le cadre de la stratégie régionale du développement économique.

M. le président – Je peux mettre aux voix ce dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-559

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

226. CP 10-566 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien aux projets coopératifs 2010 des pôles de compétitivité Advancity, Astech Paris-Région, cap digital Paris-Région, Medicen Paris-Région et system@tic Paris-Région – appels à projets du fonds unique interministériel (AAP 9) et Feder (AAP 3)

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable
Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-566

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous reprendrons avec Mme GASSIN.

La séance est interrompue à 13h29.

Reprise de la séance à 14h49.

SECTEUR PRESENTE PAR Mme GASSIN – Environnement, agriculture, énergie

227. CP 10-422 : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », sous-fonction 72 « Actions en matière de déchets » - affectation de subvention pour l'Ordif - solde de l'affectation

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Mes chers collègues, nous reprenons. J'ai une demande de parole du NC et app.

DEMANDE DE PAROLE NC et app

M. LAFON (NC et app) – La prise de parole sera commune avec les dossiers CP 10-432 et CP 10-433. Nous souhaiterions que ces organismes, très liés au Conseil régional (dépendent financièrement du Conseil régional), fassent l'objet d'auditions de la part des commissions concernées, afin d'avoir une vraie discussion, un vrai échange avec les conseillers régionaux et les responsables de ces organismes.

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

Mme GASSIN – Oui, c'est non seulement possible, mais tout à fait organisable, en lien avec la directrice de la commission, Mme GITTON. Quelques auditions sont déjà prévues, mais nous pouvons bien entendu faire venir des organismes.

M. le président – Comme nous avons vu tout à l'heure les amendements de l'exécutif avec ceux du FdG, nous sommes dans le même cas. Je demande donc à voter sur le rapport CP 10-422.

Vote du projet de délibération CP 10-422

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Il est adopté à l'unanimité. Merci. Le CP 10-432 relève à mon avis du même traitement dans la discussion. Peut-être M. LAFON. Non, alors M. SERNE.

228. CP 10-432 : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », sous-fonction 73 « Politique de l'air » - affectation de subventions à Airparif

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. SERNE (EELV) – Juste une petite remarque qui tombe avec l'amendement de l'exécutif. Sans m'étendre, nous avons là la preuve par l'absurde que le raisonnement arithmétique sur les coupes et les gels de financement des organismes associés n'était pas forcément opportun. Par exemple, pour un organisme comme Airparif, si nous avons voté ce gel de 4,6% le jour du plus fort pic de pollution depuis le début de l'année 2010, je devrais à titre personnel rester chez moi confiné puisque ce sont les recommandations faites aux personnes dites sensibles aux maladies respiratoires (ce que je suis)... ne serait-ce qu'en terme de communication, ce serait du plus mauvais effet. Nous pouvons féliciter de sa sagesse l'exécutif qui par son

amendement, relativise un peu les choses. Mais un traitement différencié est obligatoire pour un organisme comme Airparif dont nous avons dit et répété pendant la campagne régionale, que l'Etat était en train de se désengager fortement. Si la Région commençait à geler ou réduire ses budgets pour un tel organisme, la situation serait totalement intenable.

M. le président – C'est à cela en effet que répondait l'amendement de l'exécutif. Je fais voter la subvention 432, sauf si Mme GASSIN a quelque chose à ajouter.

Vote du projet de délibération CP 10-432

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

229. CP 10-433 : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », sous-fonction 78 « Autres actions » - affectation de subventions à Bruitparif

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Même remarque pour Bruitparif. Je fais voter.

Vote du projet de délibération CP 10-433

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

230. CP 10-475 : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme - mise en œuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable - cinquième affectation (contrat particulier seine et marne)

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***

*Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-475

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

231. CP 10-476 : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », code fonctionnel 78 « Autres actions » - affectation d'autorisations de programme pour la mise en œuvre d'actions de prévention du bruit dans l'environnement, 1^{er} rapport pour l'année 2010

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-476

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

232. CP 10-479 : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales » - éducation à l'environnement vers un développement durable - signature de conventions – affectation de subventions (juillet 2010)

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-479

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous passons au CP 10-480, qui porte sur les emplois d'insertion d'environnement.

233. CP 10-480 : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », sous-fonction 71 « Actions transversales » - emplois d'insertion environnement - signature de conventions affectation de subventions (juillet 2010)

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – Nous avons une demande de parole de la MP. Madame AESCHLIMANN, et peut-être un amendement.

Mme AESCHLIMANN (MP) – Je présente l'amendement directement.

M. le président – D'accord.

Amendement n° 10 (MP)

Mme AESCHLIMANN (MP) – Cet amendement porte sur le contrôle et l'évaluation du dispositif « emplois d'insertion environnement ». Vous savez combien nous sommes attachés aux dispositifs d'évaluation, externes ou internes. En l'occurrence, nous estimons que les personnes éligibles à ce dispositif doivent pouvoir être auditionnées par les conseillers régionaux. Par exemple, cette opération pourrait être organisée dans le cadre de commissions thématiques. Cet amendement simple, de bon sens, montre notre intérêt pour ce dispositif, et notre volonté de pouvoir l'accompagner, l'encadrer et l'évaluer. Merci.

Mme GASSIN – Effectivement, nous avons déjà abordé cette question en commission environnement. Nous avons répondu favorablement à la demande d'audition en commission, sous l'autorité de Mme GITTON. Par ailleurs, ce dispositif a été évalué en 2008, avec de très bons résultats. J'ai proposé aussi que l'évaluation soit envoyée à tous les membres de la commission environnement, afin d'être complètement à jour. Je propose donc le retrait de l'amendement, car nous avons déjà respecté l'engagement.

Mme AESCHLIMANN (MP) – Puisque notre demande est prise en compte, nous retirons notre amendement. Merci.

L'amendement n° 10 (MP) est retiré.

Vote du projet de délibération CP 10-480

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

234. CP 10-482 : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales » - évaluation du dispositif régional éducation à l'environnement vers un développement durable

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-482

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP

ADOPTION

235. CP 10-489 : Chapitre budgétaire 907 « Environnement » - affectation de subvention : politique de soutien à la gestion des déchets – rapport n°3

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-489

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

NPPV : FdG et A

ADOPTION

236. CP 10-503 : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - affectation d'autorisations de programme dans le cadre de la politique de l'eau - protection et restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau - dépollution des eaux usées et des eaux pluviales - études préopérationnelles de faisabilité et de programmation

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-503

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

237. CP 10-504 : Chapitre budgétaire 907 « Environnement », sous-fonction 74 « Politique de l'eau » - contrat de bassin de l'orge aval (91) contrat global pour l'eau et les milieux aquatiques 2010 2015

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-504

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

238. CP 10-507 : Stratégie régionale pour la biodiversité année 2010 - troisième rapport

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-507

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

239. CP 10-508 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », chapitre budgétaire 937 « Environnement » - organismes extérieurs bénéficiant des concours de la région - affectation du solde de la subvention de fonctionnement 2010

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***
*Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Ensuite, nous restons chez Mme GASSIN. L'amendement concernant les organismes extérieurs (solde de fonctionnement). Je pense que cela relève des thématiques que nous avons abordées au début.

Je vous demande donc de voter sur le CP 10-508. Nous avons voté ce matin en réponse à Mme PECRESSE et d'autres intervenants, ce qui permet de considérer que c'est le même vote.

Mme JOUANNO (MP) – Merci M. le président. Avez-vous intégré dans les votes de ce matin le rapport CP 10-482 sur l'évaluation du dispositif régional d'éducation à l'environnement ?

M. le président – L'autre jour, en conférence des présidents, nous nous sommes mis d'accord pour isoler toute une série de rapports qui seront votés globalement à la fin. Nous n'avons extrait de cette liste de rapports que ceux qui font l'objet d'une demande de parole et d'amendement de la part de tel ou tel groupe du conseil. Par conséquent, je pense que nous sommes dans le cadre de ce que nous avons traité ce matin. M. BERGER.

M. BERGER (MP) – Je pense que la question plus précise, est que, dans ce cadre là, notre vote contre la délibération CP 10-482 a-t-il bien été pris en considération par le secrétariat ? Nous n'avons ni demande de parole, ni amendement, ni motion de renvoi...

M. le président – C'est pris en compte dans le vote global, M. BERGER.

Je fais alors voter le CP 10-508.

Vote du projet de délibération CP 10-508

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

240. CP 10-603 : Chapitre budgétaire 937 « Environnement » - affectation d'autorisations d'engagement pour la réalisation de missions d'assistance dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-603

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

CP 10-604 : Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire : aide aux propriétaires particuliers – 3^{ème} rapport pour l'année 2010

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-604

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

241. CP 10-606 : Affectation d'autorisations de programme et d'engagement pour des travaux et des études dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies locales et renouvelables – 3^{ème} rapport pour l'année 2010

*Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – Deux dossiers méritent encore débat ; le CP 10-606 – maîtrise de l'énergie – avec l'amendement n° 20 présenté par le FdG, Monsieur MASSOU.

M. MASSOU (FdG) – C'est FdG et FdG et A.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Mais oui, alternatif. Ce sont des subtilités...

M. le président – Je l'ai très bien retenu, mais apparemment, ce n'est pas le cas de notre ami M. MASSOU, c'est inquiétant !...

Amendement n° 20 (FdG, FdG et A.)

M. MASSOU (FdG) – Nous sommes toujours sur le même débat ; je ne serai pas long. A propos de la loi SRU et Vincennes... je suis désolé Monsieur le maire, mais vous n'êtes pas bons sur les logements sociaux. Le préfet vous donne de petits objectifs que vous n'arrivez pas à atteindre. Je ne vois donc pas pourquoi la Région vous aiderait à construire une toiture végétalisée sur le centre aquatique. Nous proposons de retirer ce projet du rapport.

M. le président – Monsieur LAFON.

M. LAFON (NC et app) – Monsieur le président, comme vous avez invité ce matin Madame PECRESSE à se joindre à vous dans les démarches auprès du ministre du budget, j'invite mon collègue M. MASSOU à Vincennes à venir voir ce que nous faisons, en nombre et en qualité, en matière de logements sociaux.

M. BERGER (MP) – Cela fait plusieurs fois que nous abordons ce point aujourd'hui (et dans d'autres séances). Nous sommes au Conseil régional, et non à l'Assemblée nationale ou au Sénat. Nous n'avons pas vocation à nous substituer au législateur. Une loi existe déjà et qui sanctionne les villes qui ne respectent pas les objectifs de la loi. Je ne pense pas que vous soyez, de manière générale pour la double peine. Je pense donc que nous n'avons pas à entendre ce type d'intervention.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Je réponds un peu... une assemblée est souveraine. Le département des Hauts-de-Seine, que je connais bien, décide de ne pas attribuer de subventions aux associations de ville de Bagneux (alors qu'elles sont éligibles à la politique de la ville). Elle a le droit ; je le combats politiquement. De la même manière, notre assemblée est souveraine et peut décider ne pas octroyer ce qui n'est pas simplement la loi, mais une faveur. Nous considérons, en la matière, il n'est pas légitime d'accorder cette faveur à un certain nombre de villes.

Mme AESCHLIMANN (MP) – Merci. Je trouve que nous sommes en train de tomber dans des travers déplorables. Nous sommes ici dans une assemblée sensée mettre en œuvre des politiques publiques en faveur des usagers, des administrés, des Franciliens en général. Nous ne sommes pas là pour faire des règlements de compte. Ce n'est pas sain, cela ne fait pas avancer les choses. Je comprends que nous ayons des affinités, des partis pris, mais cela devient vraiment détestable et nous ne pouvons pas travailler dans des conditions positives si nous continuons à prendre ces postures.

M. le président – Monsieur KARAM.

M. KARAM (MP) – J'entends que la Ville de Paris est souveraine (et heureusement) ; encore faut-il ne pas user de critères discriminants. La Ville de Paris n'a que 15% de logements sociaux ; et je n'entends pas, je n'ai pas vu ni lu d'amendement qui proposait de supprimer les aides, les subventions et dotations à la Ville de Paris.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Juste sur ce point... nous ne ciblons que les villes qui ont été pénalisées par le préfet. Des villes de droite n'ont pas été pénalisées par le préfet : nous les soutenons dans leur politique régionale.

M. le président – Madame LE NEOUANNIC, nous n'allons pas refaire le débat. Il a été tranché ce matin dans le même ordre d'idées. Nous lui appliquons le même traitement ; je mets aux voix l'amendement, puis le dossier.

Vote de l'amendement n° 20 (FdG et FdG et A.)

POUR : FdG, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC, PRG-MUP

REJET

M. le président – Il n'est pas retenu. Je mets donc aux voix le dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-606

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

242. CP 10-611 : Agriculture et environnement : plan végétal pour l'environnement - agriculture biologique : introduction de produits bio dans la restauration collective - adaptation de l'aide régionale au maintien de l'agriculture biologique - agriculture périurbaine : analyse fonctionnelle des espaces ouverts de marne et chantereine - programme agri-urbain de marne et gondoire : aide de fonctionnement au plan d'action 3^{ème} rapport d'affectations 2010

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-611

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

243. CP 10-624 : Elaboration du schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France 2010-2012

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – J'en viens au dossier CP 10-624. Elaboration du Schéma régional de cohérence écologique, présentée par Mme GASSIN. J'ai un amendement de la MP, Mme JOUANNO ou M. JEUNEMAÎTRE.

DEMANDE DE PAROLE MP

Amendement n° 11 (MP)

Mme JOUANNO (MP) – Oui Monsieur le président. Sur ce Schéma régional de cohérence écologique, dont l'un des objectifs principaux est d'élaborer en partie la trame verte et bleue : nous voulions vous proposer de mettre en place un comité préfigurateur, à cinq, sans attendre ; de le faire de manière totalement pluraliste, quitte à en donner la présidence à un membre qui ne soit pas nécessairement de la majorité, comme nous l'avons fait nous-mêmes quand nous avons confié la présidence du comité opérationnel pour élaborer la trame verte et bleue, à un sénateur socialiste, qui a d'ailleurs fait un travail remarquable. C'est une suggestion.

Mme GASSIN – Je suis ravie de l'intérêt porté à ce schéma. Je regrette que les législateurs aient abandonné son opposabilité au projet d'infrastructures de l'Etat. La préfiguration existe, c'est le club des continuités écologiques, qui est pluripartite et regroupe tous les acteurs intéressés. Donc le comité de préfiguration existe en Ile-de-France (nous en avons d'ailleurs parlé avec les services de l'Etat) : c'est ce club des continuités.

Par ailleurs, nous sommes dans une logique de coopération avec le préfet de région ; il nous paraît donc légitime que le comité soit coprésidé par le préfet de région et le président ou sa représentante. Les services de l'Etat ont convenu que notre club continuité était le comité de préfiguration.

Mme JOUANNO (MP) – Nous serions ravis d'en connaître la composition et la représentation des différents groupes du conseil régional. Sur ce projet sur la biodiversité, qui a rassemblé, au sein de l'Assemblée nationale et du Sénat, les parties, quel que soit leur parti politique, il serait quand même beaucoup mieux de le construire ensemble, pour les générations futures et nos successeurs.

M. le président – Madame JOUANNO, maintenez-vous l'amendement dans ces conditions ?

Mme GASSIN – Je voulais juste préciser que nous sommes en train de travailler avec les services de l'Etat sur la composition du comité définitif. Comme il avait été demandé en commission environnement, j'ai fait part que notre proposition que l'opposition du Conseil régional soit représentée dans le comité.

M. le président – Cela vous fait-il modifier votre vote ? Non ; alors je le mets aux voix.

Vote de l'amendement n° 11 (MP)

POUR : MP, NC et app

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

REJET

M. le président – Il n'est pas adopté. Ensuite, le dossier lui-même.

Vote du projet de délibération CP 10-624**POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ADOPTION**

| |
|--|
| 244. CP 10-625 : Approbation de la convention constitutive de l'Aten (atelier technique des espaces naturels) |
|--|

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale* : **avis favorable****Vote du projet de délibération CP 10-625****POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ADOPTION**

| |
|---|
| 245. CP 10-630 : Chapitre budgétaire 937 « Environnement », code fonctionnel 71 « Actions transversales », code fonctionnel 74 « Politique de l'eau », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel », chapitre budgétaire 939 « Action économique », sous-fonction 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » - versement de cotisations annuelles à divers organismes agissant dans le domaine de l'environnement |
|---|

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux* : **avis favorable***Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale* : **avis favorable****Vote du projet de délibération CP 10-630****POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**ADOPTION**

| |
|--|
| 246. CP 10-520 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 93 « Agriculture, pêche, agro-industrie » - soutien à l'agriculture spécialisée (maraîchage, arboriculture, pépinière) : dispositif primheur - cotisation à l'assemblée des régions européennes fruitières, légumières et horticoles (AREFLH) |
|--|

Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : **avis favorable***Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS)* : **avis favorable***Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale* : **avis favorable****Vote du projet de délibération CP 10-520****POUR** : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP**ABSTENTION** : FdG et A**ADOPTION**

M. le président – Il est adopté. Je pense que nous pouvons dire que nous en avons terminé avec les dossiers de Mme GASSIN. Nous les retrouverons en vote global, car beaucoup ont déjà été pré-acceptés.

SECTEUR PRESENTE PAR M. DRAY – Culture

247. CP 10-453 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport, loisirs », code fonctionnel 313 « Patrimoine », programme HP313-004 « Développement du patrimoine en région » - convention de partenariat pour l'inventaire du patrimoine culturel d'Ile-de-France

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-453

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

248. CP 10-466 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - soutien à la permanence artistique et culturelle – 1^{ère} année des conventions triennales - deuxième affectation pour l'année 2010

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-466

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

249. CP 10-467 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - soutien à la réalisation de diverses manifestations culturelles dans le domaine du spectacle vivant (troisième affectation pour 2010) soutien aux réseaux culturels franciliens (deuxième affectation pour 2010)

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-467

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

250. CP 10-524 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - soutien à la permanence artistique et culturelle 2^{ème} ou 3^{ème} année des conventions triennales 2^{ème} affectation pour l'année 2010

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-524

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

251. CP 10-548 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités artistiques et culturelles » - évaluation des conventions de permanence artistique et culturelle conclues en juillet 2006 et arrivées à échéance - affectations au titre d'un nouveau conventionnement triennal – 2^{ème} affectation pour l'année 2010

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-548

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

252. CP 10-575 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques », chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », sous-fonction 41 « Santé », chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », sous-fonction 56 « Technologies de l'information et de la communication », chapitre budgétaire 939 « Action économique », sous-fonction 95 « Tourisme et thermalisme » - affectation de subventions 2010 en faveur des organismes associés à l'action régionale

Commission de la culture : avis favorable

Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : avis favorable

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication

(NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – J'en viens à M. DRAY ; le secteur de la culture. Pas de dossier à discuter avant le CP 10-575. Le vote est le même sur l'amendement de l'exécutif a été acquis tout à l'heure. Je vois un amendement n° 29 du FdG, qui est également acquis, comme tout à l'heure, et un amendement de l'exécutif qui vise un dossier particulier pour le centre de ressources Hubertine Auclert. En fait, il avait fait l'objet d'un oubli.

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

Mme BADRE (MP) – Nous votons sur l'amendement ? Je participe à l'organisme extérieur du centre Hubertine Auclert. Je défends l'égalité homme - femme depuis 40 ans. C'est à ce titre que j'ai souhaité être dans ce centre en tant que nouvellement élue au conseil régional.

Force est de constater que, lors du premier conseil d'administration, ce centre, créé en août 2009, a bénéficié d'une subvention du conseil régional de 150 000 € jusqu'à décembre 2009. Il n'a pas utilisé l'intégralité des fonds : un chargé de mission était présent lors de ce conseil d'administration et a dit que les 42 000 € qui n'ont pas été utilisés devaient être rendus légitimement au conseil régional sur le budget de 2010.

Bien entendu, un certain nombre de frais a été engagé, ce que je comprends parfaitement. J'attire tout de même votre attention sur ceux qui participent à cet organisme ou ceux qui vont vérifier les comptes que cet organisme a besoin de donner quelques précisions sur les objectifs à atteindre, sachant que la subvention obtenue pour 2010 est de 600 000 €

Je veux bien participer ; je suis la première à avoir choisi cet organisme. Lors du conseil d'administration auquel j'ai assisté, le chargé de mission a bien rappelé la légitimité de rendre ces 42 000 € au vu de la convention signée entre l'organisme extérieur et le conseil régional. Quinze jours après, nous avons appris que le centre Hubertine Auclert n'était plus obligé de rendre ces 42 000 €

Sauf explications complémentaires, en ce qui me concerne, je vote contre cette subvention. Nous ne pouvons pas passer notre temps à réclamer des comptes et des évaluations, même si je sais qu'il s'agit d'un nouveau centre. J'attends de voir ce qu'il va faire avec l'argent reçu.

M. LAFON (NC et app) – De manière générale, cette pratique de sortir quelques minutes avant un vote, un amendement de l'exécutif nous disant « c'est à prendre ou à laisser » est assez déplorable. Nous sommes en train de voter une subvention de 212 400 €. C'est énorme par rapport aux montants classiques de subventions que nous voyons pour d'autres organismes. Nous ne trouvons aucun élément d'explication ; ne serait-ce la raison d'une telle arrivée en séance, pourquoi ce montant. C'est vraiment très étonnant. Et cette partie de la subvention de l'année précédente non utilisée frôle l'aberration.

Mme BADRE (MP) – Nous pouvons le voir plus tard.

Amendement n° 29 (FdG)

M. MASSOU (FdG) – Nous n'avons pas expliqué la provenance de l'amendement de l'exécutif. Il faut quand même travailler les rapports. Un amendement d'un groupe a été déposé, le n° 27, que j'ai signé. Et l'amendement de l'exécutif vient en réponse. Il ne peut arriver aujourd'hui sans explications. Si vous aviez suivi le débat autour de l'amendement n° 27, vous auriez vu qu'il réduit ce dernier. Nous considérons que cet organisme a été oublié dans la liste des organismes. Les 40% versés aux autres organismes auraient dû être versés à cette CP ; l'exécutif le ramène à 35% comme pour d'autres organismes dans la politique de gestion des versements.

J'entends ce que vous dites, mais je ne suis pas administrateur. Il est vrai qu'il a été créé peu de temps avant la fin du précédent mandat. Les services et les élus vont faire en sorte que si des reliquats de 2009 existent, ils soient utilisés à bon escient et reversés à la Région. Une directrice a été nommée au mandat précédent. Il faut du temps pour sa mise en place ; cet organisme a eu peu de moments stables. L'amendement visait à ce qu'il ne soit pas mis à part des autres délibérations.

M. le président – M. DRAY répond.

M. DRAY – Merci M. le président, mes chers collègues. Quelques précisions sur les questions que vous venez de poser. Je tiens à préciser que cette subvention vient en complément de celle versée et votée pour cet organisme associé en janvier dernier. Je tiens également à rassurer les collègues qui s'inquiètent des sommes très importantes versées à des organismes associés. Sous le contrôle de M. le président, nous avons décidé d'initier dès la rentrée prochaine des auditions de ces organismes associés, en commission thématique pour voir la façon dont la Région peut agir d'avantage et comment les objectifs choisis peuvent être renforcés et remis à plat. Nous sommes dans cette stratégie et cette volonté politique là. Il ne faudra pas engager un débat à chaque fois qu'une subvention aura été votée en amont en remettant en cause l'existence même de tel ou tel organisme associé. Nous parlons là du centre de ressource égalité hommes - femmes Hubertine Auclert. Je nous propose d'utiliser la possibilité qui nous est offerte d'auditionner les présidents des organismes associés pour voir comment la région Ile-de-France qui les accompagne ; en modifiant peut-être les objectifs. Pour ne citer que l'exemple du centre Hubertine Auclert, j'étais avec la présidente et la directrice lundi dernier, à la clôture d'un colloque, nous avons d'ores et déjà abordé la question du renforcement de son rôle sur la lutte contre toute forme de discrimination dans un sens plus général. L'idée n'est pas de faire une Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité (HALDE) régionale bis, mais de renforcer, par un engagement encore plus actif de la Région, l'action des organismes associés. Nous en sommes à l'état de réflexion, mais je nous invite à en parler dès la rentrée ensemble.

Amendement de l'exécutif

M. le président – Je vous invite à voter l'amendement de l'exécutif. Tout a été expliqué. M. LAFON, vous vous êtes déjà expliqué.

M. LAFON (NC et app) – l'amendement de l'exécutif porte le rapport CP 10-575 ; l'amendement du groupe présidé par M. MASSOU porte, lui, sur le CP 10-576. De quoi parlons-nous ?

M. le président – Où est l'erreur ? Il a été mal attribué. Je mets aux voix l'amendement de l'exécutif.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : NC et app

NPPV : MP

ADOPTION

M. le président – Je mets aux voix le dossier lui-même.

Vote du projet de délibération CP 10-575

POUR : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

NPPV : MP, NC et app

ADOPTION

M. SERNE (EELV) – Puis-je faire un point d'ordre ? J'ai demandé, par deux fois, des explications de votes qui m'ont été refusées.

M. le président – Je vous présente toutes mes excuses de ne pas vous avoir donné la parole, alors que d'autres l'avaient déjà demandé... Je vous donne la parole pour une explication de vote post-vote.

J'en viens au dossier de Julien DRAY sur le livre *Le soutien à la vie littéraire...*

M. LAFON (NC et app) – M. le président, veuillez m'excuser. J'ai une question par rapport au dérouleur, sur lequel au CP 10-575 je vois une prise de parole FdG et A., un amendement de l'exécutif (celui que nous venons de voir), un amendement n° 29 (alors que nous avons parlé du n° 27)

M. le président – Nous avons une nouvelle procédure ; ce n'est pas facile à suivre. C'est compréhensible.

L'amendement de l'exécutif tient au rapport que nous avons vu en tout début d'après-midi avec Mme PECRESSE ; il a donc été reporté. Ensuite nous avons l'amendement n° 29, sur lequel nous avons un amendement de l'exécutif. Mme BADRE et M. LAFON se sont exprimés.

253. CP 10-583 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques » - soutien à des manifestations et réseaux cinématographiques - troisièmes affectations 2010

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-583

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

254. CP 10-608 : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 311 « Enseignement artistique », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques », code fonctionnel 313 « Patrimoine » - aménagement culturel en Ile-de-France - deuxième affectation pour 2010 – tome 1

Commission de la culture : avis favorable

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-608

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

255. CP 10-609 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - politique régionale du livre - aide aux revues - soutien à la vie littéraire - aide aux actions collectives et interprofessionnelles - aide à la librairie indépendante - aide à l'édition indépendante résidences d'écrivains - troisième affectation

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Je suis toujours dans le dossier de M. DRAY sur la question de l'aide à la politique régionale du livre. J'ai une demande de parole du NC.

DEMANDE DE PAROLE (NC et app)

M. LAFON (NC et app) – C'est pour un festival que je connais bien. Il se tient à Vincennes : le festival América, qui fait l'objet d'une proposition de subvention qui ne correspond pas à celle demandée par les responsables ni par ce qu'à évoqué le conseil régional il y a quelques mois. Ce festival n'a pas bénéficié, pour une erreur administrative, de financements liés aux auteurs accueillis. Il n'en bénéficie pas plus cette année, alors qu'un rattrapage était prévu à travers la subvention.

Je voterai donc pour la subvention, mais elle ne correspond pas à la subvention demandée et annoncée dans un premier temps aux responsables de l'association.

M. le président – M. DRAY.

M. DRAY – M. le président. Aucune promesse de rattrapage n'était prévue initialement. Peut-être que les organisateurs de ce festival avaient anticipé un certain nombre de choses. La subvention, initialement prévue de 50 000 €, a été augmentée à 60 000 € suite à l'intervention de M. LAFON. C'est la seule manifestation que nous soutenons qui a été augmentée cette année. Nous avons fait un geste pour entendre le message de M. LAFON ; les organisateurs demandaient 80 000 €. Nous avons considéré qu'au regard des autres manifestations cela faisait un peu trop.

M. le président – Merci, je présente le dossier au vote. Avons-nous des explications de vote ?

Vote du projet de délibération CP 10-609

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

EXPLICATION DE VOTE

Mme CIUNTU (MP) – Merci M. le président. Il s'agit d'une prise de parole générale, pour une très brève intervention. Sur l'ensemble des rapports, le groupe MP n'est pas défavorable à la politique régionale de soutien à la culture, nous trouverions néanmoins intéressant qu'il existe un indicateur pour l'ensemble des manifestations – rencontres avec des artistes, expositions, festivals, ateliers, débats, ou autres actions de sensibilisation – qui puisse préciser la fréquentation d'ensemble. Il nous semble intéressant de pouvoir ainsi juger de leur succès, et surtout de savoir si ce succès est continu dans le temps pour des manifestations régulières.

M. DRAY – Nous avons reçu mardi soir les demandes officielles sur le nombre de spectateurs ou de personnes qui participent à un certain nombre d'initiatives. Nous allons les fournir, étant entendu que nous avons eu un débat en commission de culture. Un certain nombre de conseillers régionaux ont attiré l'attention de la commission, à juste titre, mais il ne faudrait pas tomber dans une politique du chiffre. Des initiatives et actions culturelles sont soutenues et ne peuvent pas simplement être jaugées par le nombre de spectateurs : par exemple les permanences artistiques culturelles, des actions qui se conçoivent sur le long terme, des montées en puissance. Sur les questions posées, nous aurons des réponses, mais il nous fallait les demandes officielles.

M. le président – Cela va dans le sens que vous souhaitez, même si la commission ne peut pas mesurer complètement le succès d'une manifestation auprès du public immédiat.

Mme CIUNTU (MP) – Nos sommes d'accord. Il ne s'agit pas d'une logique purement comptable, mais une information sur un certain nombre de manifestations peut s'imaginer.

256. CP 10-610 : Chapitre budgétaire 933 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 312 « Activités culturelles et artistiques » - soutien aux arts plastiques - troisième affectation pour 2010 soutien aux arts numériques - deuxième affectation pour 2010

Commission de la culture : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-610

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

257. CP 10-635 : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs », codes fonctionnels 311 « Enseignement Artistique » et 312 « Activités culturelles et artistiques » - diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les territoires locaux, dispositif webpass, deuxième affectation pour 2010

Commission de la culture : avis favorable

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-635

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

SECTEUR PRESENTE PAR Mme SABBAN – Personnel, administration générale et marchés publics

258. CP 10-471 : Chapitre budgétaire 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » - acquisition d'un outil de gestion des marchés liés à la formation professionnelle continue – projet Safir – 2^{ème} affectation

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-471

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : MP, FdG et A

ADOPTION

259. CP 10-442 : Chapitres budgétaires 930 et 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux » - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » et d'autorisations de programme sur le chapitre budgétaire 900 « Services généraux » pour la communication institutionnelle – 2^{ème} rapport en 2010

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Le premier dossier concerne les services généraux et la communication institutionnelle. J'ai une demande de parole MP, M. KARAM.

DEMANDE DE PAROLE MP

M. KARAM (MP) – Merci M. le président. Mme la présidente, vous n'ignorez pas que nous sommes entrés en crise. Nous devons à nouveau discuter de la ventilation des budgets. Nous ne pouvons plus augmenter les frais de communication. Mais le groupe MP a l'impression que vous n'avez pas compris ce qui se passait.

La Région va consacrer autour de 14 M€ à sa communication institutionnelle en 2010. Vous nous demandez de voter une deuxième affectation qui porte sur 4,5 M€ : ce chiffre est considérable et disproportionné. Nous considérons et remarquons que ce budget institutionnel n'est pas le seul qui vous permet, Mme la présidente, de communiquer. Nous voulons vous en donner trois exemples.

Premier exemple, le rapport CP 10-463 (lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie) : vous prévoyez 500 000€ pour les complémentaires « santé », et 230 000€ pour la communication liée à ce dispositif, soit plus de 31% du total. Pour le PASS contraception : 400 000€ pour la communication, 0€ pour le dispositif lui-même en 2010. Il semble que vous n'ayez prévu une affectation des crédits qu'en 2011.

Troisième et dernier exemple le rapport CP 10-597, qui concerne l'aménagement des territoires pour le lancement d'une consultation dans le cadre des ateliers de création urbaine. Vous avez prévu 70 000€ pour le développement du dispositif, et 170 000€ pour la communication.

Mme la présidente, ayez une vision modeste de la Région, à l'image de ce que les Franciliens attendent de votre gestion.

Mme SABBAN – Chers collègues, M. KARAM. Il faut regarder comment fonctionne le conseil régional. En fin d'année nous votons un budget. A chaque commission permanente, nous individualisons les programmes pour lesquels nous mettons en place des politiques. Nous sommes là sur des affectations dans le secteur de la communication, notamment sur l'investissement et le fonctionnement. Rien d'autre n'a été voté lors du budget ; c'est simplement l'application de nos politiques. Je me tourne vers le gouvernement ; je vois que Mme JOUANNO est là. Quand le gouvernement fait de la communication sur son programme, notamment dans le domaine des retraites, avec des clips vidéos télévisés, il s'agit bien de la communication du gouvernement. A partir de là, au budget 2010, a été voté dans le cadre de l'unité communication un programme sur lequel nous avons des affectations de programme.

M. KARAM (MP) – Nous pouvons répondre, s'il vous plaît M. le président, car je considère que Mme SABBAN n'a pas répondu à ma question. Elle me donne des arguments techniques et me parle du gouvernement. Je ne vois pas ce que le gouvernement vient faire dans cette affaire.

Je vous pose une fois de plus la question, allez-vous prendre en compte la crise économique et être plus modeste en matière de communication ?

M. le président – M. KARAM, une réponse vous a été donnée. Quand à votre affirmation implicite sur laquelle le gouvernement fait quelque chose de tellement formidable que la Région est négligeable, je crois que je ne la retiendrai pas, car nous pourrions nous demander, entre les deux, lequel gère le mieux ?

Vote du projet de délibération CP 10-442**POUR** : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A**CONTRE** : MP**ADOPTION**

260. CP 10-451 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 « Communication institutionnelle » - Adhésion de la Région Ile-de-France à l'association communication publique

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable***Vote du projet de délibération CP 10-451****POUR** : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP**ABSTENTION** : FdG et A**NPPV** : MP**ADOPTION**

261. CP 10-459 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP 0202 - 011 « Charges liées aux immeubles » - troisième affectation provisionnelle d'une autorisation d'engagement sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux »

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable***M. le président** – J'ai une demande de parole, M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD (MP) – Nous ne pourrions pas voter cette délibération, pour des raisons déjà connues, puisque la Région atteint un niveau de loyers assez considérable par les implantations multiples de ses services. Nous savons la marge de manœuvre à très court terme limitée ; nous sommes dans le cadre de baux qui sont en cours. Nous rappelons, à cette occasion, être dans l'attente de propositions concrètes de la part de l'exécutif régional qui permettront, à terme, de consacrer des sommes plus modiques à l'installation des services, par des implantations plus judicieusement choisies dans Paris et de rationaliser ces implantations en les regroupant.

Aussi, nous regrettons l'attitude de l'exécutif régional vis-à-vis des propositions faites, notamment par notre groupe ou des élus de notre groupe. A ce sujet, je me permets de signaler que Mme KUSTER, maire du 17^{ème} arrondissement, n'a toujours pas reçu de réponse au courrier qu'elle a adressé au président de la Région. Je signale également la manière dont la proposition faite par notre groupe hier au CA du STIF a été rejetée. Si les services ou le siège de la Région doit être à Paris, il n'en est pas de même pour les services techniques ou administratifs du STIF qui pourraient être délocalisés dans une ville de banlieue bien desservie par les transports en commun. Cette demande d'étude a été balayée hier.

Pour toutes ces raisons nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme SABBAN – Chers collègues, je regrette que vous vous absteniez sur ce rapport qui nous concerne tous. Quand, depuis deux ans, nous renégocions les baux et pour lesquels nous avons fait une économie de 4 M€, je trouve regrettable que des groupes s'abstiennent. Nous avons, depuis la nouvelle élection, pris en compte le fait que soit un hôtel de région soit un village régional prendrait naissance dans quelques années. Car nous sommes contraints, du fait de la loi votée en ce moment à l'Assemblée nationale et au Sénat sur les collectivités territoriales, de trouver un hémicycle beaucoup plus grand. Aujourd'hui nous sommes 209 à siéger et nous serons, en 2014, 319 si la loi passe. Cela fait 110 élus de plus pour un hémicycle qui n'en comporte que 209. Mais à l'époque ce n'est ni mon groupe ni la majorité régionale qui l'ont réalisé, mais la majorité présidentielle qui se contentait de 209 élus.

Je regrette encore une fois que vous vous absteniez, car il faut bien loger nos agents qui font fonctionner notre Région. Votre présidente de groupe a pu le remarquer, nous en avons discuté ensemble, de la difficulté aujourd'hui de mettre en place l'ensemble des directions pour lesquelles la Région travaille. Cette affectation vient en complément de celles autorisées par d'autres délibérations.

M. HOCQUARD (MP) – Très brièvement, sur le point pour étudier un regroupement et une implantation dans un quartier de Paris, qui aura des loyers moins élevés : nous sommes tout à fait disposés à étudier avec vous toutes les options possibles. C'est en effet dans cet esprit que notre intervention était formulée.

M. le président – M. HOCQUARD, vous semblez ignorer que l'essentiel de nos agents sont aujourd'hui localisés dans des propriétés nous appartenant. Donc, aucun loyer n'est à verser : ici, à Babylone, aux Invalides non plus. Ce sont à travers les

extensions de compétences de la Région que nous avons dû prendre des loyers. Nous avons déjà fait plusieurs tentatives avec Mme SABBAN, et d'ailleurs avec l'appui des dirigeants de l'opposition de l'époque, M. KAROUTCHI, M. LEHIDEUX. Nous avons fait des tentatives et n'avons pas pu trouver ni auprès de la ville de Paris ni d'autres promoteurs ce qui était nécessaire pour loger la Région, c'est-à-dire probablement plus de 100 000 m². Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire que les loyers soient excessivement élevés, d'autant plus que nous sommes passés de loyers très coûteux dans la tour Montparnasse ainsi que pour les agents rue Lancereaux, à une solution moins coûteuse.

Quant au STIF M. HOCQUARD, comme j'en suis le président, je peux vous en dire un mot. Quand je suis arrivé au STIF les réunions se tenaient dans un quartier très populaire, avenue de Villars, dont le prix au mètre carré s'approche des 17 000 €. J'ai fait déplacer le STIF rue de Châteaudun, où les tarifs sont beaucoup moins élevés. Bien entendu, cela est beaucoup moins intéressant pour moi car j'étais à 4 mètres du STIF, mais j'ai accepté, comme les autres, ce déplacement qui nous a fait économiser beaucoup de loyers. Quant à envoyer le STIF à Juvisy, à Champigny ou ailleurs, je ne sais pas si vous vous rendez compte (je l'ai dit à votre collègue DUROVRAY, plein d'enthousiasme pour ces banlieues, qui font la gloire de la Région) que le STIF ne travaille qu'avec les ministères et les entreprises publiques, qui sont justement situés dans le secteur de la rue de Châteaudun. Il est aberrant pour les 29 administrateurs du STIF d'être obligés de prendre, soit les transports en commun, soit leurs voitures du fait que les séances durent de 9 heures du matin à 14 heures voire 15 heures de l'après-midi. Il ne me paraît pas raisonnable de faire comme ça. Il existe toujours de grandes idées, mais elles ne tiennent pas la route. En prenant ses fonctions au STIF, M. PLACE disait que les frais de fonctionnement étaient ridicules par rapport à l'ensemble du budget du STIF. Nous comptons 150 personnes pour un budget de 7 Mds €. Je défie n'importe quelle administration M. HOCQUARD, même celle appartenant à ce glorieux gouvernement qui nous étonne tous les jours, d'être capable d'afficher une telle productivité par agent.

Je vous propose donc de voter sur le rapport CP 10-459.

Vote du projet de délibération CP 10-459

POUR : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : MP, NC et app, FdG et A

ADOPTION

262. CP 10-587 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - affectation du deuxième acompte de la subvention en faveur de la Secrif

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous allons procéder au vote du rapport CP 10-587. C'est exactement la même configuration sur tous les autres amendements ; il s'agit de la Secrif qui est la société de retraite des conseillers régionaux, et donc qui nous concerne tous. Je le mets aux voix.

Vote du projet de délibération CP 10-587

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

263. CP 10-622 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux » - diverses dispositions relatives aux ressources humaines, quatrième rapport

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Nous allons passer au rapport CP 10-622 sur les ressources humaines.

DEMANDE DE PAROLE MP

M. le président – Il y avait une demande de parole, M. HOCQUARD à nouveau.

M. HOCQUARD (MP) – M. le président, Mme la vice-présidente. L'intervention porte essentiellement sur la création d'un emploi d'inspecteur général chargé de l'audit et de l'évaluation. *A priori*, on ne pourrait que se réjouir du renforcement de l'inspection générale, tant les besoins sont importants en action d'audit et d'évaluation des politiques publiques. D'ailleurs en commission des finances, Mme SABBAN nous a précisé que l'inspection générale est chargée de l'évaluation des politiques publiques conduites par la Région dans ces différents secteurs. Cette précision apportée en commission de finances est plutôt inquiétante, car les besoins sont considérables pour le suivi, pour définir des indicateurs qui permettent de juger de la pertinence et de l'efficacité des très nombreuses politiques conduites par la Région, et ce, de façon ordonnée et cohérente (que cela ne soit pas trop disparate d'un secteur à un autre, de façon à être exploitable par les conseillers régionaux). De nombreuses illustrations ont été données depuis le début de cette commission permanente, que ce soit dernièrement au sujet des politiques d'animation, des emplois-tremplin, des organismes associés ; nous pourrions aussi parler des DIM car tout le monde convient que des efforts doivent être faits si ce processus est maintenu, qu'il s'agisse des politiques de l'emploi, des politiques en direction des entreprises, etc. Or, les moyens dont dispose l'inspection générale renforcée par un poste aujourd'hui sont complètement dérisoires. La production, à notre connaissance, de l'inspection générale de l'administration en matière d'évaluation des politiques, est assez faible. Mme SABBAN nous a dit que tel n'était pas le cas et de prendre connaissance des rapports de l'inspection générale. Tous ces rapports nous sont transmis pour que nous en fassions notre étude et révisions notre position d'aujourd'hui.

Je fais une autre proposition, à l'orée de ce mandat (car il s'agit d'un thème récurrent et transversal) : le conseil régional peut-il faire un exposé de sa politique d'évaluation et de suivi des politiques publiques, en commission permanente ou en commission des finances ? qu'entend-il nous proposer au cours de mandat ? Dans cette attente, nous nous abstenons sur ce petit point, et nous voterons pour les créations des deux autres emplois.

Mme SABBAN – Merci M. le président. Encore une fois, je regrette votre abstention, M. HOCQUARD.

D'abord, vous m'aviez fait la remarque, en commission permanente, par rapport aux statuts et la rédaction de l'emploi à Bac +5, et non pas Bac +3. Vous avez donc eu l'*erratum* sur table ; puisque l'expérience confirmée dans le secteur concerné demandait une expérience de ce niveau là.

Par ailleurs, à l'inspection régionale, nous avons quatre emplois plus un ; je pense que c'est assez couvert en matière d'inspecteurs afin de juger et étudier les politiques que nous menons. Il est vrai, je vous rejoins complètement : régulièrement, devant la commission des finances, voire la commission permanente si le sujet est plus important, ouvert à l'ensemble des conseillers régionaux et de l'exécutif, un inspecteur doit pouvoir venir rapporter sur le sujet que nous aurions ensemble déterminé.

De plus, l'inspection régionale est sous l'autorité du directeur général des services. A partir de là, celui-ci nous demandera en tant qu'élus, de lui proposer les rapports que nous pourrions lui demander.

Je regrette donc que vous vous absteniez sur ce rapport, car il est important pour nous tous.

M. le président – M. HOCQUARD, peut-être un petit rappel historique, l'inspection générale a été créée en Ile-de-France par mon prédécesseur Michel GIRAUD. Lorsqu'il a créé ce service en 1996, la Région était dans l'affaire des lycées, affaire très grave, qui portait sur des centaines et des centaines de millions d'euros. Lorsqu'il a créé cette mission d'inspection, M. GIRAUD -que je connais bien- a nommé son directeur de cabinet à la tête de cette inspection générale, et sans aucun accompagnement de personnel.

Aujourd'hui, nous sommes donc à cinq inspecteurs, et je voudrais vous dire que le travail de l'audit et de l'évaluation est également effectué par les services des finances où une vingtaine de personnes audient l'ensemble des comptes. Je regrette donc que vous ne vouliez pas renforcer l'inspection générale, car les conditions dans laquelle elle a été créée et le peu de cas qu'en ont fait nos prédécesseurs, jusqu'à ce que nous la prenions en main, prouvent que votre affirmation selon laquelle les moyens de l'inspection sont ridicules n'est pas tout à fait exacte.

M. HOCQUARD (MP) – M. le président, juste deux points pour ôter toute ambiguïté.

Le contrôle de la bonne et régulière utilisation des crédits : c'est à ce souci que devait répondre à l'origine l'inspection.

Le deuxième est l'évaluation des politiques publiques, c'est-à-dire, politique par politique, être en mesure d'estimer si elles sont réellement efficaces et pertinentes.

Je doute fort, qu'avec cinq personnes à l'inspection générale des services, nous puissions répondre à cet objectif. Je demande à ce qu'une présentation assez complète de ce dispositif de l'évaluation des politiques nous soit faite, puisqu'il s'agit d'une préoccupation partagée par tous les membres autour de cette table.

Mme SABBAN – Je veux bien, M. le président, faire un amendement, que M. HOCQUARD votera avec son groupe : créer cinq postes supplémentaires à l'inspection régionale. Pour l'instant nous n'en avons pas la nécessité, je ne vois pas pourquoi nous allons le faire. En revanche, si en cours de mandat, ceci s'avérait, nous le ferons.

M. HOCQUARD (MP) – Mme la vice-présidente. S'il fallait créer cinq postes, compte-tenu des économies et gains en efficacité qui pourraient résulter d'un travail en évaluation bien construit, nous ne reculerions certainement pas devant. Mais notre demande à ce stade est une présentation complète du dispositif d'évaluation mis en place aujourd'hui, politique par politique, de

ce que la Région envisage de faire pour le renforcer et l'améliorer. C'est une demande légitime, au regard des nombreux nouveaux élus.

M. le président – Je pense que le directeur général des services ira devant la commission des finances, en accord avec son président, de manière à présenter à la fois l'historique et les travaux de l'inspection. J'ai pour ma part un souvenir extrêmement précis, M. PLANCHOU également ; nous avons passé au crible l'ensemble des aides aux entreprises et des aides de politiques économiques. Grâce à l'inspection, nous avons énormément simplifié le dispositif et par exemple, pu inventer des dispositifs imaginatifs et très efficaces, comme PM'up. Ce travail de l'inspection a été très utile dans beaucoup de domaines, dans des sujets aussi compliqués que celui du circuit du courrier, l'information, l'équipement informatique à la fois des services et des agents. A cinq personnes, l'inspection a déjà un travail important, un programme de travail, et le directeur général des services vous en parlera, puisque nous n'avons pas voulu placer l'inspection générale sous la direction directe des élus et du président, de manière à conserver une certaine neutralité pour ce service.

M. HOCQUARD (MP) – M. le président, compte-tenu de ce que vous venez de dire, cet engagement à nous présenter la politique d'évaluation, et je l'espère, la communication des rapports rendus par l'inspection, nous voterons le rapport tel qu'il nous est présenté.

M. le président – Merci beaucoup, je le mets aux voix.

Vote du projet de délibération CP 10-622

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

NPPV : NC et app

ADOPTION

M. le président – Unanimité, merci. Nous avons maintenant le rapport CP 10-636, pour le système d'assurances IARD (c'est-à-dire assurances responsabilité civile et incendie accident de la Région).

264. CP 10-636 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202, « Autres moyens généraux », code nature 616 « Assurances » - habilitation du président du conseil régional à lancer la consultation relative aux prestations de services d'assurances IARD pour les besoins de la Région Ile-de-France - lots n° 1 et 5 - et à signer les marchés pour lesdits lots

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Je le mets aux voix

Vote du projet de délibération CP 10-636

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP

ADOPTION

M. le président – Je crois que c'est clair pour le secrétariat. Cela me permet de remercier Mme SABBAN pour cette présentation. Nous passons à Laure LECHATELLIER.

SECTEUR PRESENTE PAR Mme LECHATTELLIER – Action sociale, formations sanitaires et sociales, santé et handicap

265. CP 10-461 : Convention de partenariat pour l'organisation des formations en soin infirmier conduisant à la collation du grade de licence

Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : avis favorable

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-461

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

266. CP 10-463 : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 41 « Santé » - lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie l'action régionale dans le domaine de la santé deuxième affectation pour 2010

Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Premier dossier, lutte contre les inégalités de santé. Un amendement n° 12 du groupe MP est présenté par M. BERGER.

DEMANDE DE PAROLE MP

AMENDEMENT N° 12 (MP)

M. BERGER (MP) – En séance plénière, nous avons examiné le PASS contraception. Auparavant nous avons eu la chance d'être saisi par la commission des lycées pour examiner ce point. Or, cette fois-ci, cela n'a pas été le cas. Je me demandais pourquoi. Voilà une remarque sur la prise de parole.

Concernant la complémentaire santé, nous avons eu l'occasion de dire lors de la séance plénière notre insatisfaction par la mesure proposée qui nous paraît trop peu ambitieuse. Elle ne concerne en effet que 9% du public potentiel ; 9% des étudiants seulement n'ont pas les moyens de se payer une complémentaire santé. Nous nous adressons peut-être à un public qui n'est pas le public prioritaire. L'amendement vise à transférer les fonds prévus dans le cadre de cette mesure vers le FRAS afin de cibler les publics qui nous paraissent les plus concernés. Une mesure de 100 € : nous nous interrogeons, car pour couvrir les frais d'optique ou ce type de soins sont nécessaires 200 €. Cela nous paraît donc insuffisant. Enfin, avec les 500 000 € proposés, vous ne touchez que 5 000 étudiants ce qui est extrêmement peu. Nous demandons donc le reversement de ces fonds, comme je l'ai dit tout à l'heure.

M. le président – Merci M. BERGER. Intervention de Mme BRAHIMI.

Mme BRAHIMI (PS et app) – Nous sommes tout de même assez surpris de cet amendement du groupe MP qui parfois nous reproche d'en faire trop, et parfois pas assez. Quelquefois, le mieux peut être l'ennemi du bien, mais vous ne pouvez pas nous reprocher de faire un pas en avant pour lutter contre l'exclusion de la santé pour les jeunes. Cette somme, il est vrai, n'est pas à la hauteur des besoins. La Région n'a pas à couvrir l'ensemble des besoins, elle ne couvrira pas l'ensemble des frais des soins dentaire et d'optique qui sont excessivement élevés et ridiculement pris en charge par la sécurité sociale. Augmenter à 200 € la participation de la Région permettrait de prendre en charge le montant total du remboursement de la sécurité sociale, ce qui n'est pas suffisant aujourd'hui et exclut un grand nombre d'étudiants de l'accès à ces soins.

Nous soutenons évidemment le versement de cette participation à la mutuelle. Nous sommes surpris que vous voyez cette somme tellement basse qu'il faille presque la supprimer, mais finalement vous pratiquez actuellement une politique du moins. Aujourd'hui, vous allez encore précariser les étudiants, en les privant soit de l'APL, soit de ressources par le biais d'une augmentation de l'impôt.

M. le président – Merci. D'autres intervenants ? Je n'en vois pas, je donne donc la parole à Mme LECHATTELLIER.

Mme LECHATTELLIER – M. le président, mes chers collègues. M. BERGER, nous avons eu ce débat lors de la commission thématique de présentation des rapports-cadre, en séance et encore la semaine dernière.

Comme le rappelle Mme BRAHIMI, vous nous reprochez de faire trop ou pas assez. Cela manque de cohérence, de ligne conductrice. Mes chers collègues, nous n'avons pas aujourd'hui à rougir de nos politiques en matière de santé, quand M. BAROIN annonce aujourd'hui le report de l'augmentation de l'allocation pour les adultes handicapés. Cette allocation qui n'est même pas de 700 €, donc sous du seuil de pauvreté : des situations comme celle-ci sont dramatiques. D'autres situations, comme les franchises médicales : une franchise médicale de 15 € pour les bénéficiaires de l'AME va être instaurée, cette mesure va rapporter 3 M€, une goutte d'eau au regard de ce que peut rapporter à certains particuliers du bouclier fiscal. Je le répète, en matière de santé, je n'ai pas honte de la politique de santé que nous avons votée au mois de juin.

Sur des détails plus techniques, concernant l'affectation de 500 000 €, qui peut être faible, c'est une première étape évidemment. Car deux commissions permanentes auront lieu cette année, en octobre et en novembre, pour lesquelles nous pourrions réaffecter des sommes complémentaires en fonction des demandes des mutuelles.

Ensuite, concernant l'extension du dispositif, que vous évoquiez dans votre exposé des motifs, il m'a semblé avoir donné des engagements très forts au moment de la séance. J'ai même accepté un amendement du groupe de la majorité, pour qui un article additionnel a été notifié dans la délibération, rappelant notre attachement et notre engagement d'extension du dispositif à d'autres jeunes prioritaires que nous avons ciblés : jeunes demandeurs d'emploi, jeunes en insertion, jeunes travailleurs pauvres et autres.

Vous allez voter l'affectation d'une étude qui va nous permettre de mieux comprendre qui sont ces jeunes, comment les cerner, les identifier, de quelle type de couverture maladie ils disposent aujourd'hui. Nous avons besoin de ces éléments plus fins pour permettre la mise en place de cette étude, et très rapidement, d'étendre ce dispositif. Nous y sommes engagés : début 2011, nous devrions avoir un dispositif pour ces jeunes prioritaires.

D'autres questions concernant aussi les frais de communication pour lesquelles Mme SABBAN vous a répondu en partie : je voudrais juste préciser que la terme communication n'était pas le bon. Nous aurions peut-être dû parler d'information. Une fois encore, pour qu'un dispositif fonctionne, encore faut-il qu'il soit connu. Nous avons pu voir là où cela pêchait au niveau du dispositif étatique, il s'agit du manque d'information qui arrive aux étudiants sur ses dispositifs. Nous faisons un travail d'information en lien avec les CROUS, avec les deux mutuelles partenaires, pour informer la première année l'existence de ce dispositif. La somme est peut-être plus conséquente cette année que les années à venir, parce que nous avons besoin de faire un effort supplémentaire concernant l'information de ce dispositif.

Je ne sais si je vous ai convaincu, mais je vous demande de retirer votre amendement, ou bien j'en appellerai à son rejet.

M. le président – Très bien. M. BERGER.

M. BERGER (MP) – Oui, nous maintenons notre amendement, car nous ne pouvons nous satisfaire de cette réponse.

Vous ne m'avez pas répondu sur le fait que la commission lycées n'ait pas pu se prononcer.

Par ailleurs, puisque vous évoquez ce point que je n'avais moi-même pas abordé, de considérer que nous allons, sur un dispositif de 500 000 €, mettre la moitié de cette somme en plus sur de la communication alors que nous savons que pour informer, il suffit de mettre une belle pancarte, de belles affiches, au moment où les étudiants vont prendre leur mutuelle en début d'année. Franchement, nous nous demandons ce que vous pensez faire de ces sommes. 230 000 € pour 5 000 personnes : cela fait franchement cher.

Bien évidemment, nous maintenons cet amendement. M. le président, je vous demanderai à nouveau la parole pour une explication de vote global du point.

M. le président – Nous allons y venir tout de suite, puisque l'amendement est maintenu.

Vote de l'amendement n° 12 (MP)

POUR : MP

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : NC et app

REJET

M. le président – Ceci me permet de mettre aux voix la totalité du dossier CP 10-463.

M. BERGER (MP) – Nous demandons un vote divisionnaire. Nous voterons pour les articles 1 à 7, et contre les articles 8 à 15, l'article 8 notamment, en ce qui concerne le PASS contraception.

Nous avons abordé le sujet de la communication : nous vous reprochons d'être dans l'effet d'annonces. Ce plan ne sera pas prêt avant l'année prochaine, vous le savez. De plus, ce plan ne concerne que la moitié des lycéennes de seconde, ce qui correspond à 10% d'un tiers de la moitié, soit 2%. Et enfin, effet d'annonce car vous savez que le gouvernement va annoncer un plan sur cet aspect. Nous aurions pu, en octobre, utilement se prononcer sur un plan complémentaire, sans superposition des dispositifs. Nous ne sommes plus dans l'effet d'annonce ; nous tombons carrément dans la magie, parce que 400 000 € de communication pour un dispositif qui n'existe pas et qui ne s'adresse à personne : nous ne sommes plus dans l'action régionale, mais dans la prestidigitation. Pour ces raisons, nous ne voterons pas.

M. le président – M. BERGER, c'est votre liberté, quoique proche de la ligne jaune dans ce que vous dites. Parce qu'il s'agit tout de même d'une prestation utile aux jeunes. La question de la contraception, de la prévention du SIDA sont, me semble-t-il, des sujets qui méritent plus de sérieux. Ensuite, M. BERGER, je suis désolé de le dire devant Mme JOUANNO, mais en matière d'effet d'annonce, nous avons là de très grands spécialistes. Les milliards de Mme PECRESSE qu'elle sort régulièrement et qui n'existent généralement pas. Les annonces faramineuses de la baisse des impôts, qui n'auront pas lieu et au contraire se traduiront par une augmentation. Le fait de rémunérer les élèves pour aller à l'école, qui bien entendu, n'a pas abouti.

Et vous vous permettez d'attaquer une mesure sérieuse pour des gens sérieux. Déjà 5 000 personnes depuis la semaine dernière se sont mises dans ce dispositif. Je ne partage donc pas votre avis pour l'insuccès de cette affaire. Je clos ici les débats.

M. BERGER (MP) – Vous avez mis en cause la présidente de notre groupe. Je ne peux donc pas vous laisser me couper la parole et ne pas répondre.

M. le président, mettre la contraception et la prévention du SIDA est faire un mélange des genres. En l'occurrence, en oubliant de s'adresser aux garçons, nous oublions de faire cette prévention du SIDA.

M. le président – Nous passons sur le vote global.

Vote du projet de délibération CP 10-463

POUR : PS et app, MP (articles 1 à 7), EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP (article 8, articles 9 à 15)

ADOPTION

267. CP 10-561 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - formations sanitaires et sociales - subventions de fonctionnement 2010 - formation continue niveau V - aides aux élèves et étudiants

Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : avis favorable

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – J'ai une nouvelle demande de parole. Mme JOUANNO.

DEMANDE DE PAROLE MP

Mme JOUANNO (MP) – Oui, M. le président, en souhaitant que les débats soient un peu plus apaisés...

Nous parlons des questions de l'AP-HP et des crédits affectés aux formations sanitaires et sociales de l'AP-HP. Quand nous comparons, par rapport à l'année dernière, les subventions versées, nous constatons une baisse de 6 M€ des crédits affectés aux formations sanitaires et sociales à l'AP-HP. J'imagine que cette baisse viendra en compensation des crédits que vous souhaitez réaffecter à la réhabilitation de Trousseau. Ceci dit, nous souhaitons que ces sommes soient sanctuarisées pour améliorer la qualité de la formation à l'AP-HP, qui est la mission première de la Région, et qu'elles ne soient pas reversées à d'autres fins. Voilà très calmement, ce que je souhaitais vous dire, M. le président.

M. le président – Très bien. M. LECHATTELLIER.

Mme LECHATTELLIER – L'explication est en fait simple. Elle est d'ordre technique et quasi comptable. En lien et en accord avec l'AP-HP, nous avons fait un audit sur le compte administratif de 2006 des écoles de formation paramédicale qui dépendent de l'AP-HP. Nous avons constaté que ces écoles ont rencontré des difficultés d'élaboration et de conciliation dans leur budget. Grâce à ce travail d'audit, les comptes ont été réajustés ; des montants n'étaient pas imputés au bon endroit.

La somme que nous votons aujourd'hui est bien celle qui correspond à leur demande et aux besoins pour les écoles de l'AP-HP. Je ne sais pas à quelle type d'affectation vous pensiez, mais il faudrait m'éclaircir...

Vote du projet de délibération CP 10-561

POUR : PS et app, MP (articles 1 à 3 et 5 à 8), EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP (article 4)

ADOPTION

268. CP 10-585 : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale », sous- fonction 40 « Services communs » - lutter contre les inégalités sociales et de santé et pour l'autonomie - l'action régionale dans le domaine du développement social - troisième affectation pour 2010

*Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-585

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

269. CP 10-632 : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous- fonction 42 « Action sociale » - lutte contre les discriminations - troisième affectation pour 2010

*Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – Le dossier CP 10-632. J'ai une demande de parole du groupe MP.

DEMANDE DE PAROLE MP

Mme JOUANNO (MP) – M. le président, M. KARAM souhaitait intervenir d'abord sur le CP 10-613.

M. KARAM (MP) – L'amendement n° 13 sur le rapport CP 10-613.

M. le président – En fait c'est une erreur d'affectation à l'ordre du jour. C'est le rapport de M. KACHOURI. Nous le prenons tout à l'heure. Le dernier point pour Mme LECHATTELLIER est la lutte pour les discriminations. M. LAFON ?

M. LAFON (NC et app) – Oui, simplement une explication de vote. Nous allons nous abstenir, car la délibération ne permet pas de distinguer par le vote les associations, ce qui nous interroge. Nous aurions soutenu la démarche de certaines associations, mais pas forcément toutes. Dans la précédente mandature, la présentation permettait de faire des votes divisionnaires. Ce n'est pas le cas dans cette délibération. Il serait bon de permettre des votes divisionnaires par associations.

Mme LECHATTELLIER – Rien ne vous empêche de vous abstenir sur un projet aujourd'hui.

M. LAFON (NC et app) – Pas dans la rédaction de la délibération telle qu'elle est formulée aujourd'hui. Les différents articles ne distinguent pas les différentes associations.

Mme LECHATTELLIER – Un article pour chaque projet n'existe pas, mais vous pouvez spécifier sur quel type de projet vous souhaitez vous abstenir. Je pense que le secrétariat général pourra l'intégrer au procès-verbal.

M. LAFON (NC et app) – Dans ce cas, nous le ferons.

M. le président – Je fais voter de manière globale, en tenant compte de l'intention de M. LAFON.

Vote du projet de délibération CP 10-632

POUR : PS et app, MP (autres articles), EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP (article 1 projet soutien aux travailleurs sans-papiers), NC et app

ADOPTION

M. le président – Je remercie Mme LECHATTELLIER, et je passe à Mme COSSE. Nous abordons le logement, l'habitat et l'action foncière.

SECTEUR PRESENTE PAR Mme COSSE – Logement, habitat, action foncière

270. CP 10-452 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat logement », programme 154004 « Aide au parc privé », action 15400403 « Aide aux copropriétés en difficulté » - aide au parc privé - troisième affectation pour 2010

*Commission de logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-452

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

271. CP 10-495 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – Logement » « Actions en faveur des femmes victimes de violences conjugales » du budget 2010 - approbation d'une convention de financement pluriannuelle pour la mise en œuvre de l'action en faveur du logement des femmes victimes de violences conjugales et familiales

*Commission de logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-495

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

272. CP 10-501 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous-fonction 54 « Habitat – logement », programme HP 54-005 (154005) « Action en faveur du logement des jeunes » - aide en faveur du logement étudiant - aide en faveur du logement des jeunes et des apprentis - troisième affectation pour 2010

*Commission de logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-501

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Le premier dossier à venir en discussion est le CP 10-505.

273. CP 10-505 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires » - renouvellement urbain - troisième affectation pour 2010

*Commission de logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement n° 6 (FdG, FdG et A.)

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Monsieur le président, Madame la vice-présidente, cet amendement vise à retirer pour un examen supplémentaire un des projets présentés, celui concernant Antony, quartier du Noyer doré. Les éléments qui nous poussent à demander un nouvel examen : nous sommes dans le cadre de cette convention ... (coupure son) ... des engagements et des obligations de reconstruction de un pour un.

Dans le tableau fourni, plus de la moitié des logements sont annoncés comme reconstruits en 2009 et ne le sont toujours pas. Nous comprenons certains retards, mais il faut alors fournir des tableaux justes et donner de nouvelles échéances (2012, 2013, 2014).

Deuxième élément, une augmentation sensible des prix, puisque la convention avait budgété pour cette opération 1,3 M€, et que nous sommes sur une opération à 3 M€. La subvention de la Région, *de facto*, est augmentée de près de 25%.

Enfin, dernier élément, cette convention ANRU succède à une précédente convention entre la Région et la ville d'Antony pour la démolition du « Grand L ». Cette convention a été signée et votée en Commission permanente en octobre 2000, et a engagé la ville d'Antony à une obligation de reconstruction de un pour un. Pour 312 logements sociaux détruits, devaient voir le jour 300 nouveaux logements sociaux. Or, sur cet engagement, nous sommes aujourd'hui bien loin du compte puisque nous avons 450 logements démolis dans le quartier et 170 logements aujourd'hui reconstruits. Pour une convention signée en 2000, des démolitions qui ont eu lieu en 2001, des engagements de reconstruction dans les cinq ans qui viennent... nous sommes en 2010.

Nous demandons donc un nouvel examen de l'ensemble du dossier concernant la ville d'Antony.

M. Le président – Pas d'autres remarques ?

M. BERGER (MP) – Merci Monsieur le président. Nous ne sommes pas favorables à cet amendement. Il ne présente pas, pour nous, les choses de façon juste et équilibrée. La ville d'Antony est engagée dans une démolition / reconstruction de logements étudiants amiantés que nous ne pouvons laisser dans cet état. Pour un logement détruit, nous aurons « 1,2 » logements reconstruits, et de surface supérieure. Nous sommes dans une ville engagée dans des démarches importantes en matière de logement étudiant ; nous ne pouvons lui faire le procès de mal s'occuper de cette affaire. Quant à l'ensemble des logements étudiants concernés, quelqu'un est passé devant, avec un architecte qui n'est pas de notre sensibilité, M. CASTRO et a jugé ces logements horribles s'appelaient M. François MITTERRAND (qui lui non plus n'était pas franchement de notre groupe).

M. le président – Je vous rappelle que Roland CASTRO a été collaborateur de M. PASQUA, quand même... il n'est pas resté totalement inscrit dans la ligne du parti communiste. Madame COSSE.

Mme COSSE – Tout d'abord, Monsieur BERGER, je crois que vous confondez deux dossiers. Je précise qu'il s'agit ici du dossier du renouvellement urbain, dans le cadre de notre convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Le dossier dont vous parlez est celui concernant la résidence universitaire d'Antony, où en effet, certains logements sont amiantés. Mais je vais bien distinguer les deux questions. La seconde ne fait pas partie de cette délibération.

Pour revenir à l'amendement présenté par le FdG et le FdG et A. sur les différents points...

Le premier, dans le cadre de notre convention avec l'ANRU, et celle avec la ville d'Antony, comme avec le reste des sites désignés par l'ANRU en 2005-2006 (environ 135 communes), des enveloppes ont été discutées pour financer des renouvellements urbains. Parmi les conditions retenues, la reconstitution du un pour un (voire plus de construction) pour l'ensemble des logements démolis en faisait partie.

Certains dossiers dans le cadre d'une reconstruction (Meaux, Les Mureaux, Dammarie-les-Lys), sont des dossiers qui ont posé problème. Ils ont été discutés, et encore en cours de discussion parfois.

Nos services sont très attachés à faire valoir la règle du un pour un. Cette règle, dans le cadre du renouvellement urbain, s'applique depuis 2007. Elle n'était pas exigible lors de la convention dont vous parlez, qui date de 2000 et mise en place de 2001. Je vous demande donc de dissocier les deux questions.

Ensuite, il est vrai que dans le rapport que nous vous avons transmis, la fiche rédigée (page 139) pouvait peut-être prêter à confusion. Nous avons donc recherché dans le détail l'ensemble des opérations. Nous avons donc bien 460 logements reconstruits, sur des opérations qui courent entre 1998 et 2006. En effet, certains permis de construire ont été accordés ces derniers temps (dont l'un cette semaine). Les trois dernières demandes qui concernent 80, 100 et 60 logements, en terme de reconstitution, ont d'ailleurs été déposées à la Région le 10 juin dernier pour un financement dans le cadre de notre politique de droit commun sur l'aide à la création de logements sociaux. Nous aurons le plaisir de rediscuter de ces dossiers à un autre moment.

Second point dans votre amendement, concernant l'enveloppe financière, qui a particulièrement évolué de 1,3 M€ à 3 M€. Comme l'ensemble des villes qui ont postulé à l'ANRU, le début des travaux de l'ANRU jusqu'au moment où la Région est venue s'engager dans ce processus a été fait sur des maquettes élaborées entre 2004 et 2006. Le problème du financement futur de l'ANRU est là : l'ensemble des maquettes a été sous-évalué. Au conseil d'administration de l'ANRU hier, je me suis encore inquiété de son financement en 2011, 2012 et 2013. Aujourd'hui et demain, nous ne saurons pas comment aider ces communes à achever leurs projets, quelles que soient leur couleur politique et la nature de leur projet (petit ou grand).

Enfin, sur la question du complexe sportif, nous sommes sur une convention avec une enveloppe prédéfinie. Nous vous proposons une première affectation sur les travaux de 2010.

Néanmoins, j'entends bien le souci de savoir comment avancent les projets l'ANRU. Comment se passe réellement la reconstitution du un pour un ? La Région, partenaire essentiel de l'ANRU, a une position difficile. Nous avons adhéré et conventionné avec l'ANRU sur le renouvellement urbain. Nous avons dû entrer dans le processus alors que les projets étaient déjà adoptés. C'est seulement sur la qualité des logements sociaux et sur la question du un pour un que nous pu imposer nos points de vue. Nous y sommes très vigilants. Pour cette raison-là, nous allons faire un bilan d'étape de cette convention, qui court jusqu'en 2013. Nous avons besoin de faire un état des lieux sur l'ensemble des villes pour savoir si les engagements et la convention avec la Région sont tenus. J'entends bien vos préoccupations ; sachez que je les partage.

Néanmoins, je propose que cet amendement soit retiré sinon rejeté.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Cet amendement ne va pas passer, mais a une visée pédagogique sur trois points. Premièrement, je représente la Région sur ce dossier là à l'ANRU, je n'ai jamais été convoquée à la moindre réunion depuis trois ans. A un moment, celui qui est en capacité, en possibilité et en obligation de faire en sorte que l'élu régional qui engage les financements de la Région pour des opérations aussi lourdes puisse être convoqué. C'est la première alerte. La deuxième, je sais bien que dans le cadre de la convention avec l'ANRU *stricto sensu*, nous sommes dans un retard de calendrier, des sous-évaluations d'enveloppes, qui vont nous poser problème. Mais dans la convention avec la Région Ile-de-France, en 2000, un article stipule l'engagement pour la ville d'Antony d'une reconstruction du un pour un en lien avec la démolition dudit « Grand L ». Je suis attachée au bon fonctionnement au bon suivi du financement public, que nous accordons à un certain nombre de collectivités. Cette ville a fait l'objet, de la part de la Chambre régionale des comptes, d'une remarque disant que la Région aurait dû, sur une autre opération de financement d'un parking, demander le remboursement de ses subventions. En l'espèce, environ 1 M€ ont été versés. Je ne demande pas le remboursement ; mais à moment donné, nous avons l'obligation, en Région Ile-de-France, pour l'ensemble de ce dossier, de suivre attentivement la reconstruction, parce que les logements sociaux manquent. De plus, cette ville a du foncier disponible et les moyens de construire des opérations de logements sociaux.

M. le président – Je mets aux voix l'amendement.

Vote de l'amendement n° 6 (FdG, FdG et A.)

POUR : FdG, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC, PRG-MUP

REJET

M. le président – Je mets aux voix le dossier.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Nous ferons, bien évidemment, un vote dissocié sur ce rapport Monsieur le président.

Vote du projet de délibération CP 10-505

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG (les autres opérations), NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A (les autres opérations)

CONTRE : FdG (opération Antony)

ABSTENTION : FdG et A (opération Antony)

ADOPTION

274. CP 10-512 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement », Programme HP 54-002 « Développement du parc locatif social » - aide à la création de logements locatifs sociaux - troisième affectation

Commission de logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-512

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

275. CP 10-514 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 54 « Habitat – logement » - avenant à la convention liant la Région avec la Fnars Ile-de-France relative à la mise en œuvre d'un dispositif régional de sécurisation des associations d'insertion par le logement

*

*

RETIRE

*

*

SECTEUR PRESENTE PAR M. PARNY – Sport et loisirs

110. CP 10-494 : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 32 « Sports » - équipements sportifs d'intérêt régional - affectation d'autorisations de programme en faveur de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la construction d'un vélodrome et d'un bmx couverts - approbation de la convention avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) - équipements sportifs, touristiques et de loisirs - échange de terrains avec la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (78)- affectation d'autorisations de programme pour honoraires et frais d'enregistrement des actes

Commission du sport et des loisirs : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-494

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

111. CP 10-510 : Chapitres budgétaires 903 et 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 32 « sports » - soutien de la région Ile-de-France à l'organisation d'événements sportifs - dispositif des ambassadeurs du sport francilien et de l'olympisme : affectation d'autorisations d'engagement – équipements sportifs d'intérêt régional – affectation d'autorisation de programme au profit : - du comité Ile-de-France d'escrime – de la ligue Ile-de-France d'aviron

Commission du sport et des loisirs : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-510

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

112. CP 10-555 : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs » - affectation d'autorisations de programme au profit des smeag des bpal de Bois-le-Roi (77), Créteil (94), Draveil Port-aux-Cerises (91), Etampes (91), Jablines-Annet (77) et Saint-Quentin-en-Yvelines (78) - affectation prévisionnelle d'autorisations de programme pour le fonds d'urgence en faveur des bpal de Vaires-Torcy (77)- affectation d'autorisations de programme et d'un avenant à un marché en cours - bpal de la Corniche des Forts (93) affectation d'autorisations de programme et approbation de l'avenant n° 2 la convention du 8 janvier 2001 fixant les conditions d'intervention de l'AFTRP en qualité de mandataire de la Région d'Ile-de-France pour la maîtrise foncière

Commission du sport et des loisirs : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-555

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – M. MAUREL a ensuite accepté de présenter les rapports de Mme ZOUGHEBI, qui nous représente pour un important conseil d'administration au lycée des Sept Mares, qui connaissait apparemment des problèmes de sécurité de bâtiment.

Avons-nous des demandes d'intervention sur le sport ? Oui M. KARAM, M. PARNY vous répondra.

M. KARAM (MP) – Merci M. le président. Vous le savez, le groupe MP est tout à fait favorable à une politique régionale dynamique et ouverte au développement de tous les sports. Néanmoins, comme tous les groupes, nous souhaitons une plus grande transparence quant au suivi des demandes de subventions. Le groupe MP souhaite saluer l'initiative de la commission sport et loisirs d'organiser une séance de travail pour mettre à plat la politique régionale en matière de sports et de loisirs.

Il nous a été proposé par M. PARNY – qu'il en soit remercié – de travailler sur les critères d'attribution des subventions, de réfléchir à la mise en place des moyens d'évaluation des différents dispositifs et de poser la question de l'éthique lorsqu'il s'agit de financer de grands événements sportifs organisés par de grandes marques. Cela répond à des remarques que nous avons

pu entendre en commission permanente précédemment. Nous voulons donc faire le vœu que soit mis en œuvre un nouvel indicateur concernant le public accueilli lors des différentes manifestations. Nous avons entendu la commission culture et M. DRAY répondre favorablement à cet indicateur pour sa part ; je pense que M. PARNY lui-même doit y être favorable, de manière à informer les élus responsables des délibérations prises et de mesures d'évolution de l'intérêt du public pour les projets subventionnés par la Région.

M. PARNY – Merci de votre propos aimable ; vous avez un peu élargi mon engagement en commission des sports à l'ensemble de la politique sportive, mais d'une certaine manière c'est justifié, parce que nous allons mettre en place une conférence régionale du sport (comme j'en ai informé la commission), précédée d'ateliers, dans lesquels l'ensemble des membres de la commission pourront participer.

Ma proposition plus précise portait sur une question récurrente, le financement public / privé d'un certain nombre d'évènements. Il s'agit en effet d'une proposition très concrète. Concernant la participation du public, j'ai transmis à la présidente de la commission des premiers éléments sur le nombre de public qui participe aux manifestations. Ils sont donc à votre disposition auprès d'elle.

M. le président – Je n'ai pas à mettre aux voix ces dossiers, M. PARNY, puisqu'ils étaient pré-acceptés (en marron dans le dérouleur de séance).

Nous allons passer aux dossiers de Mme ZOUGHEBI, présentés par M. MAUREL.

Beaucoup de dossiers sont présentés sur le secteur des lycées, mais peu font l'objet d'amendements à l'exception du rapport CP 10-535, qui a un amendement présenté par Mme LE NEOUANNIC je suppose, puisqu'elle l'a déposé au nom de FdG A. Il s'agit de la mise en œuvre du schéma des formations.

SECTEUR PRESENTE PAR Mme ZOUGHEBI – Lycées

113. CP 10-474 : Affectation d'autorisations de programme en vue du lancement de la consultation relative à la fourniture, livraison, et mise en service d'équipements sportifs destinés aux lycées de la Région d'Ile-de-France

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-474

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

114. CP 10-478 : Equipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - troisième rapport de l'année 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-478

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

115. CP 10-485 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - mise en œuvre du schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 : actions de soutien à la vie lycéenne - sensibilisation des lycéens la sécurité routière 2010/2011 - aide régionale aux associations Olympio (92), Marne-la-Vallée racing (77), aide régionale à la commune d'Etampes (91)

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-485

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

116. CP 10-496 : Autorisation donnée au président du conseil régional de lancer une consultation et de signer le marché relatif à la création et à la rénovation des laboratoires multimédia installés dans les lycées de la Région d'Ile-de-France

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-496

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

117. CP 10-531 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - mise en œuvre du schéma de formations 2007 – 2013 « Ouverture sociale »

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-531

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

118. CP 10-535 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - mise en œuvre du schéma des formations, projets réussite pour tous – 3^{ème} rapport 2010

*Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement n° 3 (FdG et A.)

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Il existe un dispositif qui permet aux lycées ayant signé une convention avec des écoles comme l'IEP de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 500€ pour l'achat de journaux – sous forme matériel ou d'abonnement Internet. Nous proposons d'étendre cette disposition à l'ensemble des lycées classés en ZEP ou en REP ou bénéficiant pour certains lycées de 50% des élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées. Cette mesure amène la ligne budgétaire à un total de 152 000€; nous considérons que la dépense n'est pas inutile pour ces lycées que de bénéficier d'abonnement à la presse.

M. le président – La réponse de Mme ZOUGHEBI.

Mme ZOUGHEBI – le dispositif « réussite pour tous » créé en 2001 s'adresse à plus de cent lycées et concerne 8 000 élèves. Son objectif est donc la prévention des sorties sans qualification des jeunes. C'est donc la prévention du décrochage, d'un côté, et la poursuite d'études au plus haut niveau possible, à l'autre bout de la chaîne.

Je comprends bien la question et je sais qu'elle part d'une excellente intention. Je rappelle que l'achat de presse en ligne ou de presse papier pour les lycées engagés dans ce dispositif permet aux jeunes de réaliser un dossier de presse, nécessaire à la sélection, l'entrée à Science Politique. A travers votre proposition, c'est un accompagnement pédagogique général en faveur des élèves de milieux modestes. Nous savons que la seule mise à disposition des journaux ne suffit pas ; il est nécessaire d'avoir une éducation à la presse avec une démarche structurée. Voilà pourquoi je vous propose de discuter de ce sujet en commission des lycées, en interrogeant les responsables du Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) et d'autres intervenants avec qui nous avons déjà travaillé, pour comprendre ce que nous pourrions faire afin d'améliorer la relation à la presse des jeunes.

Dans le cadre des crédits de fonctionnement attribués aux établissements, une part de crédits pédagogiques existe. Un certain nombre de lycées situés en ZEP et en REP (zones sensibles) se voient déjà attribués une majoration de 15% pour leurs dotations.

Mettons cette discussion à l'ordre du jour de la commission lycées, avec le CLEMI.

Je vous demande donc le retrait.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Une fois n'est pas coutume en ce que la réponse de Mme ZOUGHEBI nous convient. Nous serons attentifs à l'extension de ce dispositif. Nous serons donc présents à la commission des lycées pour le défendre.

L'amendement n° 3 (FdG et A.) est retiré.

M. le président – Nous votons donc.

Vote du projet de délibération CP 10-535

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous sommes ensuite sur le schéma régional. C'est la convention avec le mémorial de la Shoah. Ce dossier nous tient bien entendu beaucoup à cœur.

119. CP 10-540 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - mise en œuvre du schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 : sensibilisation des lycéennes, lycéens et apprenti(e)s inscrit(e)s dans des CFA franciliens à l'histoire de la Shoah - convention avec le mémorial de la Shoah - avenant n°1 (pour l'année scolaire 2010-2011)

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Une demande de parole du NC ? Non, d'accord. Je mets alors aux voix les travaux du mémorial de la Shoah.

Vote du projet de délibération CP 10-540

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

120. CP 10-620 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - actions de soutien à la vie lycéenne « Projet passion, lycéens en action » année scolaire 2009/2010 compte rendu du comité de validation du 26 mai 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-620

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

121. CP 10-621 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - sensibilisation des lycéens à l'environnement - convention avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) - direction régionale Ile-de-France

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-621

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

122. CP 10-443 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics » - convention entre la ville de Choisy-le-Roi et la Région Ile-de-France pour la participation financière de la ville aux travaux de mise en conformité de la sécurité incendie de l'école élémentaire et du lycée Jean-Macé

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-443

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

123. CP 10-444 : Lycée Marie Curie à Versailles - convention de servitude entre gaz réseau distribution France et la Région Ile-de-France

RETIRE

124. CP 10-449 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-006 « Travaux de maintenance » - convention de participation financière entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris pour le remplacement du système incendie de l'ensemble immobilier Roger-Verlomme à Paris 15^{ème}

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-449

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

125. CP 10-450 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-001 « Installations sportives à l'usage des lycéens » - aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées - 3^{ème} rapport de l'année 2010 - budget 2010 Malakoff, Rosny-sous-Bois, Villepinte, Nogent-sur-Marne, Clamart, Sartrouville

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Le dossier CP 10-450 : il s'agit d'équipements sportifs liés au lycée. J'ai un amendement n° 22 du FdG et du FdG et A.

Amendement n° 22 (FdG, FdG et A.)

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Très rapidement... Nous avons quelques soucis sur ces dispositifs et souhaiterions pouvoir remettre à plat la façon dont nous signons ces conventions. J'entends bien la logique : en échange de la gratuité des équipements, nous finançons cette réhabilitation. Elle est plutôt bonne. Le problème est que l'échange n'est pas vraiment égal. Nous avons très peu d'heures de mise à disposition dans un certain nombre de villes (sur Nogent, une vingtaine d'heures par semaine pour trois lycées). Cela fait parfois peu au regard du nombre de classes.

Il faudrait revoir ces dispositions – et nous n'avons rien contre le fait de financer des équipements sportifs mis à disposition des lycéens – mais nous devrions obtenir des garanties plus importantes en faveur de nos lycéens. Accessoirement, Nogent doit être suivie car elle ne respecte pas les 20% de logements sociaux et est pénalisée par une amende.

Mme ZOUGHABI – Pour une partie, cela relève d'une discussion antérieure. J'ai noté la volonté de Mme de la GONTRIE de travailler sur la critérisation, qui répond en partie sur l'objection faite.

Concernant les lycées de Nogent-sur-Marne, ils sont trois à bénéficier d'heures. Par ailleurs, six autres équipements sportifs de la commune sont mis à disposition de ces établissements. Cela constitue finalement un ensemble, qui doit être pris en compte et correspond de plus aux demandes faites par les établissements.

Mme EUSTACHE-BRINIO (MP) – Je voudrais comprendre cet amendement n° 22. L'exposé de Mme LE NEOUANNIC ne correspond pas à celui de l'amendement n° 22. Quel est-il en réalité ?

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Il suffit de demander aux auteurs.

M. MASSOU (FdG) – Le n° 22, nous allons rapidement le retirer. Mais je donne quand même une explication. Il s'agit toujours de la loi SRU ; et en même temps en contractualisation avec des communes sur une utilisation régionale. Nous avons donc une part de compétence régionale mise en cause, puisqu'il s'agit de la possibilité d'accéder pour les lycées à des équipements sportifs.

L'amendement n° 22 (FdG, FdG et A.) est retiré.

M. le président – je mets aux voix le dossier CP 10-450.

Vote du projet de délibération CP 10-450

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

126. CP 10-470 : Convention d'accueil d'un institut de formation de soins infirmiers au lycée René-Auffray à Clichy

Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable**
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-470

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

127. CP 10-484 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 223 « Lycées privés » - forfaits d'externat des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2009/2010 - deuxième rapport - budget 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable**
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-484

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP
CONTRE : FdG et A
ADOPTION

128. CP 10-486 : Attribution de dotations par la région aux EPLE sur le fonds commun régional des services d'hébergement - 3^{ème} rapport 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable**
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-486

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

129. CP 10-490 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes » - dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires du second degré – ajustements - dotations aux E.P.L.E. pour maintenance immobilière - contrôles techniques obligatoires et contrats d'entretien obligatoires - marchés déménagement et reprographie - budget 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable**
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Amendement n°4 (FdG et A.)

L'amendement n° 4 (FdG et A.) est retiré.

M. le président – Alors je mets aux voix le dossier global.

Vote du projet de délibération CP 10-490

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A
ADOPTION

130. CP 10-498 : Désaffectation ancien lycée Jean Quarre Paris 19^{ème}, annulation d'une désaffectation partielle au lycée Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes (91)

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-498

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

131. CP 10-499 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », programme 224 « Participation à des cités mixtes » - travaux dans les cités mixtes régionales de la région Ile-de-France - budget 2010 – 3^{ème} rapport de l'année 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-499

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

132. CP 10-500 : Transfert à la Région des propriétés des biens immobiliers de lycées situés dans le 77 et dans le 92, appartenant à l'état

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-500

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

133. CP 10-517 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - travaux dans les EPLE - budget 2010 3^{ème} rapport de l'année 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-517

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

134. CP 10-541 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics » - programme METP - budget 2010

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-541

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

135. CP 10-596 : Communication : compte rendu annuel de l'utilisation des crédits alloués dans le cadre de la procédure du fonds d'urgence année 2009

*

COMMUNICATION

M. le président – Je continue avec Mme ZOUGHEBI, sur la gratuité des manuels scolaires et consommables. Une demande de parole du FdG est suivie d'un amendement n° 2 du FdG et A. et PRG-MUP.

136. CP 10-634 : Chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Programme » HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800403 « Gratuité des manuels scolaires » - fonctionnement des établissements scolaires, 1^{er} rapport d'aide régionale à la gratuité des manuels scolaires, livrets d'exercices dits « Consommables » aux élèves de second cycle année scolaire 2010-2011

*Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

DEMANDE DE PAROLE FdG

M. MASSOU (FdG) – Sur la demande de parole, il s'agit d'une question à Mme la vice-présidente. Vu la politique du gouvernement, le retard pris dans l'élaboration des nouveaux programmes, de la publication des nouveaux manuels, ... une question reste en suspend. Pour le lycée professionnel, la réforme a eu lieu depuis plus longtemps, notamment pour les CAP et la filière technique dans les lycées professionnels, je ne comprends pas pourquoi la Région ne finance pas le renouvellement des livres de la filière professionnelle, qui n'est pas confrontée aux mêmes problèmes que l'ensemble des lycées.

Mme ZOUGHEBI – Le rapport proposé finance les consommables pour les lycées professionnels. Effectivement, beaucoup d'élus qui siègent dans les CA professionnels et les proviseurs nous ont fait part de ce souci de voir pris en compte les livres pour ces deux filières des lycées professionnels, d'autant que ce sont des élèves souvent de milieux modestes. Aussi, après un travail avec les services, et déduction faite des reliquats disponibles sur cette ligne dans les établissements, nous proposerons à la CP d'octobre un rapport permettant d'individualiser les subventions pour que la gratuité des manuels sur ces deux niveaux soit effective.

M. le président – (Hors micro) L'amendement n° 2 est déposé par FdG et A. et PRG-MUP. Mme CAYZAC.

Amendement n° 2 (FdG et A., PRG-MUP)

Mme CAYZAC (PRG-MUP) – Nous avons souhaité mettre un amendement concernant les consommables des lycées privés, parce que nous ne partageons pas le fait que le Région contribue à cette dépense non obligatoire pour les lycées privés. L'école publique est aujourd'hui en grande difficulté ; c'est dans la continuité de ce que notre groupe avait manifesté la dernière fois. Un débat a eu lieu au sein de la commission. Toutes les subventions qui peuvent être allouées à l'école publique doivent le rester.

M. le président – M. BALAS, dans le débat.

M. BALAS (PS et app) – C'est une question importante en effet de savoir comment nous faisons aujourd'hui avec le privé sous contrat (ce n'est pas tout le privé), notamment la question de la gratuité des manuels. D'ailleurs, je relève, sur la question des consommables, lorsque nous parlons du public, des fédérations de parents d'élèves demandent une extension de financement des consommables. Il faut aller jusqu'au bout de la logique sur le privé : s'il est impossible de financer les consommables sur le privé, il en est de même pour les livres.

A ce stade, nous rentrons dans le vrai débat, qu'il faudra peut-être avoir. Je rappelle quand même une chose : je suis enseignant dans le public et vis le problème d'éviction public / privé ; aujourd'hui, les infrastructures seraient dans l'impossibilité d'accueillir des élèves si le privé disparaissaient tout à coup. Le deuxième élément est que dans le privé, nous sommes loin d'avoir que des élèves issus de milieux favorisés. Donc, nous pouvons avoir le débat sur la fait de savoir si nous finançons les livres en général pour le privé sous contrat. Mais comment faire aujourd'hui la distinction entre les consommables et les livres annuels des programmes tels qu'ils existent.

M. le président – Vous êtes intervenus...

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Nous répondons à une interpellation du groupe PS, si vous le permettez.

Le jour où passe la délibération sur les livres, nous aurons la même attitude. Il s'agit d'une délibération sur les consommables. Nous rappelons que la Région Ile-de-France étend la gratuité des livres à l'école publique, républicaine, laïque. L'école privée confessionnelle sous contrat n'est pas gratuite. A un moment donné, il s'agit effectivement d'une question de choix. 17% des élèves sont aujourd'hui dans l'enseignement privé professionnel. L'ensemble des financements publics en direction de ces

élèves représente plus de 20% de l'ensemble des financements. Pour parler d'égalité, l'école privée devrait rembourser à l'école publique des millions d'euros par rapport au 7 Mds € affectés tous les ans en direction de l'école privée.

Deuxième élément, je rappelle que dans les établissements publics, 30% des élèves sont boursiers ; dans les l'enseignement privé, seulement 9% le sont. Une inégalité existe aussi de ce fait là. Je suis pour permettre aux élèves un choix par rapport à une orientation politique (fonds publics – école publique / fonds privés – école privée).

M. le président – Et deux millions de personnes dans la rue après, Mme LE NEOUANNIC...

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Mais là-dessus, nous sommes en désaccord.

M. le président – Il faut savoir terminer. Ce sont des guerres ridicules ; cela suffit.

Mme ZOUGHEBI – Je pense que nous avons deux débats. Je suis assez d'accord avec M. BALAS, concernant le débat sur le rapport à l'école privée. Il reste qu'il s'agit d'aider les lycées ; c'est une aide aux familles et lycées avec un principe : nous souhaitons que l'école et les supports d'éducation soient gratuits pour toutes les familles. Je rejoins ce qui a été dit sur le fait que beaucoup de jeunes sont également – car il ne s'agit pas de l'ensemble de l'enseignement privé, mais de lycées professionnels et technologiques – de familles diverses. Je crois qu'il faut en tenir compte.

Je vous demande de prendre en compte l'objet réel de la délibération, et de considérer qu'il s'agit d'une aide réservée exclusivement aux familles et de l'enseignement privé professionnel dans cette délibération.

(Coupure son micro de 53'30" à 54'05")

M. le président – Je mets cet amendement aux voix.

Vote de l'amendement n° 2 (FdG et A., PRG-MUP)

POUR : FdG, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC

REJET

M. le président – Nous pouvons passer maintenant à l'ensemble du dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-634

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC

ABSTENTION : PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

137. CP 10-454 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - lycée Emilie du Chatelet à Serris (77) - construction avenant n°2 au marché de travaux n° 08S0216

Commission des lycées et des politiques éducatives : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-454

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

138. CP 10-455 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement » - lycée des Pannevelles à Provins (77) restructuration d'ensemble et extension avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre n° 04001 - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 25 juin 2010)**

RETIRE

139. CP 10-623 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics » - lycée fustel de Coulanges à Massy (91) restructuration d'ensemble et extension avenant n°1 au marché de travaux n° 09001 – lot 1 « Démolition – désamiantage – bâtiments provisoires – gros œuvre – clos et couverts – VRD – espaces verts – second œuvre – mobilier »

*Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-623

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

140. CP 10-627 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004 « Rénovation des lycées publics » - habilitation du président à signer les marchés attribués lors de la commission d'appel d'offres du 25 juin 2010 - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 25 juin 2010)**

*

***RETIRE**

M. le président – Je reviens à M. MAUREL, puisque nous en avons fini avec Mme ZOUGHEBI.

SECTEUR PRESENTE PAR M. MAUREL – Formation professionnelle, apprentissage, et alternance

95. CP 10-493 : Organisation des 41èmes olympiades des métiers - finales nationales à Paris les 3-4-5 février 2011

*Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable***

*Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-493

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

96. CP 10-497 : L'accès aux parcours de formation professionnelle des publics en insertion - partenariat avec le conseil général du Val-d'Oise

*Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable***

*Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-497

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

97. CP 10-534 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - affectation des crédits pour l'opération régionale pédagogique, culturelle et de promotion de l'apprentissage « les apprentiscenes » édition 2010-2011

*Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-534

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

98. CP 10-539 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - affectation des aides régionales aux apprentis des CFA franciliens pour l'année scolaire 2010-2011 et soldes pour les années précédentes

*Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-539

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

99. CP 10-545 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - dispositif relatif à l'aide aux employeurs du secteur public non industriel et commercial, et aux associations à but non lucratif, non assujettis à la taxe d'apprentissage - déclinaison de l'ACOM

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Dans le secteur M. MAUREL, le rapport CP 10-545 : aide aux employeurs du secteur public.

M. BESCHIZZA (MP) – M. le président, la prise de parole est retirée.

La demande de parole du groupe MP est retirée.

M. le président – Je le mets aux voix ; il s'agit de l'accord conclu avec le Ministère du travail sur l'apprentissage.

Vote du projet de délibération CP 10-545

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

100. CP 10-549 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - développeurs de l'apprentissage - solde 16^{ème} campagne - réaffectation de poste 17^{ème} campagne - complément d'individualisation 17^{ème} campagne

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-549

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

101. CP 10-589 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - professionnalisation des personnels de CFA - **PROCEDURE D'URGENCE (avis de la CAO du 25 juin 2010)**

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-589

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

102. CP 10-614 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - soutien à l'orientation professionnelle des actifs 2010 « Ambassadeurs des métiers » - CREPI Ile-de-France

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement n°17 (NC et app)

M. le président – Ensuite, le rapport CP 10-614. Nous avons un amendement du NC, Mme LAVAIL LAGARDE.

Mme LAVAIL LAGARDE (NC et app) – Merci. Notre amendement est très simple. Il s'agit seulement, dans le cadre du soutien à l'orientation professionnelle, notamment du projet « Ambassadeur des métiers », que soient associées les branches professionnelles et les organisations consulaires ; dans un souci d'information et d'approche globale.

M. MAUREL – À cette heure tardive, je veux vous être agréable. D'autant plus que votre amendement n'est pas du tout contradictoire avec la politique de l'exécutif, bien au contraire. Il s'agit d'élargir encore plus le partenariat aux branches professionnelles et aux chambres consulaires.

Je donne donc mon accord à cet amendement, qui va dans le sens de la politique régionale.

M. le président – M. MAUREL a toujours du bon sens. Je propose que nous adoptions l'amendement de Mme LAVAIL LAGARDE, accepté par l'exécutif.

Vote de l'amendement n° 17 (NC et app)

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Je mets aux voix le dossier lui-même.

Vote du projet de délibération CP 10-614

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

103. CP 10-615 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle, apprentissage et alternance », code fonctionnel 12 « Apprentissage » - renouvellement de convention portant création de CFA - aménagements de convention portant création de CFA - création de CFA - rapport juillet 2010

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-615

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

104. CP 10-616 : Promotion sociale et professionnelle - programme 2010-2011 - centres d'enseignement du conservatoire national des arts et métiers

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-616

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

105. CP 10-617 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs » - égalité femmes/ hommes et lutte contre les discriminations – 3^{ème} rapport pour 2010

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission des affaires internationales et européennes : **avis favorable**

Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable**

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-617

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

106. CP 10-618 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage » - financement du dispositif d'accès à l'apprentissage : première autorisation d'engagement 2010

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-618

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

CP 10-526 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs » - versement de la cotisation à la société française de l'évaluation au titre de l'année 2010

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-526

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : MP

ADOPTION

107. CP 10-527 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre budgétaire 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes » - affectation d'une dotation de fonctionnement au groupement d'intérêt public - centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Ile-de-France (Gip Carif)

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : **avis favorable**

Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

Amendement n°25 (FdG)

L'amendement n° 25 (FdG) est retiré

M. le président – Nous sommes exactement dans le cas que nous voyons depuis ce matin, c'est-à-dire l'engagement de l'exécutif d'examiner à nouveau les 5%...

Je mets aux voix.

Vote du projet de délibération CP 10-527

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

108. CP 10-584 : Chapitre budgétaire 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » - soutien régional à des projets d'information sur l'emploi (3^{ème} rapport pour 2010)

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-584

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

109. CP 10-639 : Gestion du dispositif « Prime régionale versée aux employeurs d'apprentis » pour 2010 - affectation d'autorisation d'engagement – 2^{ème} rapport

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-639

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG et A

ADOPTION

SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Citoyenneté

M. le président – Nous nous précipitons sur M. KACHOURI. Première partie, la partie citoyenneté.

M. KACHOURI – Merci M. le président.

141. CP 10-462 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement sur le chapitre budgétaire 930 « Services généraux » au titre de la démocratie régionale et jeunesse

*Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-462

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

142. CP 10-491 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Ile-de-France – 1^{ère} affectation pour 2010

*Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-491

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Deux dossiers exposent M. KACHOURI à répondre aux amendements, d'abord le CP 10-571 (soutien aux radios et aux télévisions locales en Ile-de-France). Un amendement n° 16 du groupe PRG-MUP.

143. CP 10-571 : Chapitre budgétaire 903 « Culture, sport et loisirs », code fonctionnel 31 « Culture », chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - soutien aux radios et télévisions locales en Ile-de-France (2^{ème} affectation)

*Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable***
*Commission de la culture : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement n° 16 (PRG-MUP, FdG et A., MRC)

Mme GUENOUX (PRG-MUP) – L'amendement que nous déposons aujourd'hui a pour but de retirer la subvention de fonctionnement proposée pour Fréquence Protestante, eu égard aux principes et aux ambitions laïques de notre Région. Les statuts de l'association énoncent clairement les buts recherchés. En aucun cas nous ne remettons en cause la qualité des programmes. Nous sommes là sur une subvention qui va être attribuée pour le fonctionnement de cette radio. Nous interrogeons si c'est vraiment le rôle de la Région. Pour notre part, nous pensons qu'il ne nous appartient pas de financer les programmes de cette radio, association culturelle, à vocation plutôt religieuse.

M. le président – M. KACHOURI.

M. KACHOURI – Merci M. le président. Cette association répond parfaitement aux critères d'éligibilité du règlement d'intervention du dispositif adopté le 16 octobre 2006 par délibération. Ces critères imposent que la radio soit autorisée à exploiter par le CSA une fréquence radiophonique de façon non temporaire, lui permettant ainsi d'être soutenue par le fond de soutien à l'expression radiophonique, à l'instar de toute radio associative de catégorie A.

Pour obtenir cette attribution de diffusion, l'association doit accomplir une mission de communication sociale de proximité, favorisant les échanges sociaux et culturels, le soutien au développement local ou encore la lutte contre toute forme

d'exclusion. En conséquence, cette radio a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre du concours régional à la diffusion, dispositif lui permettant uniquement de prendre en charge une partie des frais techniques de diffusion, y compris en ligne (tel que la redevance télédiffusion de France).

Par ailleurs, cette radio a déjà bénéficié de concours régional de diffusion en 2009 et d'une aide à l'équipement radiophonique, mobilisable une seule fois par période de 3 ans. Il s'agit aussi de favoriser la migration vers la radio numérique. La présente subvention est cohérente avec le dispositif actuel, qui pourrait éventuellement faire l'objet d'une délibération en conseil régional si cela est nécessaire.

M. le président – Mme GUENOUX, donnez votre avis sur l'amendement. Est ce que vous acceptez l'explication ?

Mme GUENOUX (PRG-MUP) – J'entends l'explication, mais nous ne retirerons pas notre amendement. Vous avez parlé de l'éligibilité de cette radio associative. Effectivement, elle a déjà bénéficié de financements. Je vous invite à écouter cette radio, vous verrez ce qu'elle diffuse.

M. KARAM (MP) – Nous n'allons pas recommencer la guerre des religions ; nous entendons systématiquement les mêmes choses en commission. Il ne peut pas y avoir deux catégories de français : ceux qui ont des convictions (qui peuvent être une foi religieuse) et ceux qui n'en ont pas. Je ne vois pas pourquoi la Région ne financerait pas une radio sous prétexte qu'elle est protestante. Ce serait introduire de la discrimination dans les choix du conseil régional, ce qui n'est pas souhaitable. Il faut préconiser pour que toutes les radios qui répondent à ces conditions puissent accéder aux subventions de la Région, et non simplement une, au nom de l'égalité de traitement.

M. le président – M. KACHOURI.

M. KACHOURI – Je rappelle que d'autres radios peuvent faire la même démarche. Nous ne favorisons pas telle ou telle radio ; il s'agit juste d'une subvention qui a déjà été attribuée. Si nous étions amenés à nous positionner sur d'autres demandes de subventions similaires, nous aborderions les choses de la même manière parce que, à partir du moment où les conditions d'éligibilité sont réunies, je ne vois pas pourquoi nous refuserions d'appuyer ce genre de radio.

M. le président – En habitant un pays, il faut en accepter les grands courants de conscience et de pensée qui ont concouru à l'histoire de ce pays. Les protestants, les catholiques, les musulmans, etc., existent. Nous ne pouvons pas considérer que ces personnes n'ont absolument aucun droit à s'exprimer, à conserver une partie de leur culture.

Je n'arrive pas à comprendre, venant de personnes modérées et responsables, un tel acharnement sur cette pauvre radio protestante, dans laquelle je suis passée durant la campagne électorale. Mme PECRESSE aussi d'ailleurs. De plus ils sont tout à fait neutre... La laïcité pour moi est d'abord la tolérance.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Je défie quiconque ici de dire ce que nous ne croyons pas. Je rappelle juste que la République laïque ne subventionne ni ne finance aucun culte. Nous sommes justement attachés à cela ; à ne pas ouvrir à nouveau les guerres de religion.

M. le président – La loi de 1905 permet tout de même de rénover les églises. A Conflans-Sainte-Honorine je dépensais à peu près 5 MF par an pendant 20 ans pour rénover l'église. Cela ne m'a pas gêné. C'est extraordinaire ; je suis stupéfait par de telles déclarations. Cela m'attriste car j'ai une grande sympathie pour les radicaux de gauche.

Je mets aux voix l'amendement en question.

Vote de l'amendement n° 16 (PRG-MUP, FdG et A., MRC)

POUR : MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, FdG, NC et app

NPPV : EELV

REJET

M. le président – Je fais ensuite voter le dossier lui-même.

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – Nous votons évidemment avec une dissociation M. le président.

M. le président – Les services ont les éléments.

M. BESCHIZZA (MP) – M. le président, nous sommes bien d'accord, c'est une dissociation des trois premiers dossiers du dernier pour les votes.

Vote du projet de délibération CP 10-571

POUR : PS et app, MP, FdG, NC et app, MRC(les autres opérations), PRG-MUP(les autres opérations), FdG et A (les autres opérations)

CONTRE : MRC (radios protestantes), PRG-MUP (radios protestantes), FdG et A (radios protestantes)

NPPV : EELV

ADOPTION

144. CP 10-576 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional » - soutien régional en faveur de la participation citoyenne et démocratique en Ile-de-France – 3^{ème} affectation pour 2010

Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

M. le président – J'en suis au CP 10-576, le soutien régional en faveur de la participation citoyenne avec une demande de parole de M. KARAM.

M. KARAM (MP) – Il s'agit bien des crédits pour la lutte contre les discriminations, l'amendement n° 13.

M. le président – Non, nous sommes sur le dossier CP 10-576. J'ai un amendement n° 18.

Amendement n° 18 (NC et app)

M. LAFON (NC et app) – Nous nous interrogeons concernant cette association, sur le montant de la subvention au regard du nombre d'adhérents. L'association ne pose pas de problème par son activité. Le montant de la subvention paraît élevé par rapport au nombre de participants au salon de thé (puisque c'est le principe d'un salon de thé). Nous voulions quelques explications complémentaires à ce sujet.

M. le président – M. KACHOURI.

M. KACHOURI – Merci M. le président. Nous notons effectivement une évolution de la subvention qui correspond à l'évaluation des deux premières années qui a montré la pertinence de la démarche de cette association et ses effets en terme d'intégration sociale et citoyenne des participants concernés sur le territoire. Les quatre ateliers ouverts à tous (femmes, hommes, enfants), qui vous sont décrits dans le rapport, se réunissaient chaque semaine, favorisant ainsi l'échange et la prise de parole de tous pour un public difficile à toucher et peu habitué à s'exprimer dans l'espace public. L'action soutenue ne s'est toutefois pas limitée à ces ateliers, puisque d'autres activités ont convié les habitants du quartier, inscrits ou non préalablement, à participer à la préparation même et à la diffusion de diverses manifestations (La Goutte d'Or en fête, diverses expositions et tables rondes organisées sur des thèmes de société, etc.). La fréquentation du salon est estimée entre 40 et 50 personnes par jour. Il s'agit bien d'une évolution des activités de cette association, et d'une demande précise et légitime d'une augmentation de la subvention attribuée par la Région Ile-de-France.

Je tiens à rappeler pour mémoire que l'agence de cohésion sociale et pour l'égalité des chances et la mairie de Paris cofinancent ce genre de démarches. Nous venons effectivement en appui d'autres financements existants. C'est la contribution active au secteur associatif et, dans un contexte connu par les uns et les autres, ce milieu associatif a fort besoin de la Région Ile-de-France.

M. le président – M. LAFON, que déduis-je de cet échange de votre part ?

M. LAFON (NC et app) – Nous retirons notre amendement. Non pas parce que la mairie de Paris subventionne l'association, mais surtout par les premières précisions apportés par M. le vice-président KAROUCHI.

L'amendement n° 18 (NC et app) est retiré.

M. le président – Merci beaucoup. J'ai un amendement n° 27 du FdG. Qui le présente ? Non, pas d'amendement. D'accord, je mets aux voix le dossier.

Vote du projet de délibération CP 10-576

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP

ADOPTION

145. CP 10-595 : Chapitres budgétaires 904 et 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 40 « Services communs » - fonds régional de développement de la vie associative – 3^{ème} affectation pour 2010

*Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-595

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Ensuite, mes chers collègues, il nous reste peu de temps, mais il nous faut discuter encore quelques dossiers. Le dossier CP 10-613.

146. CP 10-613 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « conseil régional » - deuxième formation action en direction des partenaires et des bénéficiaires des dispositifs régionaux à la lutte contre les discriminations - affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif

*Commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative : **avis favorable***
*Commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap : **avis favorable***
*Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : **avis favorable***
*Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – Nous avons un amendement n° 13, présenté par M. KARAM

Amendement n° 13 (MP)

M. KARAM (MP) – Merci M. le président. Une fois n'est pas coutume, il faut savoir reconnaître les mérites d'un dispositif vertueux. C'est un responsable, un homme engagé dans la lutte contre les discriminations qui vous le dit, il existe donc un dispositif très vertueux, approfondi, amélioré avec la création d'un comité de pilotage général. Ce dispositif consiste à former des personnes qui travaillent quotidiennement avec les publics discriminés : l'ANPE, les maisons de l'emploi, les organismes de formations, les collectivités, les élus. Il mérite non seulement d'être amélioré, mais en plus, il mérite le respect de l'audit fait par le cabinet de conseil qui préconise que cette expérimentation (le cycle de formation) soit reproduite sur 18 mois. Or, vous nous demandez de voter que sur 12 mois ; 18 mois doivent être *a minima* respectés. Cette extension du dispositif doit être possible. Un certain nombre de financements sur des associations qui présentent en apparence des projets de lutte contre les discriminations m'interroge ; mais sur cette question, je pense qu'il faut aller aussi loin que possible.

M. KACHOURI – Quelques précisions très rapides... Je vais utiliser la même expression, une fois n'est pas coutume, prenez le temps de lire les dossiers et rapports que nous vous présentons. Lorsque je regarde la page 5 du rapport que vous avez sous les yeux, je prends le 5^{ème} paragraphe : « la temporalité sur 12 mois est trop juste et doit être prolongée à une échelle de 18 mois afin de favoriser le temps de maturation important entre l'état des lieux, l'information et l'action locale ». Nous avons donc anticipé vote question, puisque c'est d'ores et déjà dans le rapport qui vous est présenté.

M. KARAM (MP) – Nous sommes d'accord sur le dispositif ; je vous en ai même félicité. Peut-être n'avez vous pas l'habitude des félicitations, et j'en prends acte. Mais vous un rapport qui vous demande de proroger le dispositif ; et dans le dispositif que vous demandez d'adopter, vous le limitez à 12 mois. J'ai regardé les attendus de ce que nous allons arrêter aujourd'hui, c'est-à-dire 12 mois. Il existe peut-être une erreur matérielle.

M. KACHOURI – Nous intégrons le délai de 18 mois, puisque nous estimons avoir besoin de 18 mois pour les formations et tirer les synthèses et bilans nécessaires à l'évaluation d'une action de qualité comme celle-là. Je peux relire le rapport si vous le souhaitez, mais c'est intégré : nous sommes sur un délai de 18 mois.

M. le président – Si c'est 18 mois, vous êtes tous d'accord. Mais prenez-vous l'amendement ? Non, ce n'est pas la peine...

M. KACHOURI – Juste une petite précision M. le président. D'après le calendrier, juin à septembre 2010 : lancement du marché ; octobre et novembre 2010 : sollicitation pour les territoires volontaires et choix des membres pour un comité de pilotage ; décembre 2010 à décembre 2011 : formations des acteurs sur les territoires ; janvier et février 2012 : évaluation du dispositif et publication du rapport final. Ce qui donne de juin 2010 à février 2012, soit 18 mois.

M. le président – Cela vous convient M. KARAM. 18 mois.

M. KARAM (MP) – C'est la formation qui doit durer 18 mois et non 12 mois.

M. le président – Nous sommes juste en train de nous mettre sur 18 mois.

M. KARAM (MP) – Alors qu'il accepte notre amendement et c'est réglé.

M. KACHOURI – Je recommence. Nous allons faire un peu de pédagogie, M. KARAM. A l'issue de la première expérimentation de ce dispositif régional innovant, la Région a pris en compte la nécessité de se donner plus de temps, comme l'indique l'exposé des motifs au point 5 en page 6. Initialement prévu sur 12 mois, le dispositif établit des formations qui demandent un temps de maturation important entre l'état des lieux, la formation et l'action locale. Le dispositif refondu présenté pour la deuxième année sera donc un cycle préconisé mis en œuvre sur 18 mois : 12 mois consacrés aux seules journées de formation. Alors que dans le dispositif précédent, devait tenir en 12 mois un état des lieux par territoire, les journées de formation, les restitutions locales, la restitution régionale et le rapport final.

Je vous rappelle le calendrier qui conclut l'exposé des motifs et se déroule sur une durée de 18 mois : de juin à septembre 2010 : lancement du marché ; d'octobre à novembre 2010 : lancement de l'appel à projet, formation pour solliciter des territoires volontaires et choix des candidats par le comité de pilotage ; décembre 2010 à décembre 2011 : formations des acteurs sur les territoires ; janvier et février 2012 : évaluation du dispositif et publication du rapport final. Le délai de 18 mois inclut donc la formation, les synthèses et bilans.

Vous allez me dire : nous avons besoin d'une formation de 18 mois, avec quelques mois supplémentaires pour les synthèses, les bilans, la rédaction du rapport final.

Nous sommes dans une commission permanente, nous avons nos arguments qui sont soumis aux votes des uns et des autres.

M. le président – Très bien. M. KARAM. Je vois là effectivement une divergence sur le point de savoir combien doit durer la formation à proprement parler. Vous voulez 18 mois, M. KACHOURI dit 12, l'exercice de 18 comprenant d'autres activités.

M. KACHOURI vous demande de retirer votre amendement. Le maintenez-vous ?

M. KARAM (MP) – Je maintiens d'autant plus volontiers l'amendement que l'analyse faite de ce dispositif a montré qu'il était excellent et qu'il fallait le poursuivre ; je parle là de la formation même, et non de l'appel d'offre et de tout le reste. Je ne vois aucune raison de réduire cette formation sur 12 mois, qui devait être sur 18 mois.

M. le président – En matière de formation, il faut demander à notre collègue MAUREL, mais 18 mois correspond à une très longue formation... c'est très rare en matière de formation professionnelle.

Vous maintenez votre amendement, nous votons dessus.

Vote de l'amendement n° 13 (MP)

POUR : MP, NC et app

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP

ABSENTS : FdG et A

REJET

M. le président – Il est repoussé ; je mets aux voix l'ensemble du dispositif CP 10-613.

Vote du projet de délibération CP 10-613

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSENTS : FdG et A

ADOPTION

M. le président – Nous entrons dans le dossier sécurité.

SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Sécurité

147. CP 10-509 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 57 « Sécurité », programme 57-004 « Actions de prévention et de sécurisation » - opérations de fonctionnement - actions de prévention et sécurisation - sécurité-justice-prévention - première affectation pour l'année 2010

*Commission de la politique de la ville et de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – Premier dossier ; j'ai une demande de parole de la MP. M. BESCHIZZA.

DEMANDE DE PAROLE MP

M. BESCHIZZA (MP) – Sans vouloir enlever l'harmonie régnante entre M. KACHOURI et M. KARAM, je voulais revenir – c'est une explication de vote finalement – sur le fait que nous dissocions les deux articles 3 et 4 pour lesquels nous votons finalement pour (les 660 930€ sur le budget) ; en revanche, nous nous abstenons sur les articles 1 et 2. Concernant l'adhésion de la Région au forum français de sécurité urbaine, avec sa ramification forum européen, je remercie l'administration de la Région qui nous a transmis, après la commission thématique, très rapidement, les documents pour nous éclairer. Pour nous, cela ne s'avère pas indispensable. Une adhésion de 6 300€ pour un forum qui n'apporte pas (pour nous) beaucoup est inutile.

M. le président – M. KACHOURI. C'est sur la demande de parole, il ne s'agit pas d'un amendement.

M. BESCHIZZA (MP) – M. le président, c'est même une explication de vote.

M. le président – Excusez-moi. Une réponse à proprement parler n'est pas nécessaire. Donc je mets aux voix ce dossier CP 10-509, avec votre vote divisionnaire.

Vote du projet de délibération CP 10-509

POUR : PS et app, MP (articles 3 et 4), EELV, FdG, NC et app, MRC, FdG et A

ABSTENTION : MP (articles 1 et 2)

ABSENTS : PRG-MUP

ADOPTION

M. le président – Le dossier CP 10-411. C'est le fameux rapport sur la sécurité des lycées et propriétés régionales, c'est-à-dire base de loisirs.

148. CP 10-511 : Chapitres budgétaires 902 « Enseignement » et 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 27 « Sécurité » et 37 « Sécurité » - rapport sécurité lycées, propriétés régionales - deuxième affectation pour l'année 2010

*Commission de la politique de la ville et de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – Une demande de parole de Mme LE NEOUANNIC, mais elle n'est pas là. Puis une autre de la part de M. BESCHIZZA.

DEMANDE DE PAROLE FdG et A., MP

M. BESCHIZZA (MP) – Comme vous le dites, la demande de parole est liée à l'amendement. Parce que la forme importe peu et, M. KACHOURI le sait. Ce domaine représente beaucoup d'argent et la Région y a travaillé. Aujourd'hui, les normes extérieures ont évolué. Sûreté n'est pas sécurité ni protection. Quand nous parlons de nos enfants, nous ne savons toujours pas qui réalise les audits, les diagnostics, et donc à partir de quels éléments factuels nous votons. Pour la sûreté, c'est l'intentionnalité. Cela rejoint un peu ce que développe le FdG et son amendement sur l'intrusion. L'incendie peut être mis dans la sécurité ; c'est un peu flou. Nous aimerions perfectionner cet outil qui est devenu pour nous aujourd'hui trop vague.

M. KACHOURI – M. le président, mes chers collègues. Je donne quelques précisions sur cette question globale, déjà abordée en commission thématique sûreté, sécurité, et le positionnement et l'action de la Région sur les deux thèmes. J'ai fait des propositions au président de la commission politique de la ville sécurité, de l'organisation d'une commission thématique

extraordinaire qui porterait sur cette question de la sûreté, de la sécurité, et plus largement de la vidéosurveillance (ou vidéo protection) dès la rentrée prochaine.

Je réitère devant cette CP mon souhait – et celui de son président – d'organiser d'ici fin septembre une commission qui produirait une note à transmettre auprès de la commission permanente.

M. le président – Nous avons ensuite l'amendement n° 24, présenté par EELV.

Amendement n° 24 (FdG, EELV)

M. MASSOU (FdG) – Sur le problème de la sécurité anti-intrusion, nous partageons l'idée de la nécessité, en plus de personnel, d'outils techniques pour protéger les locaux. En revanche, depuis le début, nous n'avons jamais validé des outils de vidéosurveillance conçus pour surveiller les élèves dans l'établissement.

Nous avons ici deux opérations, dont une est d'installer des caméras dans les couloirs de l'internat... cela pose un certain problème de remplacer la surveillance humaine par des caméras (établissements de Cerny, à Draveil qui compte 7 caméras de surveillance dans les couloirs). Nous proposons que ces deux opérations soient retirées du rapport pour conserver notre mission initiale : protéger les biens de la Région, et non de surveiller les élèves.

M. KACHOURI – Je partage assez votre analyse, M. MASSOU, puisque nous en avons rapidement discuté la semaine dernière en commission. Je viens de dire à M. BESCHIZZA que je souhaitais engager un débat dès la rentrée sur la question globale de la vidéosurveillance. Il nous faudrait prendre le temps nécessaire d'aborder aussi cette question de l'équipement dans nos lycées de caméras, y compris à l'intérieur. Je crois bon aujourd'hui d'accepter le report de ces équipements, en attendant que la réflexion collective puisse s'engager pour produire des solutions pérennes qui prennent en considération la réalité dans nos lycées. Les caméras ne sont qu'un outil qui contribue ou pas, en fonction des positions des uns et des autres, à ces formes d'insécurité, mais ne remplacent en rien la présence humaine. Cela nécessite en effet une réflexion plus consistante.

M. le président – Puis-je en déduire que l'amendement est accepté ?

M. KACHOURI – L'exécutif donne son accord pour un report des opérations et accepte l'amendement n° 24.

M. le président – D'autres interventions avant que je mette aux voix ? Je mets aux voix l'amendement 24 accepté par l'exécutif.

Vote de l'amendement n° 24 (FdG, EELV)

POUR : PS et app, EELV, FdG, MRC, FdG et A

CONTRE : MP, NC et app

ABSENTS : PRG-MUP

ADOPTION

M. BESCHIZZA (MP) – Ce n'était pas l'amendement.

M. le président – Puis nous avons un amendement n°14 présenté par le groupe MP.

Mme KERAMANE (EELV) – Je vois un problème de communication. Nous voudrions faire une explication de vote sur la délibération globale, si vous le permettez.

M. le président – Nous n'y sommes pas encore ; je suis sur un nouvel amendement. Vous aurez la possibilité de vous exprimer à la fin.

Mme KERAMANE (EELV) – D'accord.

Amendement n° 14 (MP)

M. BESCHIZZA (MP) – Compte tenu de l'explication de M. KACHOURI, il est retiré dans l'optique d'avoir un débat à la rentrée.

L'amendement n° 14 (MP) est retiré.

M. le président – Maintenant, vous pouvez vous exprimer sur la délibération.

Mme KERAMANE (EELV) – Je vous remercie M. le président. Le parti auquel j'appartiens a toujours été quelque peu réfractaire aux mesures sécuritaires tous azimuts et au regard de l'inefficacité des dispositions mises en place, tel la vidéosurveillance dans les lycées. A ce propos, j'ai été interpellée par le terme trouvé dans le rapport de M. KACHOURI qui

était celui de vidéo protection. Je vous avoue ne pas connaître les vertus protectrices de la vidéo. J'aimerais avoir quelques explications là-dessus.

Sur le rapport, M. le président, et au-delà des raisons qui nous permettent de douter du bien fondé des dispositifs de sécurisation, nous l'estimons un peu trop succinct ; puisqu'à la différence des projets examinés dans le cadre de l'animation sociale des quartiers, dont chacun a fait l'objet d'une fiche très détaillée, nous ne disposons ici que d'un tableau très succinct. Cependant, M. KACHOURI nous a assuré de faire le nécessaire pour nous fournir les procès-verbaux des conseils d'administration des lycées demandeurs. Il s'est aussi engagé à travailler sur une synthèse des équipements réalisés depuis 1998 dans le cadre de la future réflexion entre la Région et le Ministère de l'intérieur. Et de nous assurer aussi qu'un débat sur la sécurité des lycées aura lieu très rapidement. Néanmoins, dans l'attente d'avoir plus de précisions, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. le président – Merci chère collègue. Je demande la réponse à M. KACHOURI.

M. KACHOURI – Merci M. le président, mes chers collègues. C'est la même réponse que j'ai faite à nos collègues qui viennent d'intervenir. Je crois que nous pourrions dissenter sur le sens général de la sécurité au sens général du terme. Ce n'est pas le lieu ni le bon format pour en discuter.

Néanmoins, je souhaite vous préciser deux choses. Je n'ai pas une approche totalement déconnectée de la réalité des nos territoires, et particulièrement ceux dans lesquels les problématiques sociales se concentrent. Effectivement, nous avons fait le choix, sous l'autorité du président HUCHON, d'aborder aussi cette question de la sécurité. Parce que nous avons eu l'accord du président de la Région, une vraie réflexion va s'engager sur ces questions de sécurité. Vous parliez du conventionnement entre l'Etat et la Région sur la rénovation, les constructions de commissariats ou de casernes de gendarmerie : nous sommes justement dans une phase de renouvellement pour la partie commissariats, pour la partie gendarmeries l'année prochaine. Nous allons revoir la méthodologie. Pour cela, il faut en parler avec les uns et les autres, avec les élus de cette assemblée, voir le positionnement de la Région sur ces questions globales de sécurité dans les lycées, les bases de loisir, les transports. Nous allons donc produire un certain nombre d'éléments que vous aurez, notamment l'équipement de vidéosurveillance dans les lycées. D'ici fin septembre, nous monterons une discussion à thème sur les questions de sécurité, et plus particulièrement sur la question de la vidéosurveillance. Aujourd'hui, la gauche est assez décomplexée, y compris sur ces thèmes là. Et je ne fuis pas mes responsabilités de vice-président à la sécurité.

M. le président – Pas d'autres explications de vote ? Je mets aux voix le dispositif sécurité dont nous venons de parler.

Vote du projet de délibération CP 10-511

POUR : PS et app, MP, FdG, NC et app, MRC

ABSTENTION : EELV, FdG et A

ABSENTS : PRG-MUP

ADOPTION

M. le président – Cela nous permet de nous diriger vers la politique de la ville, avec toujours M. KACHOURI, qui nous parle des actions contractualisées dans les quartiers.

SECTEUR PRESENTE PAR M. KACHOURI – Politique de la ville

149. CP 10-516 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville » - animation sociale des quartiers - animation locale et insertion : actions contractualisées - quatrième affectation pour l'année 2010

*Commission de la politique de la ville et de la sécurité : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement de l'exécutif

M. le président – Il nous faut présenter un amendement de l'exécutif. Il est remis sur la table ; est-il nécessaire de l'expliquer M. BERGER ?

M. BERGER (MP) – Oui, M. le président, juste une remarque sur les amendements de l'exécutif. Serait-il possible, comme ils sont déjà inscrits dès le début de la matinée dans le dérouleur, de les avoir en début de séance, plutôt que de les avoir au fur et à mesure ?
 J'ai une deuxième requête d'un point de vue organisationnel. Serait-il possible, lors des séances de la CP et des séances plénières, de disposer du Wifi dans les salles dans lesquelles nous travaillons, afin de pouvoir accéder à tous les dossiers en ligne sur le portail ? Nous avions le Wifi lors de la première séance plénière ; depuis, il a disparu.

M. le président – Hier soir, après plusieurs réunions chez plusieurs ministres et à l'Elysée, moi-même et mes collaborateurs avons trouvé les amendements des groupes, comme d'habitude, avec les réponses préparées par les services (il était 23h50). Nous n'avons pas pu vous remettre les amendements de l'exécutif complètement finalisés et qui nécessitaient quelques discussions ; et je n'ai pas trouvé tous les vice-présidents à 0h15... Nous sommes au mois de juillet, la densité des dossiers est telle... Nous sortons d'une période de campagne électorale ; et pendant ce temps là, nous n'avons pas pu tenir correctement les réunions nécessaires. Toutes nos excuses pour ces éléments.

M. BERGER (MP) – Ce n'est pas le sens de ma demande. Puisqu'ils sont indiqués dans le dérouleur, pourrions-nous les avoir le matin, s'ils sont validés ?

M. le président – Certains ont justement été terminés dans la matinée.

M. BERGER (MP) – Pouvons-nous avoir le Wifi ?

M. le président – Pas techniquement, me dit-on..., mon directeur de cabinet donnera une réponse par écrit à chacun des groupes.

Mme PECRESSE (MP) – Je disais que techniquement tout ou presque était possible.

M. le président – Je mets cet amendement de l'exécutif aux voix.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP

ADOPTION

M. le président – Je fais voter le rapport CP 10-516.

Vote du projet de délibération CP 10-516

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

150. CP 10-532 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville » - animation sociale des quartiers - opérations non contractualisées d'intérêt régional - cinquième affectation pour l'année 2010

*Commission de la politique de la ville et de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

M. le président – J'ai une motion de renvoi du NC.

Motion de renvoi n° 4 (NC et app)

M. LAFON (NC et app) – Je fais bref, car c'est une position que nous avons déjà défendue. Concernant ce type de subvention, nous sommes purement dans du déclaratif. Nous sommes surpris pour un certain cas d'animation par le nombre de participants annoncés par les associations. Ce type de subventions, et surtout leur mécanisme, doivent être complètement revus de la part de l'exécutif. D'où notre demande de renvoi en commission.

M. KACHOURI – Peut-être quelques précisions à répéter sur ces actions de convivialité. Vous avez déjà posé la question au mois de mai dernier. Les services de la Région exigent un certain nombre de documents bilans et d'éléments qui lui permettent de juger de la réalité de l'initiative. Ces bilans sont quantitatifs, qualitatifs, qui permettent parfois de faire évoluer notre façon d'attribuer des subventions.

Mais je tiens aussi à vous rappeler, M. le président LAFON, que j'ai aussi proposé en commission thématique d'organiser une discussion sur les actions de convivialité, et notamment sur deux actions principales : les repas de quartiers et les arbres de Noël. Là encore, je proposerai une discussion avec les membres de la commission concernée sur ces opérations, pour voir si certaines doivent être modifiées ou renforcées. Je me tiens bien évidemment à votre disposition, M. le président LAFON pour en parler en tête à tête, et pourquoi pas – vous êtes président de groupe – éventuellement préparer cette fameuse commission thématique qui porterait sur cette thématique.

M. LAFON (NC et app) – J'ai bien entendu l'appel du président KACHOURI au travail en commun. Nous allons donc retirer notre motion de renvoi. Je prends acte de ce rendez-vous après la période estivale. Néanmoins, j'en profite pour faire en même temps une explication de vote, nous nous abstenons sur le rapport lui-même, compte tenu des remarques que j'ai pu formuler.

La motion de renvoi n° 4 (NC et app) est retirée.

M. le président – Elle est retirée ; donc je fais voter le dossier lui-même. Tout est enregistré.

Vote du projet de délibération CP 10-532

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP, NC et app

ADOPTION

M. le président – Nous remercions M. KACHOURI pour ses explications respectueuses et intéressantes. Nous prenons la suite avec Mme THIS SAINT-JEAN. Nous avons peu d'amendements.

SECTEUR PRESENTE PAR Mme THIS SAINT-JEAN – Enseignement supérieur, recherche

151. CP 10-328 : Contrat de projets 2007-2013 - institut de physique du globe de paris - reconstruction – réhabilitation - avenant n°1 à la convention de fonds de concours » - aménagement de la nouvelle bibliothèque universitaire de l'illustration à Bobigny (93) pour l'université Paris 13 – nord affectation d'une autorisation de programme complémentaire

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-328

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

CP 10-445 : aménagement de la nouvelle bibliothèque universitaire de l'illustration à Bobigny (93) pour l'université paris 13 – nord affectation d'une autorisation de programme complémentaire

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-445

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

152. CP 10-447 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur », programme « Enseignement et recherche dans les établissements d'enseignement supérieur » - contrat particulier 2007-2013 avec le département de Seine-et-Marne bâtiment des licences professionnelles à Lieusaint (77) étude de programmation - affectation d'autorisation de programme

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-447

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

153. CP 10-448 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme PJ 92-001 « Soutien à la recherche hors pôles de compétitivité et DIM », action 392001074 « Allocations de recherche hors pôles de compétitivité et domaines d'intérêt » - contrat de projets 2007-2013 chaires internationales de recherche de très haut niveau « Chaires Blaise Pascal » promotion 2010

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-448

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

154. CP 10-506 : Chapitres budgétaires 939 et 909 « Action économique », sous fonction 92 « Recherche et innovation » - soutien à la promotion de la culture scientifique et citoyenne en Ile-de-France 2010 - modification de la délibération n° CP 09-1193 « Partenariats institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation »

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-506

POUR : PS et app, EELV, FdG (sur les autres opérations), NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

CONTRE : FdG (opération sur Vincennes)

ABSTENTION : MP

ADOPTION

155. CP 10-521 : Chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » - contrat de projets état région 2007/2013 - université Paris ouest Nanterre la Défense - construction d'un bâtiment d'enseignement « Formation initiale et continue » affectation d'autorisation de programme

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-521

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

156. CP 10-538 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - 1. Dim agrosociétés, territoires, écologie, alimentation - soutien au réseau astrea - programme 2010 - 2. réalisation d'une étude de définition et de faisabilité du projet de création de plateforme francilienne de recherche et d'échange dédiée à l'agriculture biologique

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Une demande de la majorité présidentielle ? M. HOCQUARD.

DEMANDE DE PAROLE MP

M. HOCQUARD (MP) – Oui, M. le président. Nous avons pensé que les assises de la recherche et de l'enseignement supérieur qui se sont déroulées cette semaine, auraient permis d'apporter un certain nombre d'éclaircissements et d'orienter le vote sur ce dispositif des DIM (qui est un dispositif finissant). Des débats intéressants ont eu lieu lors de ces assises, mais sans conclusions. Elles ont permis de révéler un certain nombre de contradictions, fortes et martiales, dirigées contre la politique du gouvernement, et l'énoncé de pratiques de la part de différents acteurs, qui s'inscrivent dans ce que le gouvernement a mis en place, mais qui en tirent allègrement partie. Qu'il s'agisse de la loi LRU, des PRESS, de la politique des pôles, du plateau de Saclay, des dispositifs d'évaluation, etc.

Un regret toutefois : après avoir dénoncé, de façon inexacte de notre point de vue, le manque de dialogue entre l'Etat et la Région sur ces politiques de recherche et d'enseignement supérieur, la Région n'a pas cru bon, d'inviter officiellement les directions du ministère concerné.

Second regret : la composition des panels de discussion aurait pu être davantage marquée par le souci du pluralisme ; ce qui aurait enrichi les débats.

Notre espoir est qu'après ces « assises », et avec un travail que la commission d'enseignement supérieur et la recherche ne manquera pas de fournir, nous parvenions rapidement à définir sur toutes ces politiques des dispositifs efficaces, qui s'attacheront, pourquoi pas, à compléter, renforcer, ce que fait l'Etat, acteur majeur sur ces sujets, plutôt que s'évertuer à s'en démarquer, voire en prendre le contre-pied.

M. le président – Je pense que Mme THIS SAINT-JEAN peut répondre à M. HOCQUARD, peut-être le rassurer sur certains points.

Mme THIS SAINT-JEAN – Je vous remercie, cher collègue, de me donner l'opportunité de me féliciter de ces deux jours et demi de concertation que nous avons eu avec l'ensemble des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui ont

permis d'envisager un certain nombre de pistes pour la manière dont il est probablement nécessaire de faire évoluer nos dispositifs dans un paysage institutionnel nouveau (et face auquel la Cour des comptes a rendu une décision assez sévère, puisqu'elle a parlé de confusion).

Ces assises ont associé très largement l'ensemble des acteurs de la recherche et l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la diffusion de la culture scientifique. Dans leur ensemble, tous les conseillers étaient conviés, et la ministre avait été invitée à y participer. Par ailleurs, la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) avait été également invitée à y participer. J'ai eu votre collaborateur au téléphone, pour lui proposer que vous puissiez intervenir lors de ces assises. Je suis donc très surprise de cette remarque de votre part. Quant au constat fait par les acteurs, de la pertinence de nos dispositifs parce qu'ils s'inscriraient dans les dispositifs institutionnels nationaux, je ne peux très sincèrement que m'en étonner. Je vous remercie.

M. le président – Mme PECRESSE.

Mme PECRESSE (MP) – Je rectifie tout de même ce qui vient d'être dit. Aucune invitation officielle n'a été faite à l'Etat et au ministère dans le cadre de ces assises.

La volonté de l'Etat sur l'enseignement supérieur et la recherche de travailler avec toutes les régions de France ainsi qu'avec vous, M. le président, est réelle. Il est étonnant d'organiser des assises de l'enseignement supérieur et de ne pas inviter les représentants de l'Etat. Nous ne sommes pas dans n'importe quelle région de France. Le DRRT de Languedoc-Roussillon n'a pas à être invité lorsqu'a lieu une réunion sur les assises de l'enseignement supérieur en Ile-de-France.

Mme THIS SAINT-JEAN – Nous avons invité la ministre qui n'a pas pu venir.

M. le président – Mes chers collègues, je vous propose de conclure cet échange et de voter sur le dossier CP 10-538.

M. HOCQUARD (MP) – Juste une explication de vote. Nous votons « pour » ce dossier, comme pour tous les dossiers de DIM, ayant bien enregistré qu'il s'agit en effet d'un dispositif finissant, qui serait complètement remis en cause et devra s'accompagner d'une évaluation.

Mme THIS SAINT-JEAN – L'évaluation des politiques DIM a été faite. Le dispositif DIM sera peut-être en effet amené à évoluer. Certaines choses doivent être modifiées, étant donné le paysage dans lequel nous nous trouvons. Ces dispositifs ont été mis en place avant que n'arrivent de manière massive des financements par appels à projet avec l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

M. le président – Je fais voter, par conséquent.

Vote du projet de délibération CP 10-538

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

157. CP 10-544 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - questions de sciences, enjeux citoyens - programme d'actions 2010

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-544

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

158. CP 10-558 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM problématiques du genre - soutien à l'institut Emilie du châtelet - programme 2010

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP 10-558

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

159. CP 10-563 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - DIM atomes ultra-froid - soutien à l'IFRAF - programme 2010

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-563

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

160. CP 10-569 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - soutien au DIM logiciels et systèmes complexes - programme 2010

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-569

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

161. CP 10-570 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - contrat de projets état région 2007-2013 - construction d'un bâtiment de recherche dans le domaine de la microbiologie alimentaire au service de la santé humaine (Micalis) à Jouy-en-Josas (78) institut national de la recherche agronomique

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-570

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

162. CP 10-574 : Chapitre budgétaire 909 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - Espace habitat - logements pour chercheurs en mobilité - création de logements sur le site de la ZAC de la gare de Rungis à Paris (75013)

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-574

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

163. CP 10-577 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » - dotation de fonctionnement au GIP Genopole – 2^{ème} affectation 2010

Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

L'amendement n° 30 (FdG) est retiré

M. le président – Nous sommes dans le CP 10-577. Je peux faire voter directement.

Vote du projet de délibération CP 10-577

POUR : POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP

ADOPTION

Mme PECRESSE (MP) – Pardon M. le président, je fais une explication de vote sur l'abstention. Nous pensons que le Genopole méritait de ne pas faire l'objet de la restriction de crédits. Nous pensons aujourd'hui que cet organisme avait un besoin de crédits à utiliser très rapidement. N'ayant pas pu participer aux assises de la recherche pour exprimer la parole de l'Etat ; vous ne saurez pas quelle est la politique de l'Etat, vis-à-vis du Genopole. En tous cas, je puis vous dire qu'elle est très volontariste dans le cadre du grand emprunt.

164. CP 10-581 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
- DIM « Problématiques transversales aux systèmes complexes » soutien à l'institut des systèmes complexes (ISC)
Paris Ile-de-France programme 2010

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-581

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

165. CP 10-592 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
- DIM maladies cardiovasculaires, obésité et diabète - soutien au Coddim - programme 2010

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-592

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

166. CP 10-594 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
- DIM maladies infectieuses, parasitaires et nosocomiales émergentes - soutien au DIM Malinf - programme 2010 -
avenant à la convention n°IF 06 357/R entre la région Ile-de-France et le centre national de la recherche scientifique
relative au soutien au centre de compétences en nanosciences de l'Ile-de-France (c'nano IDF) pour son programme
2006

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-594

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

167. CP 10-598 : Chapitres budgétaires 909 et 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation »
- DIM cellules souches et médecine cellulaire - soutien au stem-pole - programme 2010

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-598

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

168. CP 10-599 : Chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » -
attribution d'allocations de recherche doctorales hors Dim 2010 de la région Ile-de-France

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-599

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Je pense que nous en avons terminé avec Mme THIS SAINT-JEAN. Je la remercie.
Nous passons à M. AMEDRO. Je me fais remplacer quelques instants par M. MAUREL.

SECTEUR PRESENTE PAR M. AMEDRO – Aménagement du territoire, coopération interrégionale et contrats ruraux

169. CP 10-525 : Appel à projets « Nouveaux quartiers urbains » deuxième session - sélection des projets lauréats - modification de la convention-type « Nouveaux quartiers urbains »

Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable
Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Rapport CP 10-525. J'appelle l'amendement n°5 du FdG et A.

Amendement n° 5 (FdG et A.)

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – J'ai repéré où était M. AMEDRO. Le projet de Lagny vient d'une réforme de l'hôpital, qui fait fermer l'hôpital de Lagny et le déplacer sur Jossigny. Dans le même temps, ce secteur voit sa population augmenter, un nouvel hôpital sous-dimensionné, dans un département où, même si le président de la République a décidé de se déplacer à Brie-Comte-Robert pour dire tout son attachement à la médecine de proximité, nous sommes dans un département où la population augmente, les besoins de santé sont sous-dimensionnés.

Nous avons le sentiment que ce projet anticipe la défaite dans le bras de fer que nous devons avoir avec l'Agence Régionale de Santé (ARS, anciennement hôpital de Paris) sur le fait de maintenir ces 7 ha à destination de la médecine publique. Les seules réponses qui nous sont faites : nous aurons peut-être une maison médicalisée, mais dont nous ne sommes mêmes pas assurés qu'elle soit publique. Je m'entends dire qu'il s'agit d'un autre dossier, mais ces terrains étaient jusqu'à présents utilisés à la question de la santé. Le collectif sur place demande d'attendre la rentrée, et les réponses en septembre de l'ARS, sur le devenir des terrains de l'hôpital de Lagny. Sur cette question nous demandons juste un report de ce projet de quelques mois, le temps de continuer la discussion avec l'ARS sur les besoins de santé dans ce secteur.

M. le président – M. MASSOU je suppose, pour l'amendement n° 37.

Amendement n° 37 (FdG)

M. MASSOU (FdG) – Exact. Mme LE NEOUANNIC a exposé l'essentiel. Nous avons une appréciation positive sur tous les nouveaux quartiers urbains contenus dans le rapport, y compris celui dont nous demandons le report.

Le débat n'est pas sur les nouveaux quartiers urbains. Mais l'un d'eux, celui de l'agglomération de Marne et Gondoire, qui utilise un terrain qui est actuellement le site de l'hôpital de Lagny, où un débat local a lieu pour qu'une partie de ce terrain reste un terrain avec des services médicaux aux populations. Des collectifs politiques, syndicaux, d'usagers, de citoyens se sont créés, qui nous demandent d'attendre pour valider l'utilisation de ce terrain sans avoir obtenu la certitude que l'ARS va construire sur une partie du terrain (dont elle est propriétaire) des équipements médicaux. Sommes-nous aux côtés de ceux qui veulent obtenir de l'ARS un équipement médical sur une partie du terrain, ou notre vote du projet sera-t-il un signe pour l'ARS de faire comme bon lui semble ?

Ce n'est donc pas une contestation sur le contenu du dossier, mais juste une demande sur un des projets d'un report à la prochaine CP pour que la négociation – qui est en cours avec l'ARS – puisse aboutir dans de bonnes conditions.

J'aimerais que la majorité de la CP nous suive, pour éviter un désert médical.

M. le président – M. AMEDRO, pour une réponse commune aux deux amendements.

M. AMEDRO – Oui. Nous partageons avec les deux intervenants le souci de santé. J'ai voulu, à la fois au collectif et aux présidents de groupe, mais aussi à l'ensemble des représentants en commission aménagement, apporter un certain nombre de précisions, notamment concernant le site de Lagny, la demande de conserver un pôle de santé permettant d'assurer des activités complémentaires sur le site. Je tiens à vous rappeler que le conseil régional est et sera particulièrement attentif, dans la limite de ses compétences, au maintien d'offre sanitaire de qualité et de proximité sur l'ensemble des territoires franciliens. Même en labellisant ce projet de Marne et Gondoire, cela permet au contraire de dire la volonté d'un projet et de donner un message positif à l'ARS. Car si le projet n'existe pas, l'ARS pourrait justement confier une partie des terrains au secteur et aux promoteurs privés. Il ne me semble pas que ce soit dans la dynamique du territoire : c'est un projet multi-sites, ce qui a fait l'originalité relevée par le jury des nouveaux quartiers urbains, qui comprend une volonté en son sein d'y mettre un certain nombre d'activités de santé.

Nous sommes aussi, je le précise, très en amont par rapport à ce projet. La consultation va se poursuivre avec la population, la Région, la communauté des communes (ces deux dernières vont être amenées à signer une convention). Un premier signal est donc envoyé à l'ARS pour lui signifier notre désir. Ensuite, la combat autour de la santé est consolidé par ce nouveau quartier urbain.

M. le président – J'ai vu demande d'intervention, de M. RIHAN-CYPEL.

M. RIHAN-CYPEL (PS et app) – Merci M. le président, chers collègues. Quelques mots sur ce projet proposé. Le vice-président ALMEDRO a rappelé l'essentiel sur ce sujet.

Un risque existe jusqu'à la prochaine CP de laisser le champ libre à l'ARS pour décider seule de l'avenir des terrains. Le projet est sérieux ; nous en connaissons les critères qui sont les nôtres. Par ailleurs, M. CHARTIER, président de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, a donné des gages car il est lui aussi attaché à cette question de santé et sanitaire. Je suis un élu de ce territoire, voisin de Marne et Gondoire, et tout aussi préoccupé par cette question de santé en Seine-et-Marne, et en particulier sur le territoire de l'hôpital de Lagny et de Jossigny. Nous serons très attentifs sur le devenir de cet hôpital ; et M. CHARTIER souhaite, je crois, créer dans les terrains restants une maison de santé qui permettra de pallier un certain nombre de domaines.

Nous pensons également que le projet est très en amont. Par conséquent, une partie des terrains sur l'hôpital pourra éventuellement subir des évolutions positives d'élargissement. Un vrai risque existe à reporter ce dossier au mois de septembre en laissant le champ libre à l'ARS.

Nous demandons dès lors qu'une étude puisse être menée pour que débutent rapidement des travaux d'agrandissement, puisque l'hôpital n'est pas aujourd'hui à la taille des besoins que sont les nôtres.

Nous entendons ce que vous dites et sommes tout aussi préoccupés. Je connais aussi les amis du collectif, mais je crois que laisser la main à l'ARS pour décider à notre place, alors que nous avons encore de la marge de manœuvre dans cette affaire, serait un mauvais choix.

M. le président – D'autres interventions ? Mme LE NEOUANNIC, ce n'est pas une intervention mais une réponse... à moins que ce soit une explication de vote, compte-tenu du fait que le vice-président a répondu défavorablement à votre proposition d'amendement ?

Mme LE NEOUANNIC (FdG et A.) – J'entends bien le projet et je n'ai pas d'opposition dessus. Mais nous sommes aujourd'hui dans un bras de fer avec l'ARS pour savoir si ces 9 ha sont ou non garantis sur la question de la santé. Dans un projet de l'ARS qui ferme un hôpital, en ouvre un autre.

Si la Région, dans sa sagesse dans le cadre de sa CP, affirme que 7 ha sur 9 vont servir ce projet, cela signifie que, d'une certaine façon, nous avons déjà entériné le fait de donner raison à l'ARS sur la fermeture de l'hôpital de Lagny. Ce problème est posé à cet instant.

Pouvoir reporter à la CP d'octobre permettrait d'attendre que l'ARS donne une réponse en septembre.

M. le président – Donc vous maintenez votre amendement, puisque c'était l'objet de votre intervention. M. MASSOU veut aussi expliquer pourquoi il maintient son amendement.

M. MASSOU (FdG) – Très rapidement... Pendant la campagne électorale, nous avons tenté de travailler avec les collectifs sur ces territoires qui défendent des équipements de santé. Ces électeurs ont contribué à l'élection d'une large majorité de gauche et Europe Ecologie et les Verts dans cette région. Ce sont eux qui demandent que nous reportions à la prochaine CP.

Une fois élus, nous devons les écouter. Je ne vois pas le problème de reporter de trois mois, et d'être à leur écoute en pression sur l'ARS pour valider définitivement un projet de santé sur ce territoire.

Nous maintenons évidemment cet amendement.

M. le président – Je vois M. KARAM... également pour une explication de vote ?

M. KARAM (MP) – J'ai été complètement stupéfait par les explications de vote de M. MASSOU.

En fait, vous nous dites que parce que ce sont vos électeurs, il faut leur donner satisfaction. Où est l'intérêt général, M. MASSOU ? Vous êtes conseiller régional, vous êtes ici pour défendre, au-delà de votre étiquette politique, l'intérêt de tous les Franciliens. Mais vous n'êtes pas là pour faire plaisir à un groupe de pression parce qu'il vote ou pas pour vous.

M. le président – Je mets aux voix les deux amendements. D'abord l'amendement n° 5.

Vote de l'amendement n° 5 (FdG et A.)

POUR : FdG, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC, PRG-MUP

REJET

Vote de l'amendement n° 37 (FdG)

POUR : FdG, FdG et A

CONTRE : PS et app, MP, EELV, NC et app, MRC, PRG-MUP

REJET

M. le président – Je fais voter le rapport CP 10-525.

Vote du projet de délibération CP 10-525

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG (les autres opérations), NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : FdG (Marne-et-Gondoire), FdG et A

ADOPTION

170. CP 10-553 : Chapitres budgétaires 907 et 937 « Environnement », code fonctionnel 76 « Patrimoine naturel » - affectation de crédits en faveur des parcs naturels régionaux de la haute vallée de Chevreuse, du Vexin français, du Gâtinais français, Oise-pays de France, du projet de parc de la Brie et des deux Morin et au titre des actions inter-parcs

*Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Vote du projet de délibération CP 10-553

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

171. CP 10-565 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », sous fonction 53 « Espace rural et autres espaces de développement » - 28 contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise) 6 avenants à des contrats ruraux (Seine-et-Marne, Yvelines, Val-d'Oise) fonds d'intervention, aménagement et équipement de l'espace rural

*Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : **avis favorable***

*Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable***

Amendement de l'exécutif

M. AMEDRO – Il s'agit plus d'un *erratum* qu'un amendement. Dans la délibération sur les contrats ruraux, le département a « sauté » de notre délibération ; nous le rétablissons dans le bon ordre. Il s'agit bien évidemment de faire avec les départements. Nous proposons de mettre « le bénéficiaire a sollicité le Département et la Région, afin d'obtenir leur soutien financier au titre du dispositif des contrats ruraux. Nous menons bien ce dispositif de front avec les départements.

M. le président – Je le mets aux voix.

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

NPPV : MP

ADOPTION

M. le président – Je mets aux voix le rapport.

Vote du projet de délibération CP 10-553

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

172. CP 10-591 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) conventions de réalisation relatives au : territoire de la communauté d'agglomération de Cergy-pontoise, au sein du territoire d'intérêt régional et national de l'ensemble seine aval à Cergy - territoire de cohésion et d'innovation de centre Essonne Seine Orge (CESO) affectation de crédits sur le chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires » code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes » programme PJ 52-001 « Programme territoires prioritaires et stratégiques »

Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-591

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

173. CP 10-597 : Chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 50 « Services communs » - affectations d'autorisations d'engagements sur le chapitre budgétaire 935 « Aménagement des territoires » pour le lancement d'une consultation dans le cadre des ateliers de création urbaine

Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Sur ce rapport, j'ai une demande de parole de M. BERGER.

Motion de renvoi n° 1 (MP)

M. BERGER (MP) – Plus précisément, il s'agit d'une motion de renvoi. Nous sommes tout à fait favorables à ces ateliers, mais sommes un peu surpris par la répartition des différents marchés en terme de montants : 70 000€ pour les ateliers en eux-mêmes, 170 000€ pour la communication autour de ceux-ci.

Il nous apparaît que ce ratio est vraiment disproportionné. Afin de se faire une idée précise, et sans doute d'améliorer la répartition de ces montants, nous proposons de renvoyer ce dossier en commission.

M. AMEDRO – Vous avez peut-être opéré une lecture un peu sélective de ce rapport. Les termes ont peut-être prêté à cette confusion. Il ne s'agit pas de communication, mais de valorisation.

Le travail très créatif sur la question du commerce et de la ville a fait ressortir plusieurs éléments dans ce rapport qui permettraient d'imaginer notre projet de France 2030 à partir d'un certain nombre de ces réflexions.

Quand nous nous penchons sur la délibération, une partie est sur l'animation des rencontres, de la visite des étudiants au sein de leur formation ; le deuxième marché est la publication de leurs travaux, la réalisation de façon visuelle de la mise en valeur. Il ne s'agit pas de communication du conseil régional en tant que tel, mais de ces travaux ; le troisième point est le livre : il permet de toucher à la fois un public averti mais aussi le grand public, avec la présence de ces livres dans un certain nombre de librairies généralistes et spécialisées. Enfin, n'oublions pas le marché qui concerne l'aspect DVD, publication...

Nous sommes dans un projet qui permet de populariser, y compris vers les milieux communaux (services d'urbanisme). Cette pensée nouvelle pourrait nous permettre d'imaginer un peu la ville de demain. Il s'agit de faire connaître toute une richesse au-delà d'un cénacle d'averti.

Je vous demanderai donc de retirer votre motion de renvoi.

M. BERGER (MP) – Nous maintenons cette motion de renvoi pour cette simple raison : vous avez répondu à ma question, mais avec une légère erreur d'appréciation. J'ai bien lu la délibération, j'y vois quatre marchés : deux, effectivement, sur le livre et le DVD (80 000€ au total) ; un marché pour les ateliers en eux-mêmes (70 000€) ; et un marché uniquement sur la stratégie de communication (90 000€). Nous ne pouvons nous satisfaire de cette répartition et préférons beaucoup plus les ateliers en eux-mêmes que pour la stratégie de communication.

M. AMEDRO – Nous sommes vraiment sur du support et de la valorisation du travail d'étudiants. *A priori*, votre motion de renvoi est intéressante dans la mesure où vous êtes d'accord pour reconnaître une véritable chance pour les étudiants en architecture. Je retiens déjà cela.

M. le président – La motion de censure est maintenue, je la mets aux voix.

Vote de la motion de renvoi n° 1 (MP)**POUR** : MP, NC et app**CONTRE** : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A**REJET****M. le président** – Je propose de voter le dossier sur les ateliers de créations lui-même.**Vote du projet de délibération CP 10-597****POUR** : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A**CONTRE** : MP**ABSTENTION** : NC et app**ADOPTION**

174. CP 10-641 : Chapitre budgétaire 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 52 « Agglomérations et villes moyennes », programme PJ 52-001 « Programme territoires prioritaires et stratégiques » - mise en œuvre du grand projet 3 (CPER 2007-2013) sur le territoire d'intérêt régional et national de la plaine de France •réalisation de la passerelle sur la tangentielle nord à Villeteuse (93) • maillage et réalisation de parc sur la pointe ¼ entre deux à Sarcelles (95) •requalification de la ZAE Mermoz à la Courneuve (93) •étude fort d'Aubervilliers (93) •centre culturel franco berbère de Drancy (93) •restructuration de la trame viaire du centre-ville à Tremblay-en-France (93)

*Commission de l'aménagement du territoire, de la coopération interregionale et des contrats ruraux : avis favorable**Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable***M. le président** – J'ai un amendement n° 19 du NC. Mme LAVAIL LAGARDE – je pense que Drancy vous a retenue...**Amendement n° 19 (NC et app)**

Mme LAVAIL LAGARDE (NC et app) – Oui. La construction du gymnase Paul Bert à Drancy s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Projet GP 3 sur le territoire d'intérêt régional et national de la Plaine de France. La ville de Drancy, commune de plus de 60 000 habitants, est aussi parmi les plus pauvres d'Ile-de-France. Elle ne possède qu'un seul gymnase affecté à deux lycées : le lycée d'enseignement général Delacroix et le lycée d'enseignement professionnel Paul Roland (plus de 2 500 élèves).

De ce fait, la construction du nouveau gymnase Paul Bert, qui s'inscrit dans une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) sera de nature à offrir dès maintenant aux lycéens d'avantage de créneaux sur le temps scolaires, et de faire ainsi immédiatement face à leurs besoins. Composée d'une grande salle multi-sports pouvant notamment accueillir des compétitions de basket, d'une salle de danse, cette équipement participe fortement à l'aménagement de la commune et au développement des activités sportives pour les habitants. Ce nouvel équipement sportif, situé au cœur d'un tissu pavillonnaire, est un édifice structurant au sens du projet de territoire. Il va apporter à toute la communauté éducative une réponse attendue de longue date. Il a été présenté par l' EPA Plaine de France à la Région dans le cadre de la convention en GP 3 que la Région devait voter avant l'été. Visiblement, des difficultés ont fait prendre du retard à la délibération, annoncée désormais pour l'automne. Il est donc légitime que la délibération présentée aujourd'hui propose d'accorder par anticipation des subventions à quatre opérations qui attendent d'être conventionnées et ne méritent pas d'être pénalisées. Elles vont être rendues plus onéreuses, du fait de ce retard. Néanmoins, le gymnase de Drancy a été oublié ; or les travaux débutent au cours de l'été. Ce n'est ni équitable, ni efficace pour les usagers. Cette subvention représente près de 10% des aides pour la ville de Drancy dans le cadre du GP 3, et ce, en contrepartie d'un accompagnement de l'effort de construction de cette commune où plus de 4 500 logements vont être construits.

De ce fait, le rejet de cet amendement pénaliserait la ville de Drancy, qui n'a pas besoin de cela. Merci.

M. AMEDRO – Nous sommes devant un rapport qui répond à la demande du président de l'EPA, M. HUCHON : un certain nombre d'opérations risquaient de perdre les fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) ; nous devons accepter de passer en urgence certaines d'entre elles, transmises par l'EPA Plaine de France. Dans ces opérations ne figurait pas le gymnase de Drancy. Suite à votre amendement, nous avons regardé et il était en effet dans l'ensemble des opérations mais n'a pas été jugé comme étant prioritaire. Nous pouvons le regretter car au vu de l'effort en terme de logement de la ville de Drancy, il aurait sûrement été retenu parmi les urgences. Nous ne pouvons que regretter que l'EPA a loupé le coche et n'ait pas consulté les communes de manière un peu plus précise.

Dès le 13 juillet, j'organise une réunion pour balayer l'ensemble des projets, des urgences. A partir de critères, voir avec l'EPA quelles sont ces urgences. Nous voulions justement éviter ce type d'intervention : quand M. HUCHON intervient au CA de l'EPA, il dit mettre une délibération dès le 8 juillet pour faire en sorte que tous les projets FEDER et autres urgences puissent être pris en compte. Le travail de lien entre les communes et la Région n'a pas été fait par l'EPA.

Nous allons donc regarder quels sont les dossiers sur lesquels nous pouvons apporter une garantie de financement par anticipation, sous réserves qu'ils correspondent au règlement, aux aspects financiers et juridiques, aux critères du territoire et du schéma directeur. Pourtant, je rappelle que le président de l'EPA, M. HUCHON, avait donné des instructions très claires en CA.

Je vous remercie de retirer votre amendement au profit de ce qui va se mettre en place, avec les réserves annoncées.

Mme LAVAIL LAGARDE (NC et app) – Au regard des explications fournies et des engagements que vous prenez, je vais retirer l'amendement.

L'amendement n° 19 (NC et app) est retiré.

M. le président – Mme LAVAIL LAGARDE, merci de retirer l'amendement. Comme le suggère M. AMEDRO, nous avons une autre solution qu'il tente de monter. Nous avons eu beaucoup de difficultés, car les services ici pensent que les dossiers présentés par les communes ne sont pas aboutis. Par conséquent, alors qu'elles nous demandent 114 M€, nous n'étions parti pour en donner qu'à peine le tiers au départ de la réflexion et quand je présidais l'établissement public. Dans un souci de rester fidèles à nos engagements GP 3 habituels, nous avons voulu passer à 90 M€. C'est le chiffre que j'ai cité et confirmé par écrit. Mais je ne sais s'il contient les projets dont nous parlons. Il faut monter cette question avec nos services, car ils avaient des avis divergents en terme de faisabilité de logement et d'aménagement.

Je remercie M. AMEDRO de prendre le temps de trouver avec vous une solution.

Je fais voter sur le dossier CP 10-641.

Vote du projet de délibération CP 10-641

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Je pense que tout le monde est pour. Merci. Je remercie M. AMEDRO pour ses explications et cette volonté d'aboutir. Je termine avec l'international.

SECTEUR PRESENTE PAR M. KALTENBACH – Affaires internationales et européennes

175. CP 10-297 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 048 « Autres actions internationales » - action à réaliser au titre du rayonnement international – « Nuits digitales à Singapour »

RETIRE

M. le président – Premier dossier, fonds régional de coopération. Les dossiers sont présentés par M. KALTENBACH.

176. CP 10-464 : Chapitres budgétaires 900 et 930 « Services généraux », codes fonctionnels 044 « Aide publique au développement » 048 « Autres actions internationales » - fonds régional de soutien aux projets de coopération et de solidarité internationale - affectation des subventions à attribuer (1^{er} rapport 2010)

Commission des affaires internationales et européennes : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. KALTENBACH – J'ai un amendement de la commission des affaires internationales. C'est M. RIHAN-CYPEL qui le présente.

Amendement n° 1 (Commission des affaires internationales et européennes)

M. RIHAN-CYPAL (PS et app) – Merci M. le président, mes chers collègues. La commission des affaires thématiques et européennes, lors de sa dernière réunion, a souhaité que l'ensemble des dossiers et projets à l'ordre du jour soit aujourd'hui réintégré à la commission permanente. En effet, nous avons appris à cette occasion que trois points avaient été enlevés, à la demande des services juridiques et financiers de la Région. L'exécutif avait, je crois, donné son accord. Il nous a semblé important que ces dossiers puissent être traités aujourd'hui par la CP. Il appartient aux élus de déterminer l'intérêt à présenter un projet. Nous entendons naturellement les observations des services administratifs. Nous pensons qu'il faut tout simplement tenir ce que les élus ont décidé en jury de fonds de soutien. Cet amendement a été voté à l'unanimité de la commission des affaires internationales et européennes.

M. le président – Merci. M. KALTENBACH.

M. KALTENBACH – Nous sommes tout à fait favorable à cet amendement. Une erreur d'appréciation des services juridiques a peut-être eu lieu, puisque l'unité internationale et europe avait instruit les dossiers sans difficulté. Une petite divergence d'interprétation a perturbé ce rapport.

Trois associations ont été retirées ; la commission a souhaité que les subventions à ces trois associations soient réintégrées à ce rapport. Il s'agit d'une association qui va réaliser une case de santé dans un village au Sénégal ; une association qui va créer une ferme de production et de distribution de spiruline au Cambodge ; une association qui va rénover des classes et construire des sanitaires également au Cambodge. Cela entre dans le cadre politique de la Région, qui soutient ces associations franciliennes qui interviennent dans des pays hors zone de coopération.

L'exécutif est favorable à ce que cet amendement soit adopté et permette le vote de subventions pour ces trois associations.

M. le président – Je mets aux voix l'amendement de la commission.

Vote de l'amendement n° 1 de la commission des affaires internationales et européennes

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Je mets aux voix le dossier CP 10-464, amendé ainsi.

Vote du projet de délibération CP 10-464

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : NC et app

ADOPTION

177. CP 10-468 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 042 « Actions européennes » - affaires internationales et européennes opérations directes - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement

Commission des affaires internationales et européennes : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

M. le président – Nous avons une demande de parole et un amendement de la MP.

DEMANDE DE PAROLE MP

Amendement n° 15 (MP)

M. BESCHIZZA (MP) – Oui, M. le président. Nous sommes pour toutes les propositions, sauf la question qui s'est posée aux deux sous commissions, sur l'utilité et l'explication liées aux journées l'Ile-de-France à Bruxelles. L'amendement demande de les retirer, vu le peu d'explications fournies sur le moment, liée à un montant de 40 000€ tout de même.

M. KALTENBACH – Ces journées de l'Ile-de-France à Bruxelles ont été organisées la première fois l'an dernier par mon prédécesseur, M. MAUREL. M. le président s'y est rendu. L'ensemble des membres de la commission des affaires internationales et européennes s'y sont également déplacés. Nous avons tenu une commission sur place, à Bruxelles. Ce fut une réussite, en donnant une bonne visibilité de l'Ile-de-France à Bruxelles. Cette année, il est proposé de réitérer l'opération et d'en faire un rendez-vous annuel, pour permettre à l'Ile-de-France d'exister à Bruxelles et de porter ses dossiers et sa parole. Cette édition devrait avoir lieu début décembre (1^{er}, 2 et 3 décembre). Il s'agit d'une série de conférences ; avec une partie culturelle avec un orchestre et la projection d'un film, ce qui nous permet de défendre nos dossiers à Bruxelles. Cette année est très importante, puisque les politiques régionales sont en train d'être revues pour la période 2012-2017. Le FEDER continuera-t-il à bénéficier aux régions dites riches ? La Région Ile-de-France peut ici s'inquiéter, car elle est la région la plus riche d'Europe et représente 5% du PIB européen, alors que nous avons aussi des zones de grandes pauvretés sur notre territoire. Nous souhaitons que le FEDER soit donc maintenu, même pour les régions dites riches. Il est donc important que la Région soit présente à Bruxelles, que son président soit lui aussi présent, afin de faire entendre la voix de l'Ile-de-France. L'ensemble des sensibilités politiques sont invitées. A l'occasion des colloques, tous les groupes politiques peuvent s'exprimer. Le coût de 40 000€ est tout à fait raisonnable, compte-tenu de l'ampleur que nous voulons donner à cette manifestation. J'invite le groupe de la MP à retirer son amendement, ou nous appellerons la CP à le rejeter.

M. BESCHIZZA (MP) – M. le président. Nous ne retirerons pas notre amendement. Au vu de la nature de toute la délibération, nous nous abstenons sur le premier point, afin de voter pour les points n° 2 et n° 3. Nous donnons une explication de vote en même temps ; c'est plus simple.

M. le président – M. LAFON.

M. LAFON (NC et app) – Nous voterons pour la délibération. Ceci dit, j'entends peu parler du travail réalisé à Bruxelles par la délégation présente. C'est étonnant ; une action concrète est certainement menée. Je n'ai pas non plus le souvenir que les responsables de cette délégation aient été auditionnés par la commission sous la précédente mandature. Je souhaiterais donc davantage de transparence.

M. KALTENBACH – La délégation présente à Bruxelles est bien placée, dans des locaux tout près du Parlement, avec une directrice, trois chargés de mission, deux stagiaires et une assistante. C'est une petite délégation, au vu d'autres régions européennes et même françaises. Cette association représente à la fois la Région Ile-de-France et les cinq départements. Nous avons donc désignés aussi des représentants pour ces départements, avec une représentation de l'opposition également. La présidente de l'association devrait être (si tout se passe comme convenu) Mme Anne HIDALGO, qui va animer ce bureau de représentation à Bruxelles pour le conseil régional et ces cinq départements, et peut-être demain, pour la ville de Paris. Tout un travail est fait : la production de notes, un site Internet, un rôle à la fois d'alerte et de lobbying pour que les dossiers de l'Ile-de-France soient bien pris en compte par les instances bruxelloises. Jusqu'à maintenant, l'association était présidée par M. le président HUCHON, mais là, ce sera un conseiller régional qui présidera.

M. le président – Elle reste une délégation très modeste. Sur le fonds social européen, nous sommes très bien accompagnés, mais également concernant des opportunités sur des opérations politiques de la ville et politiques régionales, puisque la politique de la ville européenne a évolué vers une prise en compte des régions considérées comme riches. C'est grâce à cette délégation, je pense, que nous avons obtenu des fonds européens.

Enfin, il faut noter que cinq départements représentent 49,5% du financement. Il n'est pas exclu que d'autres départements viennent participer à cette délégation, dirigée par Mme Françoise CHOTARD. Mme le présidente HIDALGO la recevra. Je m'étonne que vous n'ayez pas reçu le document, notamment la lettre d'information qui permet de revenir sur toutes les démarches faites au nom de la Région. Elle est mal typographiée, mais est utile. Cela vous conduit-il à changer votre position ? non. Alors, je mets aux voix cet amendement.

Vote de l'amendement n° 15 (MP)

POUR : MP, NC et app

CONTRE : PS et app, EELV, FdG, MRC, PRG-MUP, FdG et A

REJET

Vote du projet de délibération CP 10-468

POUR : PS et app, MP (articles 2 et 3), EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP (article 1)

ADOPTION

178. CP 10-483 : Chapitres budgétaires 900 et 930 code 44 - actions de coopération décentralisée à réaliser sur les zones prioritaires de coopération - Beyrouth (Liban)

Commission des affaires internationales et européennes : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Vote du projet de délibération CP 10-483

POUR : PS et app, MP (articles 1 et 3), EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ABSTENTION : MP (article 2)

ADOPTION

179. CP 10-547 : Chapitre budgétaire 930 « Services généraux », code fonctionnel 042 « Actions européennes » - organisme extérieur bénéficiant des concours de la région subvention de fonctionnement à l'association Ile-de-France Europe – solde 2010

Commission des affaires internationales et européennes : avis favorable

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : avis favorable

Amendement de l'exécutif commun aux rapports CP 10-519, 560, 580, 422, 432, 433, 508, 575, 587, 527, 577 et 547

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

Amendement n°28 (FdG)

L'amendement n°28 (FdG) est retiré

M. le président – Il s'agit de l'association Ile-de-France Europe, dont nous venons de parler. Je peux demander une explication de vote, si vous voulez. Je peux mettre aux voix ?

Vote du projet de délibération CP 10-547

POUR : PS et app, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP

ABSTENTION : MP

CONTRE : FdG et A

ADOPTION

276. CP 10-562 : Chapitres budgétaires 900 et 930 « Services généraux », code fonctionnel 044 « Aide publique au développement » - actions de coopération décentralisée à réaliser sur les zones prioritaires de coopération - Afrique de l'Ouest : Kayes (Mali)

Commission des affaires internationales et européennes : **avis favorable**

Commission des lycées et des politiques éducatives : **avis favorable**

Commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance : **avis favorable**

Commission du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire (ESS) : **avis favorable**

Commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale : **avis favorable**

Vote du projet de délibération CP-562

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Chers collègues, il faut maintenant adopter le vote global. Je n'ai pas de demande d'explication de vote global.

M. BERGER (MP) – Simplement, étant bien entendu que sur certains points de ce vote global, nous avons indiqué une position de vote. Nous ne sommes pas pour l'ensemble des points.

M. le président – Oui, Mme PECRESSE nous l'a confirmé tout à l'heure. Nous sommes d'accord. Je mets aux voix ces dossiers.

Vote de l'ensemble des rapports n'ayant pas été appelés et relevant de la procédure de vote global.

POUR : PS et app, MP, EELV, FdG, NC et app, MRC, PRG-MUP, FdG et A

ADOPTION

M. le président – Je vous remercie de votre patience et de votre application. Nous nous retrouvons en septembre pour le conseil, en octobre pour la commission permanente.

La séance est levée par M. le président HUCHON.